



## Effacité de l'aide

# Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : Synthèse des résultats



Publié également dans  
la Revue de l'OCDE sur le développement: Volume 8-2



---

# ENQUÊTE 2006 DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE PARIS

---

## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

[www.oecd.org/dac/effectiveness/monitoring](http://www.oecd.org/dac/effectiveness/monitoring)

## ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique et son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux, que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

©OCDE 2007

Toute reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes doivent être adressées aux Éditions OCDE ([rights@ocde.org](mailto:rights@ocde.org)) ou par fax (33 1) 45 24 13 91. Les demandes d'autorisation de photocopie partielle doivent être adressées directement au Centre français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France ([contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com)).

---

# AVANT-PROPOS

---

LA DÉCLARATION DE PARIS SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE (mars 2005) définit un certain nombre d'engagements de la part des donateurs et des pays partenaires, et met en place un ensemble d'indicateurs pour mesurer les progrès à l'horizon 2010. Au sein du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, l'Activité conjointe sur le suivi de la Déclaration de Paris est chargée du suivi de la mise en œuvre de cette Déclaration. Le présent document est la première enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris qui porte sur 34 pays partenaires et contient des données émanant de 60 donateurs.

Bien qu'il s'agisse d'un premier exercice de suivi, il apparaît déjà clairement qu'un certain nombre de questions appellent des améliorations et des actions. On citera notamment :

- le coût de l'aide non coordonnée est très élevé. Un trop grand nombre d'acteurs ont des objectifs concurrents, notamment dans les pays les plus pauvres et les plus tributaires de l'aide, ce qui entraîne des coûts de transaction élevés.
- on progresse encore lentement dans le déliement de l'aide et le choix des activités de coopération technique reste trop souvent entre les mains des donateurs.
- de bonnes mesures décidées par les services centraux des organismes ne correspondent pas toujours de bonnes pratiques dans les pays.
- il faut renforcer l'appropriation locale. Si c'est essentiellement une responsabilité des partenaires, les donateurs peuvent apporter une aide en renforçant les capacités et en s'alignant sur les programmes et systèmes nationaux.
- il y a beaucoup à faire dans le domaine de la gestion axée sur les résultats.  
La responsabilité mutuelle, concept essentiel du programme d'action défini dans la Déclaration de Paris, appelle la mise en place de cadres d'évaluation des performances et une amélioration des systèmes d'incitation, dans les pays partenaires comme chez les donateurs.

Il est essentiel d'accroître l'impact de l'aide sur le développement. Cela nécessite d'ambitieuses réformes, pour les donateurs comme pour les pays partenaires, notamment pour défendre l'accroissement de l'aide. La Déclaration de Paris a pour objet d'aider à concrétiser ces réformes en tenant les donateurs et les pays partenaires comptables des résultats obtenus dans l'exécution des engagements qu'ils ont pris.

Depuis 2005, les divers acteurs ont effectué un immense travail. Les donateurs et les pays partenaires ont pris un certain nombre d'initiatives conformes au programme d'action défini dans la Déclaration de Paris, afin de parvenir à des améliorations concrètes sur le terrain. L'enquête de suivi fait ressortir un certain nombre de défis, lesquels ne sauraient être relevés sans un engagement politique de la part des donateurs comme des pays partenaires.

Jan Cedergren

*Président du Groupe de travail du CAD-OCDE  
sur l'efficacité de l'aide*

Richard Manning

*Président du Comité d'aide au développement  
de l'OCDE*



---

# REMERCIEMENTS

---

L'ENQUÊTE 2006 DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE PARIS a été élaborée sous l'égide du Groupe de travail du Comité d'aide au développement (CAD) chargé de l'efficacité de l'aide. Cette enquête est fondée sur les travaux de l'Activité conjointe sur le suivi de la Déclaration de Paris, coprésidée par MM. Pham Thi Thanh An (Viêt-nam) et Gregory Briffa (Royaume-Uni), puis M. George Carner (États-Unis). L'Activité conjointe sur la gestion des finances publiques, coprésidée par MM. Anthony Hegarty (Banque mondiale) et Riccardo Maggi (Commission européenne), a également apporté d'importantes contributions. L'Overseas Development Institute (ODI), institut de recherche indépendant basé au Royaume-Uni, a aidé à la rédaction. David Booth et Verena Fritz ont participé à l'élaboration du Volume 1 (Généralités). Le Volume 2 (Chapitres par pays) a bénéficié du concours de David Booth, Roo Griffiths, Alan Hudson, Kate Kilpatrick, Dinah McLeod et Sarah Mulley.

Le Groupe de travail tient ici à remercier tout particulièrement les gouvernements des 34 pays ayant participé à l'enquête, et notamment les coordinateurs nationaux qui ont géré le processus à l'échelon national :

## AFGHANISTAN

Mustapha Aria

## AFRIQUE DU SUD

Elaine Venter

## ALBANIE

Albana Vokshi

Mezir Haldeda

## BANGLADESH

Nargis Islam

## BÉNIN

Rigobert Laourou

## BOLIVIE

Fernando Jiménez Zeballos

## BURKINA FASO

Justin Hien

## BURUNDI

Pierre C. Abega Rurakamvye

## CAMBODGE

Chhieng Yanara

## CAP-VERT

Miryam Vieira

Marco Antonio Ortega

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE

## DU CONGO

Benjamin Bonge Gibende

## RÉPUBLIQUE DOMICAINE

América Bastidas

## ÉGYPTE

Fayza Aboulnaga

## ÉTHIOPIE

Hailemichael Kinfu

## GHANA

Helen Allotey

Agatha Gaisie-Nketsiah

## HONDURAS

Ricardo Arias

## KENYA

Jackson Kinyanju

Bernard Masiga

## RÉPUBLIQUE KIRGHIZE

Sanjar Makanbetov

Dinara Djoldosheva

## MALAWI

Naomi Ngwira

## MALI

Modibo Makalou

## MAURITANIE

Isselmou Ould Sidi El Moctar

## MOLDOVIE

Lucretia Ciurea

## MONGOLIE

Ochirkhuu Erdembileg

## MOZAMBIQUE

Hanifa Ibrahim

## NICARAGUA

Mauricio Gómez

## NIGER

Yakoubou Mahaman Sani

## OUGANDA

Deo Kamweya

Damon Kitabire

Peter M. Ssentongo

## PÉROU

Agustín Haya de la Torre

## RWANDA

Jean-Jacques Nyirubutama

## SÉNÉGAL

Thierno Seydou Niane

## TANZANIE

Joyce Mapunjo

## VIÊT-NAM

Pham Thi Thanh An

## YÉMEN

Nabil Shaiban

## ZAMBIE

Paul Lupunga

Mark Baldock a fourni l'analyse statistique. Le texte du rapport a été mis au point par Mmes Laura Boutin et Patricia Rogers (Résumé et Chapitre 3), et mis en page par Mme Peggy Ford-Fyffe King. L'enquête a été préparée sous la direction de M. Simon Mizrahi, Conseiller principal auprès de la Direction de la coopération pour le développement (DCD) de l'OCDE, avec le concours de Mme Kjerstin Andreasen.



---

# TABLE DES MATIÈRES

	AVANT-PROPOS	3
	REMERCIEMENTS	5
	RÉSUMÉ	9
Chapitre 1	PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	17
Chapitre 2	L'ENQUÊTE	43
Chapitre 3	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	57
	ANNEXES STATISTIQUES	69
A	DONNÉES RELATIVES AUX PAYS (Un tableau par indicateur)	73
B	DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS (Un tableau par indicateur)	87
C	DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS (Un tableau par donneur)	97
D	QUESTIONNAIRES DE L'ENQUÊTE	133
E	GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES	137





---

# RÉSUMÉ

EN 2005, LES PAYS DE L'OCDE ONT INVESTI PLUS DE 100 MILLIARDS USD pour améliorer le bien-être et éradiquer la pauvreté dans les pays en développement. Pour que cette aide extérieure soit aussi bénéfique que possible, elle doit être utilisée aussi efficacement que possible. Améliorer la qualité de l'aide recouvre des choses très différentes selon le côté de la relation d'aide où l'on se situe. Pour les pays bénéficiaires de l'aide, cela signifie affecter les ressources aux priorités qu'ils ont fixées et aux plans qu'ils ont élaborés en vue de promouvoir la justice, de stimuler la croissance économique et d'améliorer le bien-être social de leurs citoyens. Pour les pays et organismes donateurs, cela veut dire attribuer des fonds aux pays qui en ont le plus besoin et sont le plus susceptibles d'en faire le meilleur usage (ou qui ont besoin d'une aide spéciale pour surmonter des crises). Reste que le véritable critère au regard duquel doit être appréciée l'efficacité de l'aide est l'amélioration des conditions de vie des populations.

Un non-initié qui se pencherait aujourd'hui sur l'industrie de l'aide serait sans doute stupéfait, et cela peut se comprendre, devant le nombre même des acteurs, des fonds et des programmes. Selon le dernier recensement de l'OCDE, plus de 200 organismes bilatéraux et multilatéraux participent à l'acheminement de l'aide publique au développement. De nombreux pays en développement comptent plus de 40 donateurs finançant plus de 600 projets mais ils ne sont pas pour autant en bonne voie pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Plus de 100 pays et organismes donateurs ont reconnu l'absolue nécessité de gérer l'aide de façon plus rationnelle lorsqu'ils ont entériné, le 2 mars 2005, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, dans laquelle est défini un ambitieux programme de réforme du système d'acheminement de l'aide.

LA DÉCLARATION DE PARIS REPOSE SUR CINQ PRINCIPES DE BON SENS, selon lesquels l'aide est davantage susceptible de promouvoir le développement lorsque :

- les pays en développement sont maîtres de leurs politiques et plans de développement (*appropriation*).
- les donateurs fondent leur soutien sur les systèmes et les stratégies de développement de ces pays (*alignement*).
- les donateurs coordonnent leurs activités et réduisent au minimum les coûts d'acheminement de l'aide (*harmonisation*).
- les pays en développement et les donateurs orientent leurs activités de manière à atteindre les résultats souhaités (*gestion axée sur les résultats*).
- les donateurs et les pays en développement sont comptables les uns vis-à-vis des autres des progrès accomplis dans l'amélioration de la gestion de l'aide et dans l'obtention de résultats sur la voie du développement (*responsabilité mutuelle*).

---

Dans la Déclaration de Paris, les donateurs et les pays partenaires se sont aussi engagés à assurer un suivi des progrès réalisés dans l'amélioration de l'efficacité de l'aide grâce au lancement de 56 actions spécifiques, à partir desquelles 12 indicateurs ont été déterminés et des objectifs-cibles fixés pour 2010. Ce rapport présente les conclusions et les recommandations du premier exercice de suivi qui a été conduit en 2006 et s'est appuyé sur les activités entreprises en 2005. Les conclusions du rapport sont fondées sur les éléments recueillis dans le cadre d'une enquête de référence à laquelle ont participé 34 pays volontaires et un grand nombre d'organismes donateurs couvrant 37 % de l'aide programmée dans le monde en 2005. Elles montrent clairement que, *dans la moitié des pays en développement signataires de la Déclaration de Paris, les pays partenaires et les donateurs ont encore un long chemin à parcourir pour honorer les engagements qu'ils ont souscrits.*

**LE RAPPORT EST DIVISÉ EN DEUX VOLUMES.** Le volume 1 (120 pages) donne une vue d'ensemble des principales observations faites dans les 34 pays couverts (Chapitre 1), évalue le processus d'enquête (Chapitre 2) et énonce quelques conclusions et recommandations importantes (Chapitre 3). Une annexe statistique fournit toutes les données sous-tendant l'analyse. Le volume 2 (400 pages) comporte une analyse détaillée de la situation de chacun des 34 pays ayant participé à l'enquête. Le présent résumé reprend les principales conclusions et recommandations du rapport intégral (Volumes 1 et 2). ■

### DE GRANDES ATTENTES EN MATIÈRE DE RÉFORME

L'enquête montre que la Déclaration de Paris a suscité un vaste dialogue à l'échelon local sur les moyens d'améliorer l'aide. Tous les organismes donateurs ont déployé de grands efforts pour la faire appliquer par leurs services et pour sensibiliser leur personnel à son importance. On constate une certaine activité de mise en œuvre dans plus de 60 pays.

Les initiatives régionales visant à faire connaître le programme d'action de Paris se sont notamment concrétisées par cinq ateliers régionaux sur l'efficacité de l'aide organisés, en 2005 et 2006, en Ouganda, au Mali, en Afrique du Sud, en Bolivie et aux Philippines. Des rives du Lac Victoria aux hauteurs de Santa Cruz, un message clair et fort est passé : il n'existe pas de solution unique. *En effet, pour que l'aide soit efficace, chaque pays doit déterminer ses propres priorités, ainsi que le rythme et l'enchaînement des réformes.*

Parallèlement, de nombreux pays partenaires expriment, dans les ateliers régionaux et dans d'autres instances, des préoccupations quant aux coûts de transaction élevés liés à la gestion de l'aide extérieure, et à la lenteur du changement dans les pratiques des donateurs. Ces pays constatent un décalage important entre les principes affichés par les services centraux et les pratiques sur le terrain, comme en témoignent une coopération technique toujours imposée par les donateurs et le manque de progrès visibles dans le domaine du déliement de l'aide. *Il faut des changements tangibles des pratiques pour soutenir la dynamique et réaliser de nouveaux progrès d'ici au prochain Forum de haut niveau prévu au Ghana (septembre 2008) et dans la perspective des objectifs-cibles fixés pour 2010.*

### RENFORCEMENT DE L'APPROPRIATION, PLUS GRANDE TRANSPARENCE DES INSTITUTIONS ET DES SYSTÈMES

La qualité des plans nationaux de développement ou des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté dirigés par les pays partenaires est une mesure concrète de l'appropriation locale. *Les résultats de l'enquête montrent qu'il faut considérablement renforcer les stratégies nationales de développement pour que les pays puissent atteindre l'objectif-cible fixé pour 2010.* En 2005, cinq pays seulement (soit 17 % de l'échantillon) répondaient aux six critères de solide stratégie de développement opérationnelle. La lacune la plus courante était la faiblesse des liens entre la formulation et l'exécution du budget d'une part, et les plans nationaux, les priorités assignées aux politiques et les résultats souhaités, d'autre part.

L'amélioration de la transparence et de la reddition de comptes quant à l'utilisation faite des ressources affectées au développement est aussi un objectif important de la Déclaration de Paris. Rehausser la crédibilité du budget en tant qu'outil d'affectation et d'utilisation de ces ressources (qu'elles soient d'origine interne ou externe) peut non seulement contribuer à améliorer l'alignement du soutien des donateurs, mais aussi permettre aux instances parlementaires de surveiller de plus près l'action des gouvernements en matière de développement – facteur essentiel pour renforcer l'appropriation. En 2005, d'après l'enquête, *dans presque tous les pays, la crédibilité des budgets du développement a été mise à mal par de graves inexactitudes dans les estimations budgétaires des apports d'aide.* Pour atteindre les objectifs-cibles fixés pour 2010, les donateurs et les pays partenaires devront unir leurs efforts pour faire en sorte que les estimations budgétaires soient plus complètes et plus réalistes, et pour améliorer l'alignement de l'aide.

---

## CONSOLIDATION ET UTILISATION DES SYSTÈMES NATIONAUX

La Déclaration de Paris encourage les donateurs à recourir de plus en plus aux systèmes nationaux (dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la passation de marchés, de l'environnement, du suivi et de l'évaluation, etc.) une fois ceux-ci renforcés afin que les pays partenaires puissent d'eux-mêmes mettre en place des institutions capables de mettre en œuvre leur politique de développement et de rendre compte de l'utilisation des ressources aux citoyens et aux instances parlementaires. Selon l'enquête, en 2005, en moyenne 39-40 % des apports d'aide au secteur public ont transité par les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés des pays partenaires. Le degré de confiance des donateurs dans les systèmes nationaux de gestion des finances publiques est très variable, et dépend, en partie du moins, de la qualité des systèmes mais aussi d'autres facteurs, tels que l'existence de programmes de réforme. La réalisation de progrès en la matière suppose une meilleure compréhension des avantages et des risques, du point de vue du développement, de l'utilisation de ces systèmes, ainsi que des efforts soutenus à long terme de renforcement des capacités.

*Il faut que davantage de pays utilisent les outils d'évaluation des performances (comme le PEFA – Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière – dans le cas des systèmes de gestion des finances publiques) pour réformer et améliorer leurs systèmes. Les pays partenaires doivent prendre l'initiative de définir les priorités en matière de renforcement des capacités et les donateurs axer leur assistance, technique et autre, sur la mise en œuvre de stratégies coordonnées.*

## AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DE L'AIDE ET DE L'HARMONISATION DE L'ACTION DES DONNEURS

La diminution des coûts de transaction associés à l'acheminement de l'aide, particulièrement ceux qu'impose aux pays en développement la gestion de multiples programmes reposant sur des procédures différentes selon les donateurs, est l'un des principaux objectifs du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide.

L'enquête montre à l'évidence que le coût de gestion de l'aide est élevé pour les pays partenaires. En l'état actuel des choses, on peut s'attendre à ce que les coûts de transition supportés par ces pays augmentent sensiblement au fur et à mesure de l'accroissement de l'aide, de l'entrée en scène de nouveaux donateurs et de la mise en place de nouvelles initiatives. *Il est donc indispensable que les donateurs s'attèlent résolument à la diminution des coûts de transaction liés à l'acheminement et à la gestion de l'aide.* Ils doivent particulièrement veiller à renforcer la complémentarité et à rationaliser la répartition des tâches ; à recourir davantage aux plans d'action locaux pour l'harmonisation et l'alignement et aux approches sectorielles et fondées sur des programmes ; à utiliser plus largement la coopération déléguée et autres méthodes innovantes ; à réduire le nombre d'unités de mise en œuvre de projets et à mieux les intégrer au sein des ministères.

Donneurs et pays partenaires doivent être conscients que gérer l'aide différemment implique, au départ, de nouveaux coûts. *Ces coûts sont un investissement initial pour une meilleure efficacité de l'aide et ils devraient être intégrés dans les budgets de fonctionnement et les budgets-temps des personnels concernés.*

---

## GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

Les engagements relatifs à la gestion axée sur les résultats en matière de développement impliquent que les donateurs et les pays partenaires orientent les ressources de manière à obtenir des résultats et qu'ils utilisent les informations relatives avec les résultats pour améliorer la prise de décision et la performance des programmes. L'enquête donne à penser que, dans la grande majorité des pays couverts, le passage de la constatation des résultats à un processus d'amélioration des politiques en matière de développement reste une tâche difficile. *Les pays partenaires et les donateurs devraient exploiter des cadres d'évaluation des performances et utiliser, pour la notification des résultats, des méthodes plus efficaces par rapport à leurs coûts.* Là encore, cela implique que les donateurs investissent dans le renforcement des capacités et se fient davantage aux systèmes nationaux de notification des résultats.

## RESPONSABILITÉ MUTUELLE

La Déclaration de Paris a introduit la notion de responsabilité mutuelle qui veut que l'aide soit plus efficace lorsque les donateurs et les gouvernements partenaires doivent non seulement rendre des comptes à leurs opinions publiques respectives au sujet de l'utilisation qui a été faite des ressources pour obtenir des résultats en matière de développement, mais sont aussi responsables les uns vis-à-vis des autres des améliorations apportées à la gestion de l'aide. Or, l'enquête montre que les travaux d'élaboration des mécanismes locaux spécifiquement destinés à permettre un suivi conjoint de la mise en œuvre des engagements souscrits en matière d'efficacité de l'aide ne font que commencer, et qu'il faudra redoubler d'efforts pour pouvoir atteindre l'objectif-cible fixé pour 2010. *Il faut discuter plus ouvertement des questions d'efficacité de l'aide et des résultats au niveau de chaque pays, et mettre en place des mécanismes crédibles de suivi.*

## RÉORIENTATION DES MESURES D'INCITATION AU NIVEAU DES ORGANISMES DONNEURS

La plupart des organismes d'aide ont pris des mesures importantes pour faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et les missions locales des donateurs ont accru leurs efforts pour aligner et harmoniser leurs programmes. L'enquête donne toutefois à penser qu'au niveau des organismes eux-mêmes, un certain nombre d'obstacles limitent la capacité des donateurs à remplir les engagements pris à Paris. Dans de nombreux organismes, par exemple, les agents des services centraux chargés de l'élaboration des politiques sont encore pour l'essentiel les seuls à faire leur la Déclaration de Paris, alors que sur le terrain, les tâches imposées par l'harmonisation sont parfois regardées comme un frein aux efforts déployés pour obtenir des résultats tangibles sur la voie du développement. *Au niveau des organismes donateurs, les décideurs sont encouragés à revoir les règles et procédures qui font obstacle à la réalisation des engagements souscrits à Paris.* Il s'agit, par exemple, des pressions exercées pour que des fonds soient engagés et décaissés rapidement, des possibilités limitées qu'ont les agents de consacrer du temps à la coordination et du taux élevé de rotation du personnel, autant de facteurs qui incitent à privilégier les avantages à court terme au détriment des gains collectifs à plus long terme.

---

## AMÉLIORATION DU SUIVI DE LA DÉCLARATION DE PARIS

Les réactions à l'enquête de référence et les difficultés exposées dans le chapitre 2 montrent à l'évidence qu'il va falloir améliorer à divers points de vue l'enquête à mi-parcours prévue pour 2008. Il faudra notamment affiner les directives, clarifier et normaliser les définitions, compléter l'enquête par des données localisées et qualitatives, accroître le nombre de pays, en particulier d'États fragiles, renforcer le rôle des coordinateurs nationaux, réduire la charge imposée aux pays partenaires et aux donateurs par le remplissage du questionnaire, et veiller à ce que les données sur les versements d'aide pour 2007 soient collectées, au niveau des pays, bien avant la fin du premier trimestre 2008. Organiser avec succès un deuxième exercice de mesures de suivi dans un laps de temps aussi court n'est pas une mince affaire. Cela nécessitera beaucoup de soin dans la planification et la communication, et une implication précoce des donateurs et des pays partenaires. À côté de l'enquête, on a entrepris d'élaborer un plan de suivi à moyen terme dans lequel seront recensés, aux niveaux régional et national, les efforts de suivi en cours, les évaluations prévues, les rapports des donateurs sur leurs propres activités, et les examens par les pairs du CAD. Ce plan de suivi à moyen terme contiendra aussi des suggestions quant à l'utilisation stratégique qui pourrait être faite des résultats de l'enquête aux niveaux national, régional ou international. ■

---

## PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE et les discussions qui ont eu lieu à ce propos font état de *six sujets majeurs et prioritaires qui requièrent l'attention immédiate des décideurs* pour que les pays et les donateurs accélèrent le progrès dans la réalisation des engagements de la Déclaration de Paris.

1. *Les pays partenaires doivent s'approprier davantage le processus de développement* en associant plus étroitement leurs citoyens et leurs parlements à la planification et à l'évaluation des politiques et programmes de développement. Ils doivent redoubler d'efforts pour mieux raccorder leurs plans à leurs budgets et leurs cadres de résultats.
2. *Les donateurs doivent soutenir ces efforts en s'appliquant à mieux exploiter les budgets nationaux des pays partenaires* pour aligner leurs programmes sur les priorités de ces pays. Ils doivent aussi rehausser la transparence et la prévisibilité de leurs apports d'aide en fournissant en temps voulu aux autorités budgétaires des informations exactes sur le montant prévu et effectif de leurs versements.
3. *Les pays partenaires doivent assumer la responsabilité première de la définition des priorités en matière de renforcement des capacités*, à commencer par celles que requiert une amélioration de leurs systèmes nationaux. Afin de les y aider, les donateurs peuvent coordonner leur assistance technique en fonction des priorités nationales et associer étroitement les partenaires à la passation des marchés d'assistance technique.
4. *Pour favoriser l'harmonisation, les donateurs doivent engager une action déterminée pour alléger les coûts de transaction associés à l'acheminement et à la gestion de l'aide.* Ils doivent tout particulièrement s'appliquer à faire mieux jouer la complémentarité et rationaliser la répartition des tâches, mieux mettre à profit les plans d'action locaux pour l'harmonisation et l'alignement, utiliser davantage les approches fondées sur des programmes, recourir plus largement à la coopération déléguée et à d'autres dispositifs novateurs, réduire le nombre d'unités de mise en œuvre de projets et mieux les intégrer dans la structure des ministères, et intensifier l'effort de déliement de l'aide comme le préconise la recommandation du CAD.
5. *Pour promouvoir une gestion axée sur les résultats, les pays partenaires et les donateurs doivent mieux exploiter les cadres d'évaluation des performances* et utiliser des méthodes plus efficaces par rapport à leur coût de notification des résultats. Là encore, cela implique que les donateurs investissent dans le renforcement des capacités et s'en remettent davantage aux dispositifs locaux de notification des résultats.
6. *Pour commencer à honorer les engagements relatifs à la responsabilité mutuelle, les pays partenaires et les donateurs devraient définir un programme d'action commun* et débattre plus ouvertement des progrès de l'efficacité de l'aide et des résultats obtenus sur la voie du développement à l'échelon local en mettant à profit les mécanismes de dialogue existant sur le terrain (groupes consultatifs et tables rondes remaniés, par exemple) et en mettant en place au besoin des mécanismes de suivi crédibles.





# 1

# PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

SIGLES		LE PRÉSENT CHAPITRE DONNE UN APERÇU GÉNÉRAL des résultats de l'enquête. Le processus d'enquête est décrit et évalué au chapitre 2. Les principales conclusions, leçons et recommandations se dégageant de l'exercice sont répertoriées au chapitre 3.
AID	<i>Association internationale de développement</i>	
APD	<i>Aide publique au développement</i>	Tout comme les études par pays sur lesquelles il s'appuie, le présent chapitre met principalement à profit les réponses à l'enquête réalisée en septembre 2006 sous l'égide du coordinateur national de chaque pays. Il y a une deuxième source importante : le Rapport 2005 de la Banque mondiale sur le Cadre de développement intégré (ci-après Rapport sur le CDI) et les profils correspondants par pays. Les profils par pays mis à jour dans la perspective de la prochaine Revue de l'efficacité de l'aide par la Banque mondiale ont aussi été mis à profit. Les évaluations quantitatives pour 2005 qui figurent dans le Rapport sur le CDI sont les bases retenues pour les indicateurs 1 (stratégies nationales) et 11 (cadres d'évaluation des performances). Enfin, l'Évaluation annuelle par la Banque mondiale de la politique et des institutions nationales (EPIN) est la source qui a été choisie pour l'indicateur 2a (qualité de la gestion des finances publiques), et des données de l'OCDE sont utilisés pour l'aide non liée.
CDI	<i>Cadre de développement intégré</i>	
CSLP	<i>Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté</i>	
EPIN	<i>Évaluation de la politique et des institutions nationales</i>	
GFP	<i>Gestion des finances publiques</i>	
SBD	<i>Soutien budgétaire direct</i>	

LA DÉCLARATION DE PARIS est une série d'engagements communs pris par les donateurs et les pays partenaires. Ces engagements sont très liés les uns aux autres. En effet, ils ne sauraient être réalisés que dans le cadre d'un effort concerté portant sur les deux côtés du problème. À titre d'exemple, l'appropriation locale des efforts de développement dépend dans une très large mesure du comportement des donateurs, tandis que l'alignement dépend à plusieurs égards des mesures prises par les pays partenaires. En raison de cette interdépendance, la situation initiale dans un pays peut être largement influencée par l'importance et la composition de la communauté des donateurs présents dans ce pays. L'inverse est également vrai. Les données de départ pour chaque organisme donneur sont modifiées par les modalités de son engagement dans les divers pays où il opère. Pour la présentation des résultats, il est tenu compte dans le présent chapitre de l'influence possible de ce genre de facteur, ainsi que d'autres facteurs limitant les possibilités de comparaison entre pays partenaires et entre donateurs, comme les différences de méthode en matière de notification.

## APPROPRIATION

L'APPROPRIATION EST LE PREMIER des cinq préceptes de la Déclaration de Paris – la pointe d'une pyramide de concepts dont les autres pierres angulaires sont l'alignement, l'harmonisation de l'aide, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle (Figure 1.1). Si l'appropriation vient au premier rang, c'est parce que l'expérience montre que l'aide est le plus efficace lorsqu'elle soutient les efforts de développement des pays partenaires eux-mêmes et des politiques auxquelles adhèrent vraiment les dirigeants, les fonctionnaires et les citoyens de ces pays. Par contre, elle perd en efficacité lorsque les politiques suivies sont imposées par les donateurs.

La Déclaration de Paris appelle de ses vœux une situation où les pays partenaires assurent effectivement la conduite de leurs politiques et stratégies de développement et coordonnent les efforts des acteurs du développement présents sur leur territoire. Cela revêt bien évidemment plusieurs dimensions, dont certaines sont faciles à mesurer ou à évaluer et d'autres non.

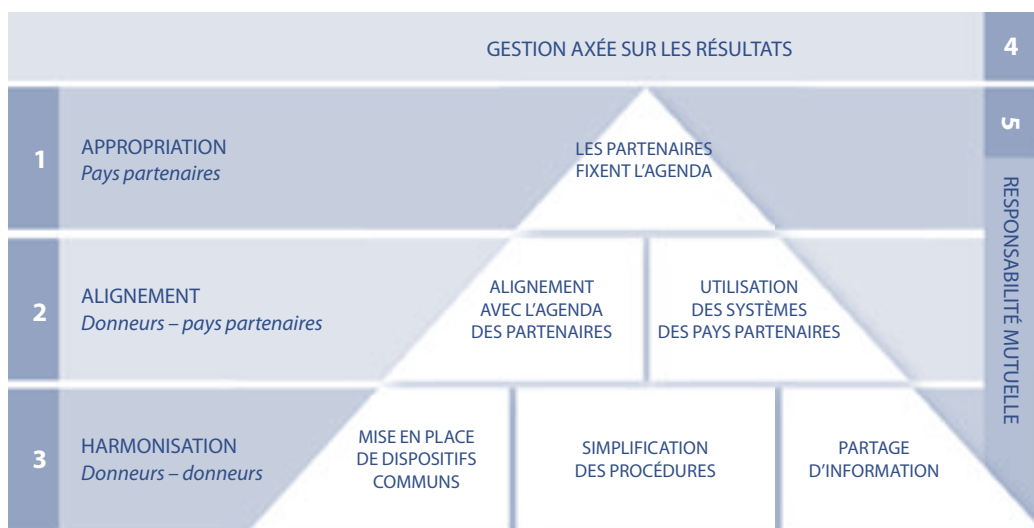
La conduite par les pays partenaires de la coordination des activités financées par l'aide fait l'objet d'un engagement spécifique dans la Déclaration de Paris. C'est aussi une variable qui semble beaucoup évoluer avec le temps. L'appropriation revêt une autre dimension, à savoir la clarté et la bonne mise en œuvre des stratégies de développement définies par les pays, de sorte que les efforts de développement soient

efficaces et que l'alignement de l'aide sur les politiques des pays partenaires repose sur une base solide. C'est l'objet de l'indicateur 1 de l'enquête de référence. L'analyse ci-après est surtout axée sur ces deux dimensions interdépendantes de l'appropriation.

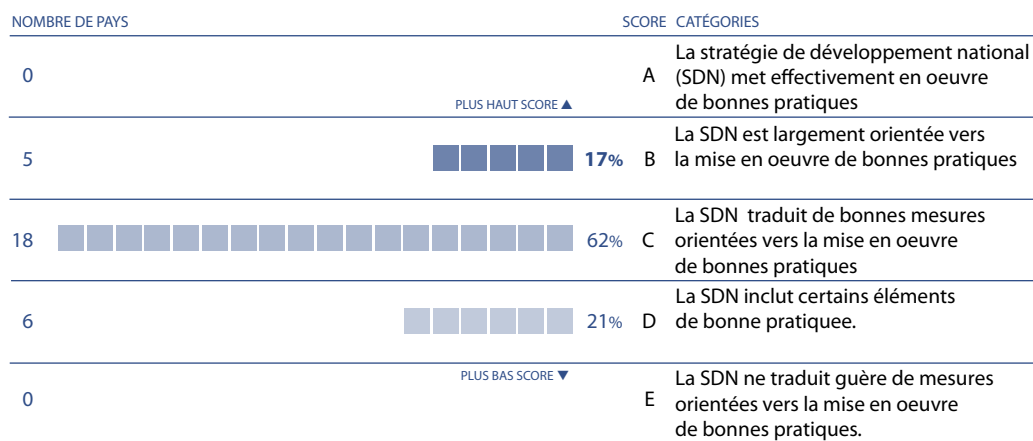
### CONDUITE DE LA COORDINATION DE L'AIDE

Les réponses à l'enquête et les sources de la Banque mondiale (Rapport sur le CDI et Revue de l'efficacité de l'aide) donnent à penser que les pouvoirs publics sont plus enclins et davantage en mesure qu'il y a quelques années seulement, d'assurer la conduite de la coordination de l'aide. Cela semble valoir aussi bien pour des pays tributaires de l'aide comme le Mali ou la Tanzanie que pour ceux qui dépendent moins de financements externes comme le Pérou. La tendance qui a vu le jour durant le pilotage du CDI – à savoir l'organisation de réunions du groupe consultatif dans le pays, co-présidées par le gouvernement national – s'est développée. Les pouvoirs publics organisent aussi de plus en plus souvent des réunions de groupes de travail sectoriels ou des tables rondes et assument ainsi un rôle de chef de file vis-à-vis des donateurs au niveau sectoriel, mais cette tendance reste beaucoup plus répandue dans les secteurs de la santé et de l'éducation que dans ceux où les politiques et les efforts d'aide sont plus diffus. Petit à petit, les pouvoirs publics se montrent prêts à définir des cadres auxquels ils s'attendent que les donateurs se conformeront.

FIGURE 1.1:  
Pyramide  
de l'efficacité  
de l'aide



## Valeur opérationnelle des stratégies de développement national



Source : Rapport 2005 de la Banque mondiale sur les progrès du CDI.

## INDICATEUR 1

GRAPHIQUE 1.1 :  
Les pays ont-ils des stratégies de développement national ?

Des indicateurs pour mesurer la volonté et la capacité des pays de s'affirmer de cette manière sont pris en compte dans d'autres parties de l'enquête ayant trait à la mesure dans laquelle des données relatives à l'aide sont consignées dans le budget national ou dans la comptabilité publique (Indicateurs 3 et 7) et à l'ampleur du recours à des approches fondées sur des programmes, lesquelles requièrent un cadre d'action dirigé par le pays (Indicateur 9). L'examen de ces variables montre à quel point la conduite par les pays eux-mêmes des politiques de développement est en partie fonction de la volonté des donneurs de renoncer à une partie de leur indépendance d'action. Les donneurs ne peuvent toutefois pas susciter d'eux-mêmes cet aspect (ou tout autre aspect) de l'appropriation locale. L'intérêt porté par les dirigeants du pays et, plus important encore, par ses responsables politiques, à la définition du programme d'action à l'appui du développement, est une variable qu'aucun des indicateurs de la Déclaration de Paris ne prend en compte directement, alors qu'elle est essentielle pour tout le processus.

### STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT OPERATIONNELLE

Le Rapport 2005 sur le CDI sur lequel s'appuie le rapport d'enquête pour l'Indicateur 1 spécifie qu'une stratégie opérationnelle doit reposer sur une vision cohérente à long terme et une stratégie à moyen terme pour donner corps à cette vision, des objectifs spécifiques au service d'une stratégie de développement intégrée, équilibrée et ordonnée

et des capacités et des ressources pour la mise en œuvre de cette dernière. Si l'on peut décrire de différentes manières les éléments nécessaires à une solide politique de développement, l'approche de la Banque mondiale relève du bon sens et devrait être largement acceptée. Elle accorde beaucoup d'importance aux ressources mises à disposition pour la mise en œuvre ainsi qu'à la hiérarchisation des priorités et à l'ordonnement des actions à engager, et à la définition d'objectifs à moyen terme à partir d'une vision à long terme. La notation reflète la pondération de ces différentes préoccupations.

Le graphique 1.1 donne la répartition pour l'Indicateur 1 des pays pris en compte à la fois dans l'enquête initiale et dans le Rapport sur le CDI. L'exercice CDI ne portait que sur les pays pouvant bénéficier de crédits de l'Association Internationale de Développement (IDA) et sur les pays à faible revenu assujettis au stress (LICUS) préparant un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) ou un CSLP intérimaire. Le tableau A.1 en annexe fournit davantage de détails. Les profils par pays sur lesquels les scores sont fondés ont été mis à jour pour les besoins de la prochaine Revue de l'efficacité de l'aide et le classement peut donc s'en trouver quelque peu modifiée. Toujours est-il qu'en 2005, cinq pays seulement, soit 17 % du total, avaient des stratégies nationales de développement considérées comme « largement orientées vers la mise en œuvre de bonnes pratiques » (Catégorie B).

---

Il n'y avait aucun pays dont la stratégie puisse être considérée comme « mettant effectivement en œuvre de bonnes pratiques » (Catégorie A). D'après l'enquête par pays, cela témoigne clairement du fait que les points forts et les points faibles des cadres d'action en place dans les pays relèvent de schémas assez généraux.

Dans de très nombreux cas, – cela vaut notamment pour la quasi-totalité des pays bénéficiant des prêts de l'IDA qui ont préparé des CSLP – les pouvoirs publics ont élaboré un document présentant un projet d'avenir et, à partir de ce dernier, un cadre d'action à moyen terme destiné à articuler l'effort de développement autour de grandes domaines ou « piliers ». De plus en plus, ces stratégies sont intégrées et assez équilibrées, mais elles ont tendance à pécher au niveau de la hiérarchisation des priorités et de l'ordonnancement des actions engagées. Or ce sont là les fondements de tout plan de mise en œuvre réaliste, étant donné les contraintes en ressources humaines et matérielles. Certains pays ont procédé à une estimation du coût de la réalisation de leurs objectifs et de leurs priorités opérationnelles, mais ces derniers ne sont pas toujours bien spécifiés en termes d'activités à engager par les pouvoirs publics ou il n'existe pas toujours de mécanismes garantissant que les activités classées comme prioritaires bénéficieront effectivement des ressources et des capacités de mise en œuvre requises. Pour cela, il faut en effet que la stratégie soit raccordée à une politique et un processus budgétaires permettant de lever de nouvelles ressources, de redistribuer les ressources existantes et de favoriser une utilisation efficiente des ressources au service d'objectifs prioritaires. De ce point de vue, le passage de la théorie aux actes laisse souvent à désirer au niveau de l'administration.

*L'objectif convenu pour cet indicateur est de porter à 75 % la proportion de pays partenaires ayant des stratégies de développement opérationnelles largement ou presque totalement établies (Catégorie A ou B).* Compte tenu des données de départ, cet objectif risque d'être difficile à réaliser, mais il n'est pas totalement irréaliste.

Il est encourageant de constater que trois des cinq pays classés B en 2005 sont des pays à la pointe de l'initiative CSLP, ces pays ayant présenté trois rapports d'étape annuels et un CSLP de deuxième génération à la fin de l'année 2006.

Le facteur principal qui permettrait à davantage de pays d'améliorer leur score par rapport à 2005 serait un engagement des pouvoirs publics à utiliser leur mécanisme central de répartition des ressources, à savoir le budget national, de façon plus vigoureuse et plus cohérente au service des priorités convenues. De ce point de vue, il serait utile d'apporter des améliorations techniques à la préparation et à l'exécution du budget. Le recours à un cadre de dépenses à moyen terme (MTEF) est généralement considéré comme essentiel pour mieux raccorder la stratégie au budget. Or, cela n'est le cas que lorsque le cadre de dépenses à moyen terme est utilisé comme un instrument permettant d'orienter les budgets annuels dans le sens désiré, et cela ne peut fonctionner qu'à la condition que les priorités d'action aient été convenues. Les avantages à attendre des améliorations techniques dans ce domaine dépendent beaucoup de la place qu'occupe le développement parmi les priorités des dirigeants du pays. Concrètement, plus les stratégies sont proches des grandes préoccupations du président, du gouvernement ou du parti au pouvoir, plus elles ont tendance à être mises en œuvre.

*En résumé,* l'engagement pris dans la Déclaration de Paris de renforcer l'appropriation locale des efforts de développement pose un défi majeur. La situation de départ, où 17 % seulement des pays couverts par l'enquête ont des stratégies de développement opérationnelles répondant au seuil de qualité convenu, montre qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre le pourcentage cible de 75 % en 2010. Ce qu'il faut faire est suffisamment clair. Ce qui est clair également, c'est que puisque les défis sont autant d'ordre politique que d'ordre technique, l'impulsion dans le sens du changement doit avant tout venir des pays eux-mêmes.

## ALIGNEMENT

EN VERTU DE LA DÉCLARATION DE PARIS les donateurs sont censés faire reposer entièrement leur soutien sur les stratégies de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires. L'expérience montre qu'une aide bien alignée – sur les politiques des pays d'une part, et sur les systèmes nationaux d'autre part – contribue davantage au développement qu'une aide répondant aux priorités des donateurs et fragmentée. Tout comme l'appropriation, l'alignement a plusieurs dimensions et est difficile à mesurer. À l'heure actuelle, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, à de rares exceptions près, fondent leur soutien, au moins de façon générale, sur les cadres d'action en place dans les pays, qu'il s'agisse de stratégies de lutte contre la pauvreté, de plans nationaux ou de stratégies sectorielles. Cependant, le choix s'offrant aux donateurs n'est sensiblement limité que si ces cadres sont assortis de priorités précises et que sont définies des activités spécifiques devant permettre de les concrétiser, ce qui est plus l'exception que la règle. C'est pourquoi le plan de suivi de la Déclaration de Paris cherche à intégrer certaines mesures des progrès en matière d'alignement qui exigent un plus grand effort de la part des donateurs et supposent davantage qu'une reconnaissance formelle des politiques des pays partenaires.

Les engagements en matière d'alignement sont mutuels et certains appellent une action conjointe des donateurs et des gouvernements des pays partenaires. Il va de soi que l'alignement doit aller de pair avec la transposition en actions concrètes du projet de développement du pays partenaire, de sorte que les deux processus se renforcent mutuellement. En même temps, l'alignement de l'aide sur les systèmes nationaux implique à la fois des efforts des gouvernements pour améliorer la fiabilité de ces systèmes, et des efforts des donateurs en vue de supprimer les obstacles à leur utilisation dus à des règles ou habitudes de travail de leurs organismes. C'est pourquoi la Déclaration de Paris réclame une accélération du rythme du changement pour plusieurs aspects de l'alignement de l'aide, mais les objectifs-cibles spécifiques à atteindre d'ici 2010 prennent en compte la situation initiale s'agissant de fiabilité des systèmes nationaux.

### METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES NATIONAUX FIABLES

L'indicateur 2 doit couvrir deux aspects des systèmes nationaux : la gestion des finances publiques (indicateur 2a) et la passation des marchés (indicateur 2b). Dans chaque cas, l'accent sera mis sur le degré d'adhésion des systèmes existants aux bonnes pratiques généralement acceptées ou sur la mise en place d'un programme de réformes visant à promouvoir l'adoption de meilleures pratiques. Les réponses à l'enquête, le Rapport sur le CDI et les profils par pays figurant dans la Revue de l'efficacité de l'aide contiennent quelques informations sur l'amélioration des systèmes nationaux de passation des marchés que l'on retrouve dans les chapitres relatifs aux différents pays. Néanmoins, aucune évaluation systématique et chiffrée de la qualité de ces systèmes n'est disponible à ce temps. C'est pourquoi la présente synthèse est centrée sur la gestion des finances publiques (GFP).

L'évaluation des systèmes de GFP s'appuie sur une composante de l'EPIN de la Banque mondiale. Il s'agit de l'Indicateur 13 de l'EPIN qui sert à mesurer la qualité des systèmes nationaux de gestion budgétaire et financière à partir des critères suivants :

- l'existence d'un budget complet et crédible, lié aux priorités de l'action publique
- l'existence de systèmes efficaces de gestion financière des dépenses et des recettes budgétaires
- l'établissement en temps voulu de rapports budgétaires précis
- une répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents niveaux d'administration.

Les évaluations EPIN qui n'étaient auparavant pas accessibles au public, sont désormais publiées par la Banque mondiale pour les pays pouvant bénéficier des crédits de l'IDA uniquement. Le tableau A.2 en annexe donne les scores de 2005 pour les pays couverts par l'enquête dont les évaluations sont publiées.

## INDICATEUR 2a

GRAPHIQUE 1.2:  
Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de finances publiques ?

Qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques					
NOMBRE DE PAYS				SCORE	CATÉGORIE
0		PLUS BAS SCORE ▲	0%	1,0	Très faible (systèmes de GFP)
0			0%	1,5	
1			3%	2,0	Faible
3			10%	2,5	
5			17%	3,0	Modérément faible
11			38%	3,5	
8			28%	4,0	Modérément fort
1			3%	4,5	
0			0%	5,0	Fort
0			0%	5,5	
0		PLUS HAUT SCORE ▼	0%	6,0	Très fort

Source : Banque mondiale – Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) 2005

Le graphique 1.2 indique la répartition entre les scores. La grande majorité des pays pris en considération se situent dans les catégories « plutôt insuffisant » à « plutôt fiable ». Environ 31 % des pays sont dotés de systèmes considérés comme étant au moins « plutôt fiables ». *L'objectif-cible fixé dans la Déclaration de Paris est que la moitié des pays partenaires progressent d'au moins un demi point d'ici 2010.*

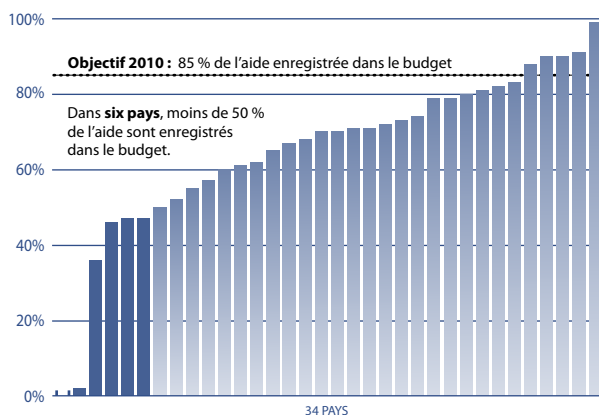
Si les informations publiées dans le cadre de l'EPIN ne contiennent pas de ventilation des scores, les résultats de l'enquête, le Rapport sur le CDI et les profils par pays provenant de la Revue de l'efficacité de l'aide permettent de déterminer pour chaque pays les domaines dans lesquels des efforts de réforme de la GFP ont été engagés et produisent des effets, ainsi que les domaines où persistent des faiblesses. Il apparaît que dans l'ensemble, on a de plus en plus largement recours à des exercices conjoints, comme les Évaluations de la responsabilité financière dans les pays et les Programmes d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière, ce qui débouche sur l'adoption par les pouvoirs publics de plans d'action à l'appui de l'amélioration de la GFP. Les pays se classant à la pointe de la fourchette centrale comprise entre 2,0 et 4,5 sont ceux

qui ont le plus progressé sur les plans de la crédibilité du budget national en tant qu'estimation des recettes et dépenses effectives, et de l'instauration d'un mécanisme raccordant la formulation et l'exécution du budget à des priorités d'action convenues officiellement. Ces pays disposent généralement de dispositifs techniques d'aide à la gestion et à la notification des flux financiers entre les secteurs et les échelons de l'administration. L'élément essentiel n'est toutefois pas d'ordre technique. Il semble qu'une forte volonté politique sous-tende la plupart des améliorations réussies des systèmes de GFP. Dans un certain nombre de pays couverts par l'enquête, le principal obstacle à l'amélioration du score semble être imputable à la gestion financière aux niveaux infranationaux.

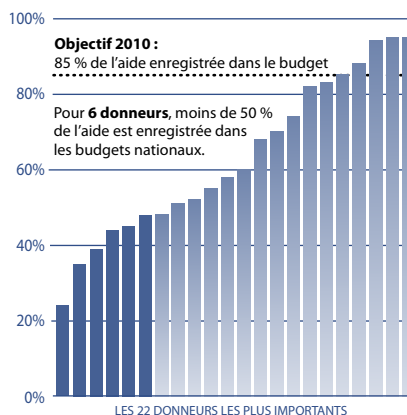
*En résumé*, il est ici encore relativement clair que ce qu'il faut pour que les pays progressent dans ce domaine, c'est un ferme leadership. Au vu de l'expérience, faire progresser un pays d'un demi point sur l'échelle de l'EPIN pour la gestion des finances publiques est un objectif réaliste dès lors que les dirigeants politiques reconnaissent l'importance de la crédibilité des finances publiques pour l'avenir de leur pays et font passer le message aux fonctionnaires. Le principal défi consistera à faire en sorte que des dispositions en ce sens soient prises par au moins la moitié des pays partenaires couverts par les enquêtes.

### Aide enregistrée dans les budgets nationaux des pays en pourcentage des versements des donateurs

Pays par pays



Donneur par donneur



### INDICATEUR 3

GRAPHIQUE 1.3 : Les budgets nationaux enregistrent-ils l'aide de façon réaliste et complète ?

#### ALIGNER DES APPORTS D'AIDE SUR LES PRIORITÉS NATIONALES

L'indicateur 3 suppose que les donateurs orientent leur aide de façon générale vers les objectifs fixés dans un SLP ou dans un plan de développement national ou sectoriel et cherche à répondre à la question plus spécifique de savoir dans quelle mesure les apports financiers extérieurs sont comptabilisés dans le budget national. Comme indiqué plus haut, on peut émettre des doutes quant à la capacité des stratégies nationales de développement de bon nombre de pays partenaires à régir effectivement la répartition et l'utilisation des ressources. On peut aussi s'interroger sur la crédibilité du budget. Or, la formulation du budget est un élément central du processus d'élaboration des politiques dans tous les pays. C'est pourquoi le degré d'exhaustivité et de précision de la comptabilisation dans le budget des contributions financières des donateurs en faveur du secteur public est un bon indicateur du sérieux des efforts déployés pour rattacher l'aide aux politiques et processus nationaux. L'indicateur est le pourcentage des versements d'aide au secteur public notifiés par les donateurs et qui est pris en compte dans les prévisions budgétaires pour le même exercice. *L'objectif est de réduire de moitié, d'ici 2010, la part des versements d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le budget, pour atteindre un pourcentage d'au moins 85 %.*

Les tableaux A.3 et B.3 en annexe indiquent les versements d'aide et les apports d'aide comptabilisés dans le budget, en chiffres bruts, par pays et par donneur. On constate qu'il existe des écarts dans un sens comme dans l'autre, les apports d'aide pouvant aussi bien être sous-évalués que surévalués dans les budgets. En d'autres termes, les budgets sont irréalistes dans deux sens opposés. Il faut en tenir compte dans l'évaluation de la situation de référence au regard de laquelle les progrès futurs seront mesurés.

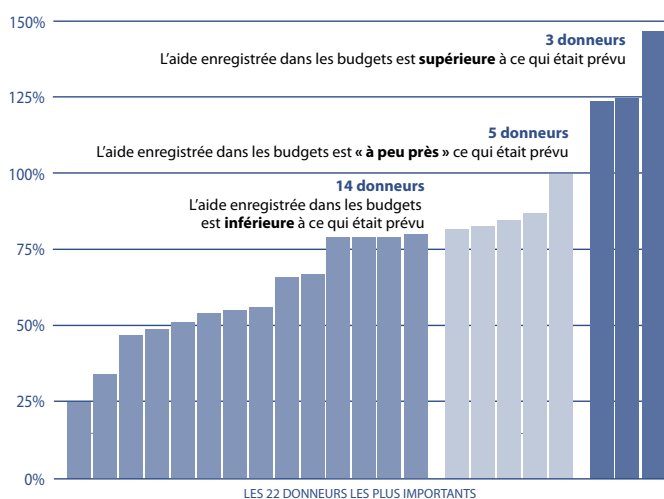
Si l'on se concentre sur l'ampleur de ces écarts (sans se préoccuper de leur sens), on peut mesurer le degré de réalisme des budgets par rapport à l'aide déboursée. Le ratio de référence est de 88 % (tableau A.3). Le graphique 1.3 donne les moyennes individuelles pour les pays et pour les donateurs.

On constate d'après le graphique que l'écart entre les montants inscrits dans le budget et les sommes effectivement versées est considérable dans nombre des pays couverts par l'enquête : pour la moitié de ces pays, la fidélité du budget à la réalité est de 70 % ou moins. Pour un assez grand nombre de donateurs, la performance est nettement inférieure à ce niveau (de fait, la performance, non pondérée en fonction du volume de l'aide, est de 42 %). La réalisation de l'objectif-cible convenu, à savoir réduire de moitié l'écart entre les montants inscrits dans le budget et les sommes versées, suppose que l'on



GRAPHIQUE 1.4:  
Les budgets  
rendent-ils  
compte de façon  
réaliste des plans  
de versements  
des donateurs ?

#### Aide enregistrée dans les budgets en pourcentage des versements prévus par les donateurs



#### Définition d'un enregistrement « exact »

Le graphique nous indique le nombre de donateurs dont l'aide prévue a été exactement enregistrée dans les budgets nationaux.

En pratique, l'aide incluse dans les budgets est généralement inférieure ou très inférieure à ce que les donateurs comptent verser. Dans ce cas (ratio inférieur à 80 %), on dit que l'aide prévue est **sous représentée**.

Moins fréquemment, il arrive que l'aide figurant dans les budgets est supérieure ou bien supérieure à ce que les donateurs prévoient de verser (ratio supérieur à 120 %). Dans ce cas, on dit que l'aide prévue est **sur représentée**.

On dit que l'aide est **exactement** représentée lorsque l'aide figurant dans les budgets est équivalente aux versements d'aide prévus par les donateurs (ratio se situant entre 80 et 120 %).

porte le ratio global de référence à 94 % en 2010, avec un minimum acceptable de 85 %. Il faudra pour cela que plusieurs pays et un certain nombre d'organismes déploient de très gros efforts.

Comme plusieurs autres indicateurs d'alignement, l'indicateur 3 est influencé par les efforts consentis aussi bien par les pays partenaires que par les donateurs. Il rend également compte des effets de plus d'un type de facteur. Selon les réponses à l'enquête, les donateurs et les responsables gouvernementaux considèrent que les défaillances dans la pratique actuelle résultent de la combinaison de trois problèmes généraux :

- les donateurs ne se préoccupent pas toujours de transmettre, en temps utile et sous une forme exploitable, des informations sur le montant prévu de leurs versements aux autorités budgétaires, ce qui entraîne une sous-estimation systématique des apports d'aide dans le budget ;
- lorsque les donateurs fournissent ces informations, ils ne se montrent pas toujours réalistes quant à leur aptitude à effectuer les versements à la date prévue, d'où une tendance à surestimer certains types d'apports d'aide et à en sous-estimer d'autres dans le budget ;

- souvent, les autorités budgétaires ne se montrent pas très soucieuses, ou n'ont pas les moyens, d'intégrer les informations sur les intentions des donateurs en matière de versement, ou de procéder à des estimations réalistes des manques à recevoir, ce qui entraîne d'importantes surestimations ou sous-estimations.

L'encadré 1.1 donne deux exemples très différents.

Ceux-ci donnent à penser que les écarts constatés dans les chiffres du budget s'expliquent pour une large part par le non-versement de fonds prévus ou par les versements non prévus – autrement dit, ils seraient imputables à la faible prévisibilité de l'aide et non à une saisie déficiente de l'information. La question de la prévisibilité de l'aide sera expressément examinée lorsqu'on traitera de l'indicateur 7. Les chiffres présentés dans ce contexte permettent d'isoler le problème de la prévisibilité de l'aide et de se concentrer sur le taux de saisie de l'information. Cette analyse, dont les résultats sont présentés dans le **graphique 1.4**, montre à quel point le manque de réalisme budgétaire résulte de la conjugaison d'une notification insuffisante par les donateurs de leurs intentions de versement et d'une saisie limitée de l'information par les autorités budgétaires.

---

#### ENCADRÉ 1.1 INSCRIRE L'AIDE DANS LE BUDGET : DEUX EXEMPLES.

« En dépit de variations considérables..., l'indicateur 3 dénote de très bons résultats pour ce qui concerne l'inscription des apports d'aide dans le budget national... La qualité et la ponctualité des rapports prévisionnels soumis au ministère des Finances par les partenaires au développement se sont améliorées, le ministère des Finances a perfectionné son système de collecte et de gestion de ces données, le dialogue entre le ministère des Finances, les autres ministères, services, administrations, régions et collectivités locales s'est également amélioré... autant de facteurs qui ont contribué à ces progrès. Néanmoins, les autorités ont toujours du mal à obtenir des partenaires au développement des prévisions complètes et fiables, notamment pour la deuxième et la troisième année du cadre de dépenses à moyen terme.... Le comblement de l'écart subsistant entre les intentions de versement d'aide et les versements effectifs dans le budget annuel de la nation est rendu difficile par des problèmes de prévisibilité imputables plus particulièrement aux modalités de financement de l'aide-projet. » (Tanzanie).

« Les écarts constatés sont plus ou moins prononcés, mais en général considérables. Il est parfois impossible de les expliquer, étant donné que le document de l'administration ne fournit guère de détails. Certains donateurs expliquent ces écarts par le fait que le tableau fourni par l'administration ne présente que le budget spécial d'investissement, qui ne prend pas en compte certaines contributions financières. Autre raison probable : les problèmes de communication entre les différents secteurs de l'administration de même qu'entre le gouvernement et les donateurs. » (Mali)

Il ressort du graphique montre que les budgets n'enregistrent la quasi-totalité de l'aide, pour les donateurs examinés, que dans deux pays (9 % de l'échantillon). S'agissant des donateurs, dans 78 % des cas, les versements prévus en faveur du secteur public sont très mal comptabilisés et/ou intégrés de manière plus ou moins insuffisante. La surestimation des versements prévus dans le budget est un fait limite à de donateurs plutôt petits, à une banque régionale de développement et à un grand organisme d'aide bilatérale.

Les écarts entre donateurs ne s'expliquent peut-être pas tant par une notification déficiente de l'aide que par leurs degrés respectifs d'engagement dans des pays où la saisie de l'information par les autorités budgétaires laisse à désirer. Les chiffres détaillés font toutefois apparaître des écarts considérables entre des organismes opérant dans un même nombre et type de pays.

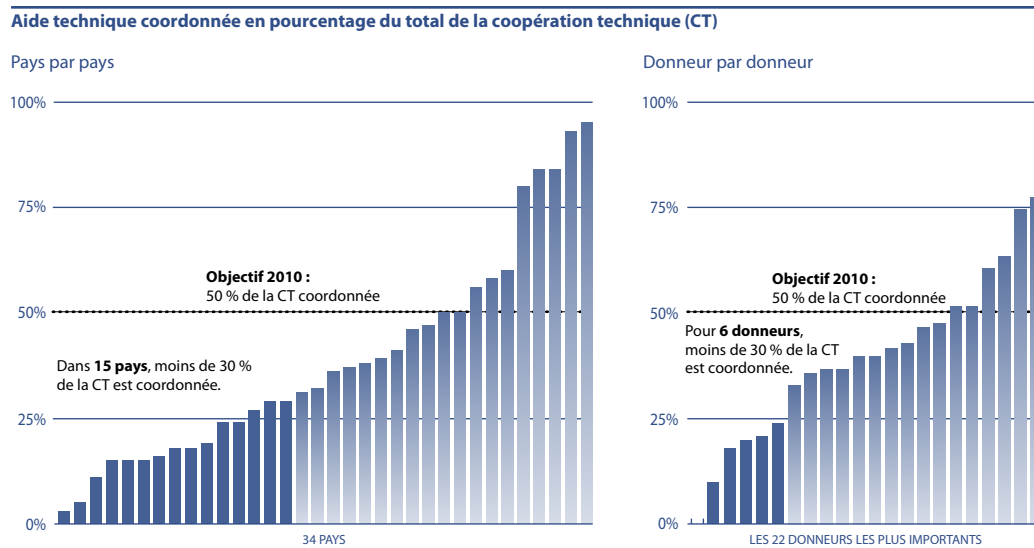
*En résumé*, pour atteindre l'objectif-cible fixé dans la Déclaration de Paris, il faudra s'attaquer de manière concertée à plusieurs problèmes distincts dont la conjugaison compromet la capacité du budget à enregistrer de manière complète et précise les contributions financières des donateurs. Il s'agit notamment des défaillances dans la notification comme dans la saisie des informations relatives aux intentions de versement des donateurs. Il s'agit aussi du manque de réalisme des donateurs, les autorités budgétaires, ou par les deux quant aux perspectives de versement des fonds dans les délais prévus. Le ciblage précis des efforts à déployer variera quelque peu selon les pays et les modalités d'acheminement de l'aide. Toutefois, dans presque tous les cas, les donateurs comme les autorités des pays partenaires devront prendre des mesures.

#### RENFORCER LES CAPACITÉS PAR UN SOUTIEN COORDONNÉ

Le renforcement des capacités est considéré dans la Déclaration de Paris comme essentiel pour améliorer les résultats en matière de développement et atteindre les objectifs d'appropriation, d'alignement de l'aide et de responsabilité mutuelle. Il est de plus en plus largement admis que le renforcement des capacités implique des changements dans les règles institutionnelles et les systèmes organisationnels, et non pas simplement des actions de formation et un transfert de compétences. De la même manière, on considère que pour être couronné de succès, le renforcement des capacités doit nécessairement être le fruit d'un processus endogène – c'est-à-dire conduit par des acteurs nationaux ayant des objectifs précis, exploitant efficacement les capacités existantes et harmonisant l'aide extérieure à l'intérieur de ce cadre.

#### INDICATEUR 4

GRAPHIQUE 1.5 :  
Quel est le volume  
d'aide technique  
coordonnée par  
les programmes  
nationaux ?



L'indicateur 4 vise à montrer dans quelle mesure la coopération technique des donateurs – en tant qu'élément contribuant au renforcement des capacités – évolue vers ce modèle conduit par les pays partenaires. Les donateurs interrogés dans le cadre de l'enquête ont été invités à identifier les activités de coopération technique qui répondaient à l'ensemble des quatre critères suivants :

- les programmes de renforcement des capacités appuient la stratégie nationale de développement du pays partenaire
- le pays partenaire exerce la conduite effective du programme de renforcement des capacités bénéficiant de l'appui des donateurs. Cela suppose que les hauts responsables nationaux fassent clairement connaître les objectifs à poursuivre ;
- les donateurs intègrent leur soutien dans des programmes de renforcement des capacités pilotés par le pays partenaire ;
- lorsque plusieurs donateurs interviennent, des dispositifs ont été mis en place pour coordonner leurs contributions respectives. Ces dispositifs peuvent prendre la forme, par exemple, d'accords de mise en commun des ressources d'assistance technique.

*L'objectif-cible convenu est que 50 % des apports de coopération technique soient mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés ainsi définis, d'ici 2010.*

Comme il est expliqué dans les chapitres par pays, plusieurs coordinateurs nationaux ont estimé qu'en 2005, aucun programme de coopération technique dans son pays ne répondait aux quatre critères, de sorte que le vrai valeur de référence pour cet indicateur était zéro pour cent. Ce qui manquait le plus souvent, c'était la conduite effective des programmes par les pays partenaires à partir d'une vision stratégique spécifique du renforcement des capacités. Les donateurs ayant répondu à l'enquête, pour leur part, ont jugé (parfois à titre individuel, parfois conjointement et avec l'assentiment des gouvernements) que la définition utilisée dans l'enquête était trop rigide. Des points de vue très différents ont été exprimés sur ce qu'il convient de considérer comme étant coordonné et comme conduit par le gouvernement du pays partenaire. Les chiffres résultant de l'enquête incluent donc des activités de coopération technique plus ou moins coordonnées, l'accent étant davantage mis sur la cohérence avec le cadre d'action pertinent (par exemple, stratégie sectorielle ou plan d'action en matière de GFP) que sur l'existence d'une initiative nationale visant spécifiquement le renforcement des capacités. L'encadré 1.2 en est donne une illustration.

---

Avec 48 %, la valeur de référence obtenue pour cet indicateur (Tableaux A.4 et B.4 en annexe) pourrait donner à penser que l'objectif-cible n'est pas loin d'être atteint. Or, cette conclusion serait erronée. Comme il ressort du **graphique 1.5**, la dispersion des résultats, par pays comme par donneur, est si importante qu'elle ne saurait être imputée de façon plausible à des différences réelles dans les niveaux de coordination. Des différences entre des concepts utilisés par des donateurs et par des pays partenaires offrent une explication plus vraisemblable.

Cela n'est guère favorable à la détermination d'une solide valeur de référence. Les résultats de l'enquête concernant l'indicateur 4 fournissent un repère par rapport auquel les progrès futurs ne pourront être mesurés que si chaque organisme d'aide et chaque pays applique des normes d'évaluation identiques, année après année. Or, cela sera difficile à garantir. Par contre, on peut considérer que les résultats lancent un avertissement à la communauté internationale. Les besoins futurs en matière de renforcement des capacités tels qu'ils sont envisagés dans la Déclaration de Paris ne sont manifestement pas sur le point d'être satisfaits, l'action en la matière venant à peine d'être engagée.

*En résumé*, la situation de départ par rapport aux engagements énoncés dans la Déclaration de Paris en ce qui concerne le renforcement des capacités n'est pas aussi favorable que le chiffre de 48 % (face à un objectif-cible de 50 % pour 2010) pourrait le laisser supposer. L'enquête a révélé un profond désaccord sur les méthodes appropriées de renforcement des capacités et sur la signification des engagements souscrits à Paris dans ce domaine. Cela devrait inciter à déployer davantage d'efforts pour diffuser et évaluer les éléments d'information concernant les objectifs fixés à Paris. Donneurs et pays partenaires devraient se pencher sur la question de savoir si les attentes qu'ils manifestent à l'égard les uns des autres et d'eux-mêmes sont suffisamment tournées vers l'avenir et ambitieuses.

---

#### ENCADRÉ 1.2 QU'ENTEND-ON PAR RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PAR UN SOUTIEN COORDONNÉ ? LE POINT DE VUE DE TROIS PAYS.

« Le gouvernement va se consacrer avec les donateurs, dans le cadre du dialogue sectoriel, à...définir les programmes coordonnés de renforcement des capacités nécessaires à l'amélioration de l'impact des programmes sectoriels. »  
(**Burkina Faso**)

« Les partenaires au développement se sont tous plaints des difficultés d'interprétation du terme « assistance technique coordonnée ». La plupart des donateurs considèrent que l'assistance technique convenue avec le gouvernement est coordonnée... Certains donateurs considèrent que la majeure partie de leur aide est coordonnée. »  
(**Ghana**)

« Pour le Nicaragua, on considère que les activités de coopération technique... qui peuvent justifier du qualificatif de 'coordonnée' sont des activités qui soutiennent les priorités explicitement définies par les autorités, par les approches sectorielles ou autres formes d'aide-programme. Cette coordination aura été formalisée dans un document (par exemple, un accord bilatéral, un protocole d'accord ou une résolution d'un groupe de travail sectoriel). » (**Nicaragua**)

---

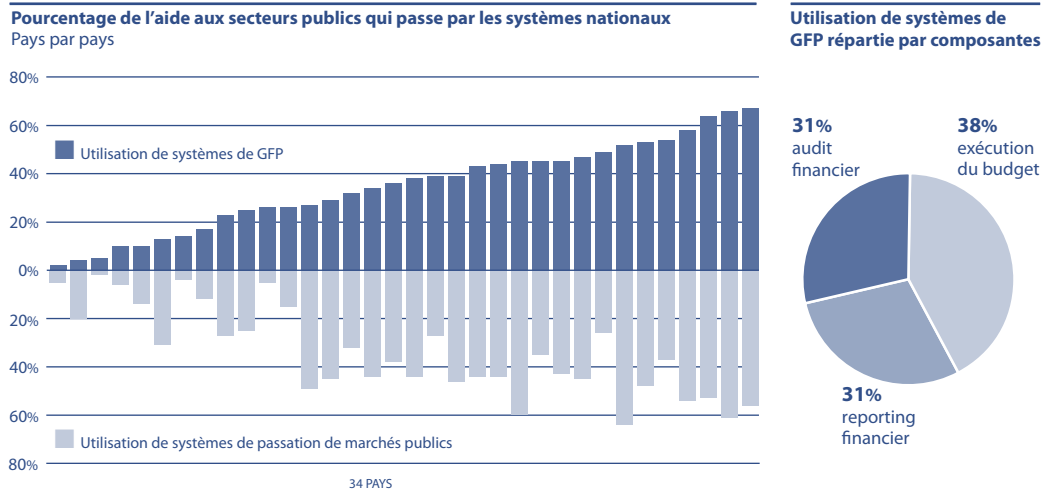
#### UTILISATION DES SYSTÈMES NATIONAUX

L'indicateur 5 constitue une mesure relativement non ambiguë et parlante de l'alignement de l'aide sur les systèmes nationaux. Cet indicateur, avec les évaluations dérivées de l'EPIN relatives à la qualité de la GFP et celles attendues des systèmes de passation des marchés, donne un ensemble d'objectifs-cibles réalistes à la réalisation desquels les donateurs et les autorités des pays partenaires sont censés œuvrer en commun.

Cela dit, l'indicateur n'est pas tout à fait exempt de problèmes de mesure. Après un examen des données fournies, des interrogations subsistent quant à la manière dont certains pays et certains donateurs ont interprété les questions de l'enquête relatives à l'indicateur 5. Pour plusieurs pays, par exemple, il n'est pas évident que tous les programmes recensés comme utilisant des systèmes nationaux d'exécution du budget puissent être véritablement considérés comme

## INDICATEUR 5

GRAPHIQUE 1.6 :  
Quel est le volume d'aide aux secteurs publics qui passe par les systèmes nationaux



« soumis aux procédures normales d'autorisation, d'approbation et de déblocage des fonds en vigueur au niveau national » (comme spécifié dans le document de l'enquête sur les Définitions et précisions). Il existe aussi des zones d'ombre sur l'interprétation de l'indicateur. À titre d'exemple, les procédures d'autorisation formellement prévues par les lois et les règles financières du secteur public peuvent faire l'objet d'une large délégation de pouvoir *de jure* ou *de facto* de sorte que « l'utilisation des systèmes nationaux » est plutôt théorique. La combinaison de ces facteurs peut entraîner une certaine surestimation de l'utilisation effective des systèmes nationaux.

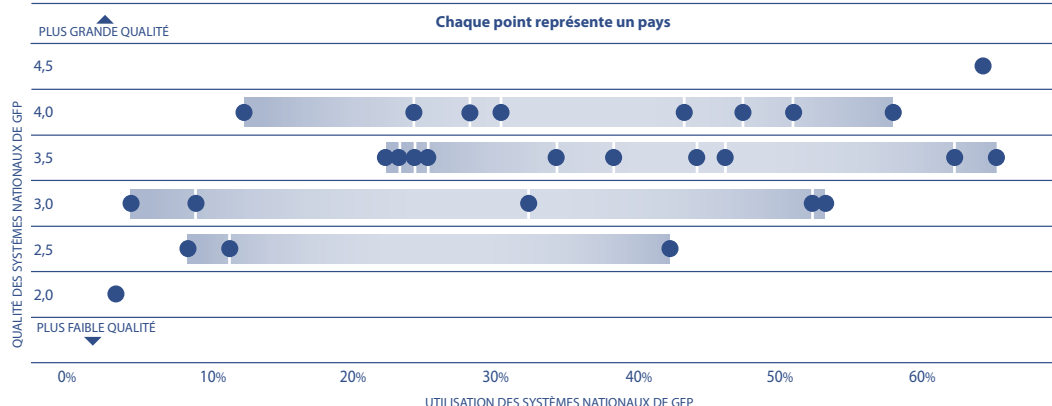
Les barres dans la partie gauche du **graphique 1.6** (élaboré à partir du tableau A.5 en annexe) représentent l'éventail des résultats des différents pays pour ce qui est de l'utilisation moyenne de trois composantes des systèmes nationaux de GFP (exécution du budget, reporting financier, et audit financier) et des systèmes nationaux de passation des marchés. On constate que l'utilisation des systèmes nationaux varie considérablement selon les pays. Globalement, le taux moyen d'utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés est comparable à celui

enregistré pour les systèmes de GFP (39 et 40 % respectivement). Au niveau de chaque pays, toutefois, les deux taux d'utilisation ne correspondent guère. Le diagramme circulaire à droite indique comment l'utilisation totale mesurée des trois systèmes de GFP se répartit entre les trois composantes de ces systèmes. Il semblerait qu'on ait un peu plus recours aux systèmes nationaux d'exécution du budget.

Aucun objectif-cible n'a été convenu en ce qui concerne l'augmentation de l'utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés, les objectifs-cibles de l'indicateur 5 étant hiérarchisés selon une mesure de la qualité des systèmes, et il n'existe encore aucun dispositif de notation pour la passation des marchés.<sup>1</sup> *Pour les pays qui sont actuellement classés entre les niveaux 3,5 et 4,5 sur l'échelle de l'EPIN pour les systèmes de GFP, l'objectif-cible pour 2010 est de réduire d'un tiers la non-utilisation des systèmes nationaux, sur la base des taux moyens d'utilisation moyens des trois composantes.* Si, à l'avenir, la qualité de la GFP au niveau national demeure largement dans la fourchette 3,5-4,5, le taux global d'utilisation devra être porté à 59 %. Il s'agit manifestement d'un défi majeur pour de nombreux donneurs.

### Qualité des systèmes nationaux de GFP/utilisation des systèmes nationaux de GFP

Pays par pays



#### Résultats

1. Il existe une corrélation entre la qualité des systèmes de GFP et l'utilisation par les donateurs des systèmes de GFP, mais cette corrélation est très faible ( $R^2 = 21\%$ ).

2. Il y a une très grande diversité d'utilisation des systèmes nationaux dans le groupe de pays qui ont le même score de qualité des systèmes de GFP.

Cela apparaît clairement lorsqu'on met en regard sur un même graphique l'utilisation des systèmes nationaux de GFP et la mesure convenue de la qualité de ces systèmes (Indicateur 2a), comme au **graphique 1.7**. Ce graphique nous apprend deux choses importantes. Premièrement, il peut exister une certaine relation entre la qualité des systèmes de GFP d'un pays et le degré d'utilisation de ce système par les donateurs au sens de la Déclaration de Paris. En d'autres termes, plus les systèmes nationaux sont fiables, plus les donateurs sont susceptibles de les utiliser. Néanmoins, s'il en est ainsi, la corrélation est très faible. Le degré d'utilisation des systèmes nationaux est extrêmement variable entre des pays qui possèdent pourtant des systèmes de GFP de qualité équivalente. Prenons, par exemple, les huit pays dotés de systèmes de GFP plutôt fiables (score de 4,0). Le taux d'utilisation de ces systèmes par les donateurs va de 14 % (valeur minimale) à 56 % (valeur maximale). On peut donc penser que des facteurs autres que la qualité des systèmes influencent la disposition des donateurs à utiliser les systèmes nationaux. La répartition par donneur qui figure au tableau B.5 en annexe va dans le sens de cette conclusion.

Si les données fournies par l'enquête ne nous permettent pas de le confirmer, il est probable que l'utilisation des systèmes nationaux de GFP par les donateurs a augmenté ces dernières années par suite de l'évolution vers le soutien budgétaire général ou sectoriel. Dans un certain nombre de pays couverts par l'enquête, le soutien budgétaire ou quelques grands programmes comptent pour la quasi-totalité de l'utilisation des systèmes nationaux. On peut interpréter cela de différentes manières. On peut y voir le signe de l'indication d'une évolution vers les objectifs fixés dans la Déclaration de Paris. Mais on peut aussi en déduire que les donateurs autres que ceux qui fournissent un soutien budgétaire, ne sont guère enclins à utiliser les systèmes nationaux.

*En résumé*, le recours par les donateurs aux systèmes nationaux de GFP est très variable, et cela ne s'explique guère par les différences constatées dans la qualité des systèmes. Si, à l'approche de 2010, certains donateurs continuent de peu utiliser les systèmes nationaux, même lorsque ceux-ci sont d'après l'échelle de l'EPIN relativement fiables, les objectifs-cibles pour cet indicateur seront difficiles à atteindre et on pourra alors s'interroger sur la détermination des donateurs à honorer l'un des engagements fondamentaux de la Déclaration de Paris.

GRAPHIQUE 1.7 :  
Qu'est-ce qui détermine l'utilisation des systèmes nationaux de GFP ?

---

### ENCADRÉ 1.3 STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE PARALLÈLES : LE POINT DE VUE DES COORDINATEURS NATIONAUX

- « Les donateurs ont eu des difficultés avec la définition proposée... 7 donateurs sur 14 ont recensé au total 24 structures de mise en œuvre parallèles... Toutefois, ces chiffres ne reflètent peut-être que partiellement l'utilisation des structures parallèles... Il n'existe aucun système pour les inventorier. » **(Ghana)**
- « Les structures de mise en œuvre parallèles les plus couramment utilisées sont celles des projets et programmes menés sous la responsabilité de deux codirecteurs, l'un national et l'autre nommé par le donneur. On pourrait estimer qu'il s'agit de structures semi-intégrées... le plus souvent, il semble que la direction de ces structures... revient presque exclusivement à l'équipe qui rend compte au donneur. » **(Pérou)**
- « Il a été difficile de s'entendre sur la définition de l'expression « structure parallèle », d'où des réponses fort diverses, et des modifications aux réponses apportées... Il est recommandé qu'à l'avenir, l'enquête s'appuie soit sur les définitions internationales du CAD/OCDE soit sur des définitions adaptées à notre contexte national. » **(Sénégal)**
- « Certains partenaires s'efforcent de ne plus utiliser de structures de mise en œuvre parallèles. Les projets de gestion des finances publiques et d'éducation rurale financés par la Banque mondiale, par exemple,... intègrent certaines de leurs fonctions dans les ministères compétents. Ces structures ne peuvent toutefois pas être considérées comme intégrées car elles ne font pas partie d'une structure existante, les salaires du personnel y sont supérieurs à ceux des fonctionnaires et le donneur est, en dernier ressort, celui qui prend la décision finale... » **(Moldavie)**
- « Le problème essentiel inhérent à la réduction du nombre de structures parallèles de mise en œuvre est qu'il faut réduire concomitamment le recours aux procédures qui ne sont pas celles du pays partenaire. En effet, si on supprime une structure parallèle alors que l'organisme de coopération continue d'exiger que l'on se conforme à ses procédures, les administrations sont surchargées de travail... » **(Nicaragua)**
- 

#### ÉVITER LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE PARALLÈLES

Dans la Déclaration de Paris, les donateurs sont invités à « éviter, dans toute la mesure du possible, la mise en place de structures spécifiquement chargées de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'aide ». L'indicateur 6 recense le nombre d'Unités de mise en œuvre parallèles, le terme « parallèle » renvoyant à toute unité créée en dehors des structures institutionnelles nationales existantes. Dans les précisions concernant l'enquête, une distinction est établie entre les unités de mise en œuvre des projets et les organismes d'exécution, et trois caractéristiques sont attribuées aux unités parallèles de mise en œuvre de projets :

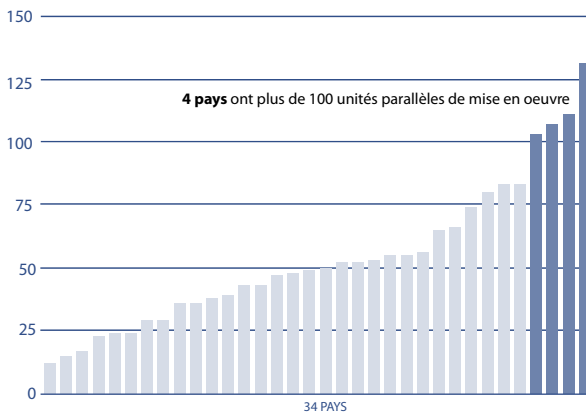
- ces unités rendent compte aux organismes extérieurs de financement et non au ministère, service ou organisme dont relève l'exécution ;
- le personnel professionnel est en majorité choisi par le donneur ;
- les rémunérations du personnel des unités parallèles sont souvent supérieures à celles des agents de la fonction publique.

Dans un certain nombre de pays, l'interprétation de la question figurant dans l'enquête a été source de controverses. Il n'est pas sûr qu'au niveau d'un

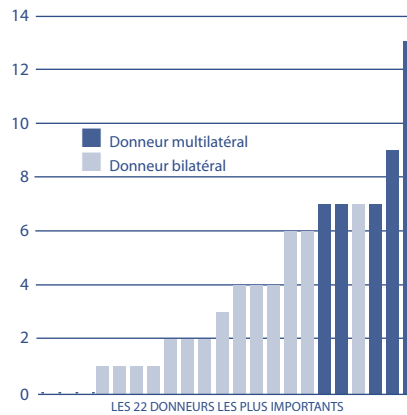
même pays, tous les donateurs aient appliqué les mêmes critères avec le même degré de rigueur, ni que les mêmes normes aient été utilisées d'un pays à l'autre. Dans un certain nombre de cas, il ressort de la partie descriptive de la réponse à l'enquête que certains donateurs ont appliqué un critère légaliste de responsabilité vis-à-vis de l'organisme d'exécution officiel, alors que le coordinateur national ou les autres donateurs auraient préféré que l'on tienne davantage compte de la réalité de la responsabilité vis-à-vis du donneur. Certaines personnes ayant répondu à l'enquête ont peut-être fait une confusion entre la question définitionnelle (l'unité est-elle « parallèle » ?) et la question portant sur la gestion de l'aide (le parallélisme se justifie-t-il en termes d'avantages et de coûts pour le développement ?). **L'encadré 1.3** donne quelques exemples à cet égard.

Il en résulte que le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets a probablement été sous-estimé. Néanmoins, comme pour les autres mesures de l'alignement, l'enquête a contribué à lancer un débat local sur le sujet et l'on peut s'attendre qu'à l'avenir, lors de la conception des projets et des programmes, l'on prenne de plus en plus souvent en considération, sciemment et explicitement, les arbitrages à opérer entre l'efficacité des projets et le renforcement des capacités de gestion des projets.

**Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre**  
Pays par pays



**Nombre moyen d'unités parallèles de mise en œuvre par pays**  
Donneur par donneur



**INDICATEUR 6**

GRAPHIQUE 1.8 :  
Combien existe-t-il  
d'unités de mise en  
œuvre parallèles  
aux structures  
nationales ?

L'objectif-cible global est de réduire des deux tiers, d'ici 2010, le nombre d'unités parallèles, pour le ramener de 1 832 à seulement 611. Comme le montrent le tableau A.6 en annexe et la partie gauche du graphique 1.8, le nombre d'unités parallèles varie considérablement d'un pays à l'autre, ce qui s'explique sans doute par l'utilisation de critères différents ainsi que par des différences aussi dans le volume des versements d'aide. Chaque pays est censé contribuer à la réduction proportionnellement de nombre des unités parallèles quelle que soit la base sur laquelle ces derniers ont été établis. Le tableau B.6 et la partie droite du graphique en annexe confirment que le nombre d'unités parallèles notifiées par pays varie beaucoup d'un donneur à l'autre.

Une analyse plus fine montre que, dans quelques cas, le nombre d'unités parallèles semble raisonnable, proportionnellement à l'aide versée par pays. Toutefois, cela n'est pas toujours le cas. Quelques grands organismes font état d'un nombre disproportionné d'unités parallèles. On peut s'attendre à ce que ces organismes réexaminent les raisons pour lesquelles ils continuent d'utiliser des systèmes parallèles. Les organismes donateurs qui n'ont, pour une raison ou une autre, notifié qu'un petit nombre de projets comme étant actuellement gérés par des unités parallèles, sont confrontés à un autre type de défi. Ils devront réaliser davantage de progrès dans la réduction de l'écart.

Les données recueillies dans le cadre de l'enquête donnent à penser qu'il existe une volonté de changement. Un certain nombre de grandes organisations, comme la Banque mondiale et la Commission européenne, sont fréquemment citées avec des exemples à la clé montrant qu'elles envisagent d'intégrer les unités parallèles existantes dans la structure de ministères ou d'organismes. Il reste que le changement ne sera pas facile. Parmi les principaux obstacles mentionnés dans les réponses à l'enquête, on trouve le stock de projets initialement mis en place sans guère se préoccuper des objectifs d'alignement et d'appropriation. L'intérêt porté par le personnel des unités et leurs ministères de tutelle aux conditions d'emploi et aux avantages annexes offerts par les unités parallèles, et la réticence des organismes extérieurs de financement, soucieux des résultats, à compromettre la qualité de mise en œuvre des projets sont aussi mentionnés comme obstacles.

*En résumé*, le nombre total de 1 832 unités parallèles dans 34 pays seulement est préoccupant – d'autant plus qu'il y a lieu de penser qu'il s'agit d'une estimation basse. Même si la volonté de changement est réelle, de sorte que les nouveaux projets sont de plus en plus souvent gérés par de grands organismes publics, la baisse du nombre total d'unités parallèles à 611 va nécessiter un effort considérable de la part tant des donateurs que des pays partenaires.

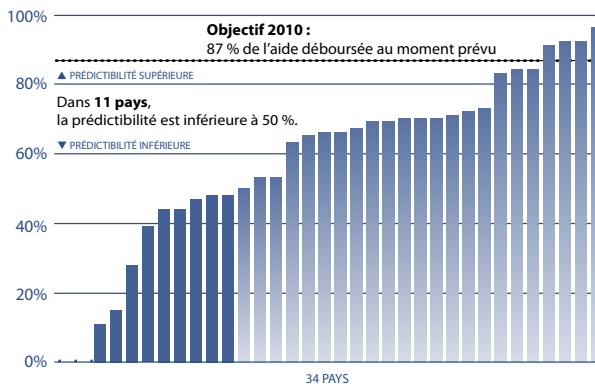


## INDICATEUR 7

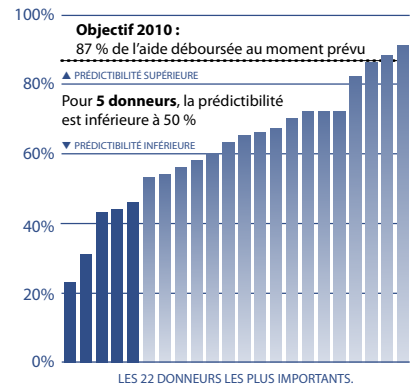
GRAPHIQUE 1.9 :  
Les versements  
sont-ils effectués  
au moment  
prévu et sont-ils  
enregistrés  
par le pays ?

### Aide dont le versement est prévu, en pourcentage de l'aide déboursée

Pays par pays



Donneur par donneur



### PRÉVISIBILITÉ ACCRUE DES APPORTS D'AIDE

Dans la Déclaration de Paris, les donateurs s'engagent à fournir une liste indicative fiable d'engagements au titre de l'aide qui s'inscrivent dans un cadre pluriannuel, et à verser l'aide en temps voulu selon un calendrier prévisible en respectant les échéances. La prévisibilité des apports d'aide est généralement considérée comme essentielle pour faciliter aux pays partenaires la gestion de leurs finances publiques et leur permettre une planification réaliste de leur développement.

Les données recueillies dans le cadre de l'enquête permettent d'analyser la prévisibilité de l'aide sous deux angles. Le premier est la capacité des donateurs et des gouvernements de verser l'aide en temps voulu. Le second est la capacité des donateurs et des gouvernements de comptabiliser avec précision les versements destinés au secteur public effectués par les donateurs.

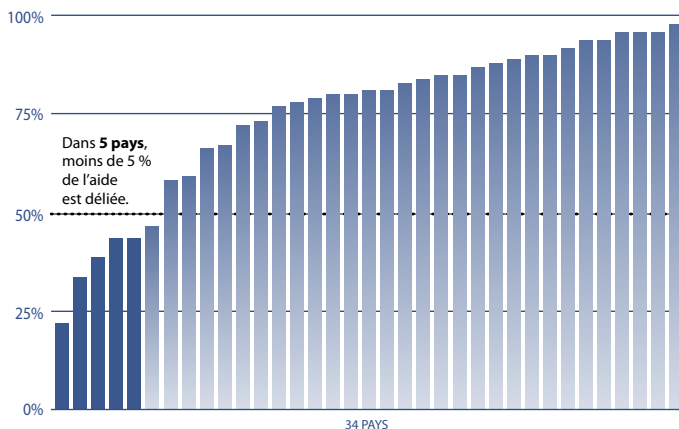
Considérons d'abord l'aptitude à effectuer les versements en temps voulu. Sur l'ensemble des pays couverts par l'enquête, les donateurs avaient prévu de déboursier 21 112 millions USD en 2005. Ils ont en fait versé (selon leurs propres archives) un peu moins, à savoir 19 933 millions USD (tableaux A7 et B7 en annexe). Ces chiffres globaux occultent toutefois le fait que les versements ont pu être inférieurs aux montants programmés (fonds qui n'ont pas été versés en temps voulu) ou au contraire supérieurs (versement de montants non programmés). Ce constat vaut pour l'ensemble des pays et des donateurs.

L'aide, dans ce sens, est imprévisible, pour les acteurs de l'aide bilatérale aussi bien que multilatérale. Quelques-uns des principaux donateurs versent des montants nettement inférieurs ou supérieurs aux montants prévus pour l'ensemble des pays dont ils s'occupent. On ne sait guère dans ce cas si le phénomène est lié à la nature du sous-ensemble de pays couverts par l'enquête où ces organismes donateurs sont présents. Il faut s'attendre à ce qu'un donneur qui accorde la priorité à des pays où l'exécution des projets est souvent retardée obtienne de mauvais scores au regard de cet indicateur. Des apports d'aide non programmés peuvent s'expliquer dans certaines circonstances, s'agissant notamment de pays qui absorbent une part importante de l'aide globale consentie par un donneur. Si les raisons sont autres, les organismes dont les versements sont très inférieurs ou très supérieurs aux montants programmés auraient intérêt à s'interroger sur la façon dont ils peuvent améliorer leur contribution à l'objectif de la Déclaration de Paris relatif à la prévisibilité de l'aide.

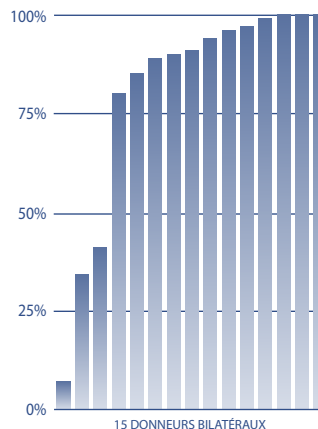
Abordons maintenant la question de la capacité d'un pays à assurer la comptabilité des versements. Globalement, les gouvernements des pays partenaires n'ont enregistré dans leurs systèmes comptables que 14 861 millions USD sur les 19 933 millions USD effectivement versés, d'après les comptes des donateurs. Pour la quasi-totalité des pays et pour tous les principaux donateurs, les versements comptabilisés ont été inférieurs, parfois de loin, aux versements prévus (tableaux A7

## Part de l'aide non déliée

Pays par pays



Donneur par donneur



## INDICATEUR 8

GRAPHIQUE 1.10 :  
Quel est le volume  
d'aide déliée ?

et B7 en annexe). Cela peut s'expliquer par le fait que les donateurs n'ont pas notifié leurs versements sous la forme exploitable aux autorités du pays partenaire. Cela peut aussi s'expliquer par l'incapacité des autorités du pays à comptabiliser et à traiter l'information.

L'indicateur 7 relatif à la prévisibilité de l'aide a pour fonction de favoriser des progrès sur ces deux fronts. En d'autres termes, cet indicateur a pour but d'améliorer non seulement la prévisibilité des versements effectifs, mais aussi l'exactitude avec laquelle ces versements sont inscrits dans les comptes nationaux du pays partenaire – un élément important de l'appropriation, de l'obligation de comptes et de la transparence. Il indique dans quelle mesure les fonds dont le versement est programmé au cours d'un exercice donné figurent bien dans les comptes nationaux comme versés au cours de cet exercice, indépendamment du signe (positif ou négatif) de l'éventuel écart constaté. Les résultats obtenus, pour les pays partenaires et pour les donateurs, figurent dans la dernière colonne des tableaux A7 et B7 en annexe (ratio de référence). Le graphique 1.9 donne les résultats pour les pays et les donateurs respectivement. Il faut rappeler que l'indicateur 7 rend compte de la prévisibilité sur un exercice donné et non sur plusieurs années. Il s'agit donc d'une mesure relativement instable de la prévisibilité, susceptible de varier considérablement d'une année à l'autre.

La moyenne pondérée des résultats pour cet indicateur était de 70 % en 2005 (tableau A7). *La Déclaration de Paris a pour objectif d'abaisser progressivement l'écart entre ce pourcentage et 100 %, en le réduisant de moitié, de sorte que le pourcentage soit porté à 85 % au moins à l'horizon 2010.*

Pour combler le déficit de prévisibilité, les donateurs et les autorités des pays partenaires doivent œuvrer ensemble sur plusieurs fronts en même temps. Parmi les actions à entreprendre, il s'agirait notamment d'améliorer :

- le réalisme des prévisions concernant le volume et la date des versements attendus.
- les modalités de notification par les donateurs des versements aux autorités des pays partenaires.
- le caractère exhaustif de la comptabilisation par les pays partenaires des versements effectués par les donateurs.

Les mesures à prendre en vue d'améliorer la prévisibilité des apports d'aide varient selon les modalités de l'aide et selon les pays. Les réponses à l'enquête semblent suggérer que le soutien budgétaire, surtout s'il s'inscrit dans un cadre pluriannuel et est versé en début d'année, permet une meilleure prévisibilité de l'aide que l'aide-projet, avec laquelle des retards d'exécution sont parfois inévitables.

D'un autre côté, un élément d'imprévisibilité peut subsister avec le soutien budgétaire dès lors que le déblocage de certaines tranches est assujéti à la performance des pays partenaires, à l'obligation pour ces derniers de remplir diverses conditions-cadre et/ou de respecter certains principes fondamentaux. Pour que l'objectif de la Déclaration de Paris soit atteint, il faut que les mesures prises pour diminuer les effets de ces facteurs s'accompagnent d'une plus étroite collaboration entre les donateurs et les responsables des comptes nationaux dans le pays partenaire, afin que ces derniers parviennent de mieux en mieux à recenser avec précision les apports d'aide.

*En résumé*, l'indicateur 7, tout comme l'indicateur 3, rend compte des effets conjugués des pratiques des donateurs et des autorités des pays partenaires. Il vise à saisir à la fois la capacité de respecter les échéances pour le versement de l'aide, et la capacité du pays partenaire d'intégrer les versements prévus dans ses comptes financiers. L'objectif fixé dans ce domaine peut être atteint, mais la moyenne non pondérée de 41 % montre qu'il est nécessaire de modifier sensiblement les relations entre donateurs et pays partenaires. C'est pourquoi un effort délibéré de collaboration est indispensable dans chaque pays pour atteindre cet objectif.

### DÉLIEMENT DE L'AIDE

Les signataires de la Déclaration de Paris réaffirment leur adhésion à la Recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement des pays les moins avancés et s'engagent à poursuivre les progrès dans ce domaine. Les statistiques sur le degré de liaison de l'aide établies par l'OCDE sont reproduites au tableau A.8 (annexe A). Elles montrent que dans les 34 pays, 75 % de l'aide est non liée, contre 82 % pour l'ensemble des autres pays sur lesquels portent les statistiques de l'OCDE. Pour que le déliement de l'aide progresse, tous les donateurs bilatéraux devront intensifier leurs efforts d'ici 2010.

SI LES DONNEURS ET LES AUTORITÉS PARTENAIRES parvenaient à assurer l'alignement complet des apports d'aide sur les stratégies que les pays font leurs et les systèmes nationaux, l'harmonisation de l'aide ne serait pas un problème. Cela dit, comme le confirme l'enquête, dans la réalité l'alignement est loin d'être parfait pour des raisons qui tiennent pour certaines aux donateurs et pour d'autres aux pays partenaires. Dans ces conditions, l'efficacité de l'aide se trouvera vraisemblablement améliorée si les donateurs harmonisent leurs actions et adoptent des procédures aussi simples et transparentes que possible.

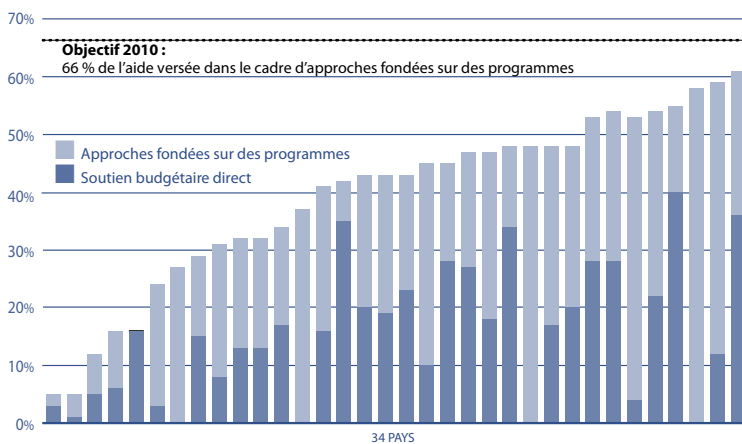
L'enquête de référence était centrée sur seulement deux aspects de l'harmonisation : l'utilisation de dispositifs communs dans le cadre d'approches fondées sur des programmes, d'une part, et la conduite de missions conjointes et le partage des travaux d'analyse, d'autre part. La Déclaration de Paris comprend deux autres séries d'engagements relatifs à l'harmonisation : l'un concerne le renforcement de la complémentarité entre les donateurs en fonction de leur avantage comparatif, par rapport à d'autres donateurs. L'autre concerne le renforcement des incitations à l'action en coopération. Ces indicateurs de départ sont donc représentatifs d'engagements plus vastes en matière d'harmonisation.

### UTILISATION DE DISPOSITIFS COMMUNS

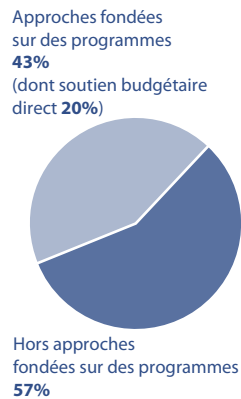
L'indicateur 9 mesure la part de l'aide au secteur public versée dans le cadre d'approches fondées sur des programmes. Dans les précisions données pour la réalisation de l'enquête, l'approche-programme est définie de telle manière que cette proportion constitue un indicateur précis de l'utilisation de dispositifs communs. Selon les définitions et précisions concernant l'enquête, les approches fondées sur les programmes ont en commun les quatre caractéristiques suivantes :

- conduite des opérations assurée par le pays bénéficiaire (leadership) ou l'organisation concernée ;
- cadre unique intégré de programmation et de budgétisation ;

**Pourcentage de l'aide versée au titre d'approches fondées sur des programmes**  
Pays par pays



**Pourcentage de l'aide versée au titre d'approches fondées sur des programmes**



**INDICATEUR 9**

GRAPHIQUE 1.11 :  
Quels sont les volumes d'aide fondée sur des programmes ?

- processus formalisé de coordination et d'harmonisation des procédures des donneurs en matière d'établissement de rapports, de budgétisation, de gestion financière et de passation de marchés ;
- effort de systématisation de l'utilisation des systèmes locaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes, de gestion financière, de suivi et d'évaluation.

Cet ensemble de quatre critères est assez restrictif. Il comprend le soutien budgétaire direct (général ou sectoriel), les approches sectorielles et autres dispositifs s'appuyant sur des efforts du même ordre dans le sens de la planification conjointe et de l'harmonisation des procédures.

*L'objectif général de la Déclaration de Paris pour 2010 est que 66 % de l'aide au secteur public soient assurés par le biais de cadres communs fondés sur des programmes.* Les tableaux A.9 et B.9 en annexe indiquent le volume et la proportion officiels de l'aide fondée sur les programmes, et la répartition entre soutien budgétaire direct (défini comme un financement sans préaffectation) et d'autres formes d'approches-programmes. Le **graphique 1.11** donne une vue d'ensemble des résultats, par pays et globalement.

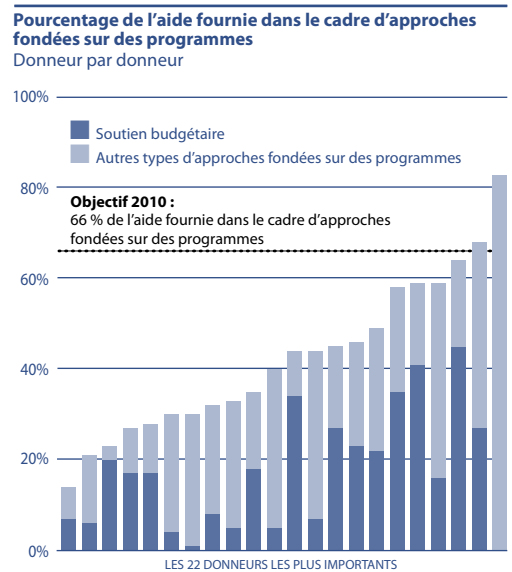
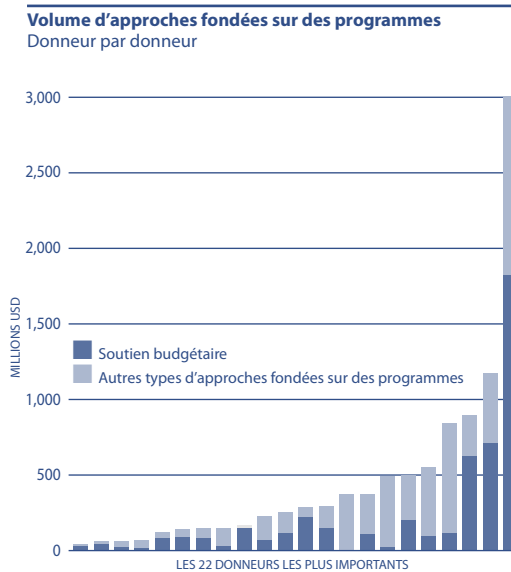
Les réponses à l'enquête montrent clairement que, dans de nombreux pays, les donneurs ont difficilement accepté la définition proposée des approches-programme. Les coordinateurs nationaux

n'ont généralement pas estimé qu'ils avaient le pouvoir d'imposer une règle. Un certain nombre de pays ont adopté un ensemble moins strict de critères sur la base d'un certain consensus, tandis que dans d'autres pays, des donneurs ont été autorisés à suivre leur propre définition de ce qu'il fallait entendre par « programme ». Dans ces cas d'espèce au moins, les véritables chiffres de référence relatifs à l'utilisation de procédures communes sont inférieurs à ceux qui figurent dans les tableaux. **L'encadré 1.4** en donne quelques illustrations. Il faut donc aller beaucoup plus loin pour atteindre l'objectif que ce que le niveau de référence de 43 % pourrait laisser penser.

Il faut tenir compte de ces difficultés dans l'évaluation des tendances pour la période allant jusqu'en 2010. Comme le montre l'analyse du chapitre 2 de l'enquête, ces difficultés mettent en évidence la nécessité de donner des orientations plus rigoureuses sur les circonstances dans lesquelles les participants à l'enquête sont autorisés à adapter les définitions proposées.

La part du soutien budgétaire direct (SBD) n'est pas un indicateur prévu dans la Déclaration de Paris, mais les données néanmoins recueillies sur le sujet apportent des éclairages intéressants. Le SBD a également été défini en termes très restrictifs dans les Définitions et précisions accompagnant l'enquête : il se limite aux ressources gérées conformément aux procédures budgétaires du

GRAPHIQUE 1.12 :  
Quel est le volume  
d'aide fondée sur  
des programmes  
et fournie par  
les donateurs ?



**ENCADRÉ 1.4 : POINTS DE VUE SUR LES DISPOSITIFS COMMUNS ET LES APPROCHES FONDÉES SUR DES PROGRAMMES**

« Au Sénégal, mis à part les faibles montants alloués au soutien budgétaire, les donateurs utilisent leurs propres procédures pour la majeure partie des ressources acheminées au titre d'approches fondées sur des programmes. Le total des ressources consenties au titre de programmes ne prend pas en compte le fait que les donateurs peuvent continuer d'utiliser leurs propres procédures. Par contre, ce sont les ressources consacrées à des dispositifs communs qui nous renseignent sur le niveau de l'effort déployé pour réduire les coûts de transaction. » (**Sénégal**)

« Il faut mentionner spécialement une série de très grands programmes financés par des prêts accordés à des conditions libérales... On a inclus ces programmes parce qu'ils répondent aux trois premiers critères des approches fondées sur des programmes, à savoir appropriation par le pays partenaire, cadre unique de programme et participation de plusieurs donateurs. » (**Pérou**)

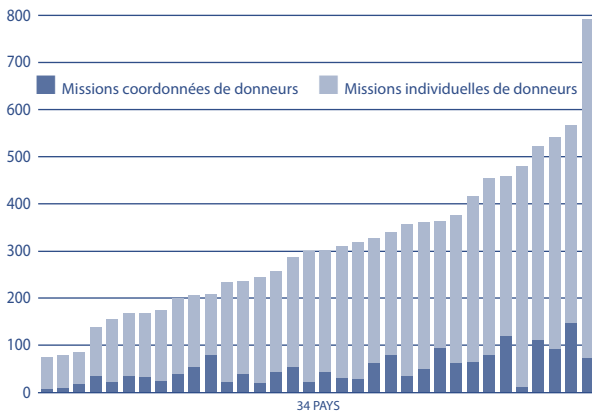
« Abstraction faite du soutien budgétaire multi-donneurs, il n'y a pas eu unanimité sur les éléments constitutifs d'une approche-programme, malgré les critères définis... Certains donateurs en ont donné des listes, dont on a pas été en mesure de vérifier la pertinence par rapport à la définition..., ce qui renforce la nécessité de creuser encore le problème pour valider les exemples figurant sur les listes... » (**Ghana**)

bénéficiaire qu'il n'est pas prévu d'affecter à des usages spécifiques (le soutien budgétaire sectoriel doit toutefois faire l'objet d'un dialogue sur les mesures à prendre dans ce secteur). Les réponses à l'enquête n'indiquent pas dans quelle mesure les définitions et précisions relatives à l'enquête ont été suivies.

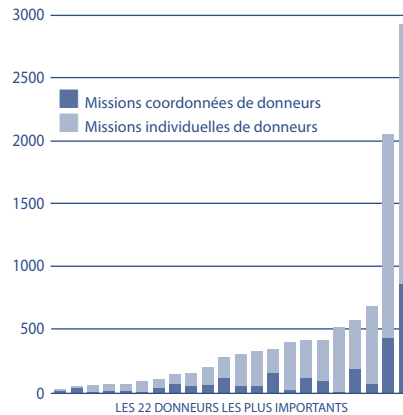
Le **graphique 1.12** donne une vue d'ensemble des résultats par donneur. Les données réservent quelques surprises, même si l'on tient compte des possibles effets de la sélectivité des choix des pays. Il est frappant de constater le nombre de donateurs (pas moins du quart des 22 principaux) déclarant déjà acheminer la moitié de leur aide au secteur public dans le cadre d'approches fondées sur des programmes. D'après la partie descriptive des réponses à l'enquête, ce constat reflète pour une grande part la façon dont certains donateurs ont interprété la définition de l'approche-programme. Cela traduit aussi, mais dans une moindre mesure, l'adoption effective de procédures communes avec d'autres donateurs. Il serait sensé, pour ces donateurs comme pour ceux qui se déclarent à ce jour moins impliqués dans des approches-programme, de se concentrer sur le contenu même de l'engagement figurant dans la Déclaration de Paris. En d'autres termes, de s'orienter délibérément vers des procédures communes sous l'impulsion sous l'impulsion des représentatives gouvernementaux et, si possible, utilisant des systèmes nationaux.

## Nombre de missions

Pays par pays



Donneur par donneur



## INDICATEUR 10a

GRAPHIQUE 1.13 :  
Quel est le nombre  
de missions de  
donneurs qui sont  
coordonnées ?

La partie descriptive des réponses à l'enquête, de même que le Rapport sur le CDI et les profils de la Revue de l'efficacité de l'aide, font ressortir des tendances générales quant à l'adoption des approches fondées sur des programmes. Une tendance affirmée se dégage semble-t-il en faveur de l'adoption de dispositifs du type approche sectorielle, non seulement pour les secteurs proprement dits, mais aussi pour des domaines institutionnels transversaux comme le développement du secteur privé, la justice, et le respect de l'ordre public. Les secteurs qui évoluent assez rapidement vers des approches sectorielles sont invariablement la santé et l'éducation. En revanche, les programmes conjoints hors des secteurs sociaux progressent plus difficilement et plus lentement vers l'adoption de dispositifs communs. Il n'en reste pas moins que lorsqu'une approche-programme est adoptée par un groupe important de donateurs dans un secteur ou un domaine institutionnel, on observe un effet d'entraînement positif. À quelques exceptions près, les nouveaux-venus sont bien accueillis dans le groupe et s'y intègrent sans difficulté.

*En résumé*, il n'y a pas lieu de se satisfaire des résultats de l'enquête quant à l'engagement de la Déclaration de Paris relatif à la mise en place de dispositifs communs et de procédures conjointes sous le leadership des pays partenaires.

Le recours aux approches-programme en tant que substitut à la planification conjointe et à l'effort d'harmonisation peut avoir introduit une certaine confusion. Malgré les chiffres relativement encourageants qui ressortent de l'enquête pour cet indicateur, l'évolution des pratiques des donateurs doit s'accélérer dans les prochaines années si l'on veut pouvoir atteindre l'objectif de la Déclaration de Paris.

### RÉALISATION DE MISSIONS CONJOINTES ET MISE EN COMMUN DES CONCLUSIONS DES ANALYSES CONDUITES

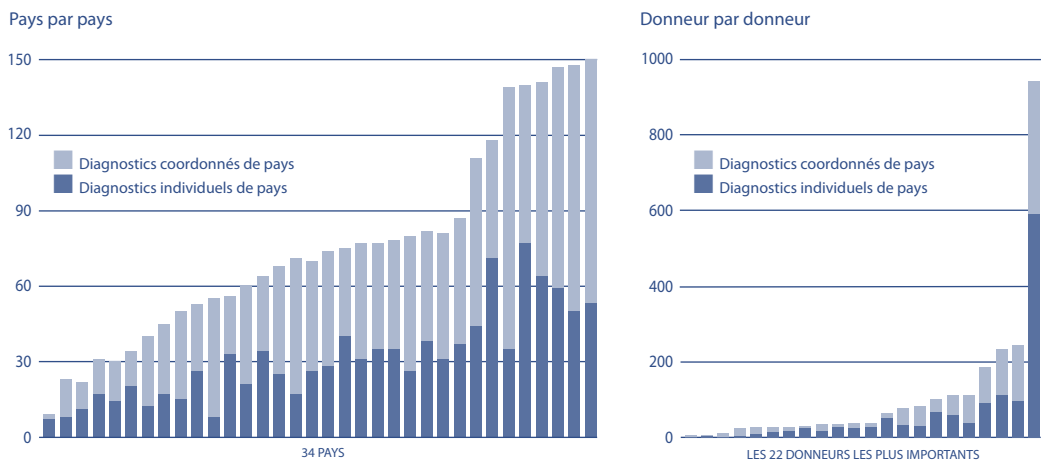
L'indicateur 10 sert à rendre compte de la mesure dans laquelle les donateurs fondent leurs activités d'examen et d'analyse au niveau des pays. Il mesure la proportion de missions sur le terrain effectuées conjointement et la part des travaux d'analyse par pays menés conjointement ou donnant lieu à une coordination. *Les objectifs pour 2010 sont de 40 % pour les missions conjointes et de 66 % pour les travaux d'analyse conjoints.*

Pour nombre de pays, il a fallu ajuster les données recueillies pour tenir compte de la double comptabilisation des missions conjointes et des analyses conjointes. Les chiffres relatifs aux missions figurent aux tableaux A.10a et B.10a en annexe. **Le graphique 1.13** en donne une vue d'ensemble. Le nombre total de missions est étonnamment élevé pour certains pays et certains donateurs, en particulier les grands organismes multilatéraux.

## INDICATEUR 10b

GRAPHIQUE 1.14 :  
Quel est le nombre  
de diagnostics  
coordonnés de pays ?

### Nombre de diagnostics de pays



Dans de nombreux cas, le nombre de missions semble lié à l'ampleur de l'aide versée, mais ce n'est toutefois pas toujours le cas. Certaines formes de soutien, par exemple, à l'appui de la réforme de la gouvernance, peuvent nécessiter un grand nombre de missions pour des raisons parfaitement légitimes. Parallèlement, la proportion de missions coordonnées ou conjointes demeure très faible – de 18 % en moyenne sur l'ensemble des pays. Pour que les objectifs de la Déclaration de Paris soient atteints, il faudra impérativement intensifier l'effort.

Le constat est encore plus patent si l'on examine les résultats ventilés dans les chapitres consacrés aux différents pays. Une part très importante de ces travaux d'analyse dits conjoints concerne le seul domaine de l'évaluation de la gestion des finances publiques (dans le cadre des évaluations de la responsabilité financière dans les pays et du programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière, en particulier). Une grande partie en est aussi imputable aux organismes des Nations unies, mais dans leur cas, la coordination est interne au système des Nations unies. Il semble plus difficile d'obtenir des avancées importantes en dehors de ces domaines. De façon plus positive, les gouvernements de certains pays partenaires prennent en main eux-mêmes le problème du surnombre de missions. Dans plusieurs pays africains confrontés à un nombre pléthorique de missions, elles ont par exemple pris l'initiative d'imposer des « périodes de

trêve », sans mission, afin de permettre aux fonctionnaires, du ministère des finances en particulier, de se concentrer sur la préparation du budget. Cet exemple pourrait être plus largement suivi.

Les tableaux A.10b et B.10b, ainsi que le graphique 1.14, présentent les résultats relatifs aux travaux analytiques par pays et aux travaux d'analyse « conjoints ». Il semble s'en dégager une tendance plus affirmée à entreprendre des activités conjointes (ces activités représentent au total 42 % de l'ensemble). Cela s'explique peut-être dans une certaine mesure par une interprétation de ce qu'il faut entendre par « travaux analytiques par pays » dans le sens d'exercices relativement formels qui se prêtent à une action conjointe. Il semble par ailleurs qu'une évolution notable s'opère dans le sens de l'élaboration de stratégies conjointes d'aide-pays, ce qui devrait favoriser une augmentation de la part des missions et des travaux d'analyse conjoints.

*En résumé*, la situation de référence pour ce qui concerne les activités conjointes est peut-être moins favorable pour les missions que pour les travaux analytiques par pays, la proportion de 17 % de missions conjointes en 2005 sur l'ensemble des pays étant loin de l'objectif de 40 % fixé pour 2010. La proportion est certainement encore plus faible si sont exclues les évaluations conjointes réalisées dans le domaine de la gestion des finances publiques. Il s'agit là manifestement d'un domaine où les donateurs vont devoir redoubler d'efforts pour que les objectifs convenus soient atteints.

## GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

L'une des caractéristiques de la Déclaration de Paris est notamment la reconnaissance dont elle témoigne du fait que l'amélioration des pratiques des donateurs et celle des institutions des pays partenaires sont interdépendantes et se renforcent mutuellement. Cela transparait, d'une part, dans la réciprocité des engagements qui y sont inscrits et, d'autre part, dans la référence à deux grands domaines qui ne sont pas abordés dans la Déclaration de Rome sur l'harmonisation et l'alignement, à savoir la responsabilité mutuelle et le suivi des résultats.

Les engagements concernant la gestion axée sur les résultats impliquent que les donateurs et les pays partenaires s'emploient ensemble à gérer les ressources de manière à susciter des avancées sur la voie du développement en utilisant les informations relatives aux résultats obtenus pour améliorer la prise de décision. Les pays partenaires sont censés mettre en place des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats qui soient efficaces par rapport à leur coût, et les donateurs s'en remettre à ces dispositifs et s'abstenir de demander d'autres rapports. L'indicateur 11 s'appuie sur les scores figurant dans le Rapport 2005 de la Banque mondiale sur le cadre de développement intégré (CDI) pour évaluer dans quelle mesure la volonté des pays partenaires de mettre en place des cadres de performance est transposée dans les faits.

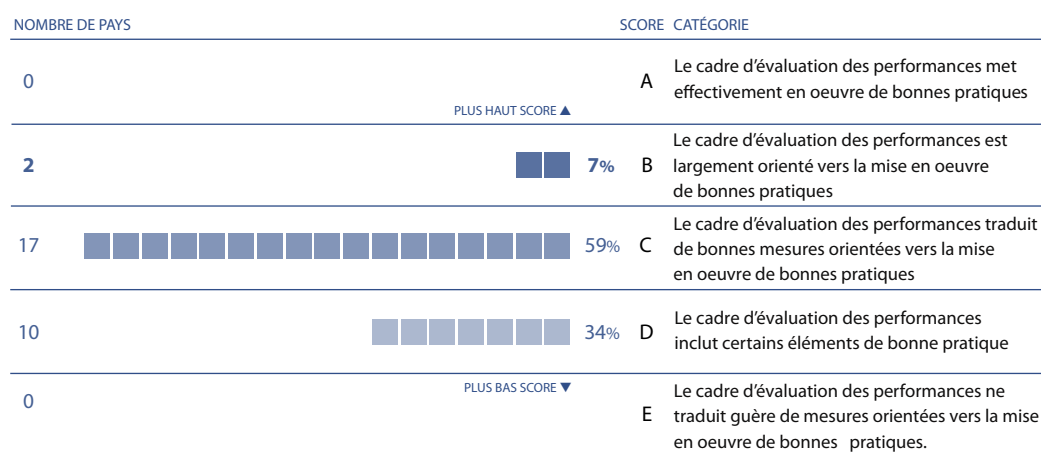
Trois critères d'évaluation sont pris en compte :

- la qualité de l'information sur le développement
- l'accès des parties prenantes à l'information sur le développement
- un dispositif de suivi et d'évaluation coordonné au niveau du pays.

Les évaluations reflètent donc à la fois la fiabilité des données recueillies sur les produits, les réalisations et les impacts et divers aspects du processus d'utilisation de l'information, de sa diffusion auprès des parties prenantes et de sa prise en compte dans l'élaboration des politiques.

Le graphique 1.15 montre la répartition des pays participant à l'enquête de référence de 2006 entre les cinq catégories qualitatives (A à E) retenues dans le Rapport sur le CDI, et le tableau A.11 en annexe y ajoute des détails complémentaires. Les cadres d'évaluation de la performance des pays relèvent de la catégorie A s'ils sont tout à fait conformes aux bonnes pratiques, et dans la catégorie B s'ils sont « relativement conformes » aux bonnes pratiques. Les scores correspondent à l'année 2005 et sont limités aux 29 pays de l'enquête couverts par le rapport sur le CDI. Les pays participants non couverts sont l'Afghanistan, la République dominicaine, l'Égypte, le Pérou et l'Afrique du Sud.

### Qualité des cadres nationaux d'évaluation des performances



Source : Rapport 2005 de la Banque mondiale sur les progrès du CDI

### INDICATEUR 11

GRAPHIQUE 1.15  
Les pays disposent-ils de cadres d'évaluation des performances que se prêtant à un suivi ?



---

D'après les critères du Rapport sur le CDI, deux pays seulement sont dotés de cadres d'évaluation des performances « répondant très largement » aux critères, contre cinq pays à disposer d'indicateurs « répondant très largement » aux critères opérationnels des stratégies de développement. Par ailleurs, les pays couverts par l'enquête font mieux que l'échantillon complet des pays couverts par le Rapport sur le CDI, ces pays étant classés dans une proportion nettement plus élevée dans les catégories B ou C (ou plus) que l'ensemble de l'échantillon. Il devrait donc être plus facile aux pays ayant participé à l'enquête de référence de 2006 de progresser d'au moins un degré dans l'échelle. *L'objectif global est de réduire d'un tiers la proportion de pays n'atteignant pas au moins la catégorie B d'ici 2010.* Cela suppose que la proportion de pays ayant un cadre classé dans la catégorie B augmente, passant de la valeur de référence de 7 % à 38 %. Pour ce faire, il faut que neuf des pays couverts par l'enquête de référence viennent rejoindre les deux pays à être classés dans les catégories B ou A.

Ce qu'un pays doit faire pour que son score le place dans la catégorie immédiatement supérieure est assez clair. L'interprétation des scores s'appuie sur le Rapport sur le CDI et les profils pays de la Revue de l'efficacité de l'aide. Il en ressort le tableau général suivant : la disponibilité de données d'enquête sur l'incidence de la pauvreté et les variables en rapport avec le développement humain s'est améliorée dans la plupart des pays, le principal point faible côté production de données demeurant la qualité des fichiers administratifs et autres sources d'information sur les variables de performance intermédiaires.

Le partage et la diffusion des données se sont quelque peu améliorés dans la majorité des pays, mais la prise en compte de ces dernières pour déterminer les réorientations à opérer dans les politiques reste un défi majeur pour nombre de pays. Cela s'explique au moins partiellement - comme l'a montré l'analyse consacrée aux stratégies de développement opérationnelles - par le fait que le point sur lequel les plans nationaux pèchent le plus est celui à travers lequel les informations de suivi devraient normalement influencer sur la ligne d'action retenue, à savoir la spécification d'un plan d'exécution recensant les activités à entreprendre. On peut en principe tout à fait agir sur tous ces fronts, à condition que l'action soit suffisamment encouragée à haut niveau, et qu'elle passe par des programmes spécifiques de renforcement des capacités de production et d'exploitation des statistiques.

*En résumé*, l'utilisation des données recueillies en vue d'améliorer les politiques et la planification budgétaire demeure un obstacle majeur pour la grande majorité des pays couverts par l'enquête. L'exercice est à la fois important et très difficile à mettre en œuvre, étant donné que les dispositifs existants de production et d'utilisation de données n'apportent pas de solutions techniques simples aux problèmes. Porter la proportion de cadres d'évaluation des performances au niveau voulu à l'horizon 2010 exigera des efforts à la fois bien coordonnés et réalistes pour que puissent être surmontées les difficultés tangibles que connaissent les pays partenaires en matière de gestion axée sur la performance.

## RESPONSABILITÉ MUTUELLE

LA NOTION DE RESPONSABILITÉ MUTUELLE est une innovation importante de la Déclaration de Paris. Elle part du principe que l'aide est plus efficace lorsque donateurs et gouvernements partenaires sont responsables devant leurs opinions publiques de l'utilisation qui est faite des ressources à l'appui du développement, et lorsque les uns et les autres doivent se rendre mutuellement des comptes. L'indicateur retenu (indicateur 12) renvoie plus spécifiquement à la responsabilité mutuelle de comptes sur l'exécution des engagements de partenariat pris dans la Déclaration de Paris et des accords éventuellement conclus à l'échelon local concernant l'amélioration de l'efficacité de l'aide. La question posée dans l'enquête concerne en fait le point de savoir s'il existe ou non, dans les pays considérés, un mécanisme d'examen mutuel des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits.

Selon le tableau, ce type de dispositif n'existe que dans une minorité des pays couverts par l'enquête (44 %). L'encadré 1.5 donne deux exemples. Dans plusieurs pays, des plans d'action pour l'harmonisation ont été mis en place dans le prolongement de la Déclaration de Rome ou bien les autorités ont entrepris de se doter en matière d'aide de politiques comportant des volets harmonisation et alignement. Dans leurs réponses, plusieurs pays ont indiqué que des discussions sont désormais engagées, pour certaines sous l'impulsion de l'enquête de 2006, et pourraient

déboucher sur la formulation de plans d'action locaux. Si tel est effectivement le cas, la proportion de réponses positives pourrait être plus élevée lors de la deuxième édition de l'enquête en 2008, et *cela réduirait le délai restant à courir pour que la totalité des pays soient dotés de mécanismes d'examen mutuel, comme le prévoit l'objectif cible fixé pour 2010.*

### ENCADRÉ 1.5: DEUX MÉCANISMES D'EXAMEN MUTUEL DE L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

« La Tanzanie a récemment mis en place une Stratégie d'assistance conjointe pour la Tanzanie (JAST) qui remplace la Stratégie d'aide à la Tanzanie en tant que cadre de gestion de la coopération pour le développement. Cette stratégie est plus complète... pour promouvoir l'efficacité de l'aide conformément aux principes d'appropriation, d'alignement, d'harmonisation, de gestion axée sur les résultats et de responsabilité nationale et mutuelle. La performance du gouvernement et des partenaires au développement dans la mise en œuvre de la Stratégie d'assistance conjointe pour la Tanzanie fera l'objet d'un suivi régulier et sera évaluée sur la base des indicateurs et des objectifs convenus... Les indicateurs de la Stratégie d'assistance conjointe reprendront aussi les indicateurs énoncés dans la Déclaration de Paris, adaptés au contexte tanzanien. » (Tanzanie)

« Le cadre de partenariat pour le développement récemment signé par les autorités moldaves et les organismes donateurs établit des principes, procédures et processus visant à renforcer l'alignement, la coordination et l'harmonisation de l'aide. Ce cadre précise les activités concrètes à mener à bien... Il constituera la base de l'évaluation mutuelle des progrès. » (Moldavie)

### "OUI"

Pays qui **ONT EFFECTIVEMENT** des mécanismes d'examen mutuel des progrès (2005)

Afghanistan	Malawi
Afrique du sud	Moldova
Bolivie	Mozambique
Cambodge	Nicaragua
Cap-Vert	Tanzanie
Egypte	Viêt Nam
Ethiopie	Zambie
Ghana	

**15 Pays (44%)**

### "NON"

Pays qui **N'ONT PAS** de mécanismes d'examen mutuel des progrès (2005)

Albanie	Mali
Bangladesh	Mauritanie
Bénin	Mongolie
Burkina Faso	Niger
Burundi	Ouganda
République Démocratique du Congo	Pérou
République Dominicaine	Rwanda
Honduras	Sénégal
Kenya	Yémen
République Kirghize	

**19 Pays (56%)**

### INDICATEUR 12

TABLEAU 1.1:  
Les pays disposent-ils de mécanismes d'évaluation mutuelle ?

---

Les réponses de certains pays conduisent toutefois à formuler une mise en garde, à savoir qu'il peut s'écouler parfois un temps considérable entre la conclusion d'un accord sur un plan d'action pour l'harmonisation et la mise au point d'un dispositif de suivi de l'exécution de ce dernier, et plus considérable encore avant que les données résultant de ce suivi soient effectivement présentées et débattues dans le cadre d'une instance conjointe. Peut-être faudrait-il envisager à l'avenir des accords moins élaborés, intégrant des mécanismes de suivi plus simples.

*En résumé*, la mise en place de mécanismes spécifiques de suivi conjoint des engagements de partenariat au niveau national vient tout juste de commencer. Dans plusieurs pays, elle s'appuie sur l'expérience des plans d'actions pour l'harmonisation. On peut s'attendre à de nouvelles avancées en 2008, pour parvenir à l'adoption universelle de ces dispositifs d'ici 2010. ■

## SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Banque mondiale (2005), « Enabling Country Capacity to Achieve Results: 2005 CDF Progress Report, Volume I: Overview; Volume II: Country Profiles », Banque mondiale, Politiques opérationnelles et services aux pays, Washington, D.C., <http://www.worldbank.org/cdf>

Banque mondiale, « Draft Aid Effectiveness Profiles », Aid Effectiveness Review, Banque mondiale, Politiques opérationnelles et services aux pays, Washington, D.C., à paraître, <http://go.worldbank.org/MR5I91FSP0>

Banque mondiale, « Évaluation de la politique et des institutions nationales », Banque mondiale, Washington, D.C., <http://www.worldbank.org>

OCDE-CAD, « Statistiques de l'OCDE sur le développement international - base de données en ligne », <http://www.oecd.org/dac/stats/idsonline>

<sup>1</sup> Conformément au paragraphe 9 de la Déclaration de Paris, la structure de partenariat, la structure de partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD (Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide) composée de membres du CAD/OCDE, de représentants des pays partenaires et d'institutions multilatérales, s'est réunie deux fois, les 30 et 31 mai 2005 et les 7 et 8 juillet 2005, pour adopter et réexaminer, le cas échéant, les objectifs-cibles relatifs aux 12 indicateurs. Lors de ces réunions, les objectifs-cibles mentionnés dans la section III de la Déclaration ont fait l'objet d'un accord, soumis aux réserves d'un donneur quant à a) la méthode d'évaluation de la qualité des systèmes locaux de passation des marchés (objectifs-cibles 2b et 5b), et (b) la qualité acceptable des programmes de réforme de la gestion des finances publiques (objectif-cible 5a.ii). Des discussions ont été engagées sur ces points. Les objectifs-cibles, ainsi que les réserves du donneur, ont été notifiés aux présidents de la Réunion plénière de haut niveau de la 59<sup>ème</sup> Assemblée générale des Nations Unies dans une lettre du 9 septembre 2005 de M. Richard Manning, Président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

L'ENQUÊTE DE RÉFÉRENCE AVAIT POUR BUT de favoriser un vaste dialogue (à l'échelon national et international) sur les moyens de renforcer l'efficacité de l'aide, de susciter une communauté de vues sur la contribution d'une aide plus efficace à l'obtention de progrès dans la réalisation des engagements énoncés dans la Déclaration de Paris au niveau des pays, et de dresser un inventaire fidèle des pratiques existantes en matière d'aide, afin d'établir des valeurs de référence pour évaluer les progrès accomplis.

Le présent chapitre vise à déterminer l'efficacité de l'enquête au regard de ces objectifs. Il étudie si les objectifs ont été bien servis par la façon dont l'enquête a été gérée et si, dans la pratique, des arbitrages importants ont été opérés entre ces objectifs. En conclusion, le chapitre recense les principaux aspects qui mériteraient d'être repensés dans les enquêtes à venir.

LE CHAPITRE TIRE SES INFORMATIONS DE DEUX SOURCES : les réponses à l'enquête et les avis et opinions donnés par quelques-unes des principales parties prenantes au processus, à savoir notamment les coordinateurs nationaux qui ont organisé l'enquête à l'échelon national, les personnes qui ont répondu au nom des organismes donateurs sur le terrain et dans les services centraux des organismes concernés, les membres du Secrétariat du CAD et le personnel de soutien à l'OCDE, au PNUD et à la Banque mondiale qui ont guidé la réalisation de l'enquête. On a aussi réalisé des entretiens en face à face ou par téléphone avec autant de représentants que possible de ces groupes de parties prenantes, afin d'obtenir une image fidèle et réaliste du processus d'enquête, et de ses principales forces et faiblesses.

### CHAMP DE L'EXERCICE

Les pays ayant participé à l'enquête constituent un échantillon de pays volontaires. Sur les 50 à 60 pays en développement et en transition qui ont souscrit à la Déclaration de Paris, 43 ont initialement exprimé leur intérêt pour l'enquête et 34 y ont effectivement répondu. L'échantillon comprend donc plus de la moitié des pays susceptibles d'y participer. Il couvre 37 % de l'APD globale programmée en 2005 (voir le tableau A.0 en annexe). La proportion de pays très dépendants de l'aide et inclus dans l'échantillon est certainement bien plus élevée. La participation à l'enquête, qui s'est faite sur la base du volontariat, impliquait un effort important de la part des autorités des pays participants. L'échantillon ne peut donc pas être considéré comme représentatif de l'ensemble des pays. Il serait plus juste de dire qu'il comprend un nombre disproportionné de pays qui manifestent déjà un intérêt affirmé pour le processus de la Déclaration de Paris, que ce soit au niveau des gouvernements ou des donateurs (ou des deux).

Il faut tenir compte de cet aspect dans l'interprétation des résultats du chapitre 1. Les résultats de l'enquête rendent compte de la situation initiale dans laquelle se trouvent un grand nombre de pays tout particulièrement sensibilisés à la question de l'efficacité de l'aide. Les résultats qui auraient été obtenus à partir d'un échantillon plus vaste de pays auraient très certainement renvoyé à une situation initiale moins bonne nécessitant plus de progrès en vue d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2010. Les données obtenues auprès d'un certain nombre de donateurs bilatéraux ayant procédé à leur propre analyse des performances sur l'ensemble de leurs pays de programme confirment cette hypothèse.

L'enquête de référence ne couvre qu'un petit nombre des pays classés dans la catégorie des États fragiles par le CAD/OCDE. En fait, ce nombre est si restreint qu'aucune caractéristique particulière de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris n'a pu être mise en valeur pour ces pays.

Lors des enquêtes à venir, il devrait être possible d'améliorer la couverture des pays en général, et celle des États fragiles en particulier. Cela ne devrait pas affecter la pertinence de la comparaison entre les pays de l'échantillon initial. De ce point de vue, ce qui importe le plus, c'est de veiller à que les pays ayant participé à l'enquête de 2006 soient également inclus dans la prochaine enquête en 2008.

### GESTION DE L'ENQUÊTE

Au niveau des pays, l'enquête a été conçue pour favoriser le dialogue entre les autorités nationales, les donateurs et les autres parties prenantes sur place, mais aussi pour recueillir des informations utiles. Une finalité qui transparait dans la coordination de l'enquête, la méthode de collecte de l'information, les orientations données et la rédaction des chapitres par pays. L'encadré 2.1 décrit le processus suivi pour un pays donné.

*Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, les enquêtes sur chaque pays ont été menées par les autorités de ces pays.* Chaque pays participant a nommé un coordinateur national pour diriger l'enquête qui était normalement le chef des services de coordination de l'aide dans les ministères des Finances ou de Affaires étrangères, ou bien des administrateurs des organismes de coopération extérieure. Dans de nombreux cas, des donateurs locaux (PNUD, Banque mondiale, Commission européenne, DFID ou USAID) ont apporté un réel soutien, dont une aide concrète, aux coordinateurs nationaux. Selon les diverses parties prenantes, les gouvernements partenaires semblent toutefois avoir conservé la maîtrise de l'enquête tout au long du processus.

*Les participants à l'enquête devaient accorder leurs voix.* Les résultats de l'enquête ont été consignés dans une fiche récapitulative par pays donnant à la fois des informations quantitatives et des commentaires qualitatifs sur les indicateurs de la Déclaration de Paris applicables. Les fiches ont été réalisées par les coordinateurs nationaux à l'aide des réponses au questionnaire de deux pages communiquées par les donateurs et les gouvernements participants.

---

## ENCADRÉ 2.1 : LE PROCESSUS TYPIQUE AU NIVEAU DES PAYS

---

Le processus au niveau national se déroule généralement en quatre étapes :

- ÉTAPE 1 :** *phase de lancement*, qui comporte souvent un atelier ou des réunions organisés pour présenter la méthodologie de l'enquête. Les ateliers de lancement de l'enquête constituent le point de départ d'un débat autour de la Déclaration de Paris, des engagements souscrits, et des indicateurs convenus en matière de suivi et de progrès dans l'acheminement de l'aide.
- ÉTAPE 2 :** *phase de collecte des données* (qui concerne les gouvernements des pays partenaires et les donateurs). Les agents des bureaux locaux des donateurs a de fréquents contacts avec les services centraux et les autorités du pays où ils opèrent. Au cours de cette phase, la plupart des pays sont invités à commenter les résultats liminaires de la Revue de l'efficacité de l'aide réalisée par la Banque mondiale, pour ce qui concerne les indicateurs 1 et 11 de la Déclaration de Paris.
- ÉTAPE 3 :** *phase de discussion relative aux indicateurs et aux données* (y compris les relances auprès des donateurs retardataires). Cette phase est essentielle. En effet, il n'est pas rare que les données collectées par les gouvernements et les donateurs divergent, ce qui suscite des débats animés quant à l'interprétation de certains indicateurs.
- ÉTAPE 4 :** *phase de finalisation*. Après la centralisation des données, les fiches récapitulatives par pays sont transmises au Secrétariat du CAD. Dans la phase immédiate de suivi, les coordinateurs nationaux répondent aux questions concernant les données communiquées et traitent les réactions suscitées par les projets de chapitres sur les pays.
- ÉTAPE 5 :** *examen des chapitres sur les pays*. Les coordinateurs nationaux revoient ensuite les chapitres sur les pays en concertation avec les donateurs.

Plusieurs réunions régionales et infrarégionales sur l'efficacité de l'aide se sont tenues à la suite de l'enquête. Ces réunions ont permis à chacun de confronter son expérience à l'issue de l'enquête.

---

Des consultations approfondies ont souvent été nécessaires pour lever les incohérences et aboutir à une entente sur certaines questions. Les donateurs ont témoigné du caractère ouvert et transparent de la communication entre eux-mêmes et les coordinateurs nationaux et ce, malgré des divergences d'opinion sur certains points.

Lors du lancement de l'enquête en mai 2006, le Secrétariat du CAD a fourni *un ensemble de documents qui ménageait l'équilibre du processus entre un excès ou une insuffisance de gestion*. Au nombre de ces documents figuraient une note explicative, un questionnaire de deux pages à remplir par les autorités des pays partenaires et un autre par les donateurs, la fiche récapitulative pour le pays (avec un fichier en format Excel pour les données chiffrées consolidées) et des Définitions et précisions très complètes. Ces documents, qui ont été remis aux coordinateurs nationaux, étaient aussi accessibles sur le site Internet de l'OCDE sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Le site Internet comportait des informations sur les services de soutien gérés par le PNUD, le Secrétariat de l'OCDE et la Banque mondiale, ainsi que sur d'autres outils utiles.

*En raison de la nouveauté de l'exercice et des exigences en matière de communication dont il s'assortit, l'enquête a débuté avec un peu de retard dans un certain nombre de pays.* La date-butoir initiale pour la remise des documents avait été fixée au 15 août 2006. L'échéance a finalement été repoussée au 30 septembre. A cette date, 26 dossiers avaient été reçus, 8 autres étant parvenus dans le courant du mois suivant, soit un échantillon de 34 pays.

Ont ensuite été rédigés les chapitres sur les résultats des pays, tâche qui s'est avérée très longue, mais qui a été entreprise aussi rapidement que possible pour que les versions initiales soient soumises aux pays pour commentaires avec un minimum de retard. L'examen de ces versions liminaires a entraîné dans de nombreux cas des discussions sur l'état d'avancement des initiatives en matière d'efficacité de l'aide. À la lumière des corrections et des nouvelles informations, une seconde version des chapitres sur les pays leur a alors été communiquée. *La version finale des chapitres sur les pays prend dûment en compte les commentaires reçus.*

---

## EXPÉRIENCE DES DIFFÉRENTS PAYS

*Ce processus a manifestement représenté une charge très lourde, notamment pour les représentants des pays.* Les pays dont l'engagement était le plus fort et où un nombre relativement important de parties prenantes différentes étaient concernées ont dû y consacrer un minimum de trois semaines-hommes, et parfois plusieurs fois cette quantité. Ces estimations reposent sur des entretiens avec les coordinateurs nationaux. Elles ne portent que sur le temps consacré par les fonctionnaires affectés spécifiquement à l'enquête et ne comptent pas le temps passé par le personnel des organismes donateurs ou les fonctionnaires des autres ministères ou organismes ayant participé à des réunions ou à des groupes de travail y ayant trait. La tâche a été compliquée du fait que l'enquête s'est déroulée au cours de la période d'été pour l'hémisphère nord, époque où le personnel de nombreuses organismes donateurs prend ses congés annuels.

*Cela a représenté une charge importante, malgré la portée relativement restreinte de l'exercice.* Les questionnaires et les consultations ne portaient que sur un petit nombre d'indicateurs de l'alignement de l'aide, de l'harmonisation et de la responsabilité mutuelle, et non sur l'ensemble des thèmes traités dans la Déclaration de Paris. En outre, dans la plupart des pays, l'enquête n'a fait intervenir que des fonctionnaires du pays, des donateurs multilatéraux et des donateurs bilatéraux qui sont membres du CAD. La participation de services administratifs autres que les ministères centraux et les services chargés de la coordination de l'aide a été variable. L'objectif consistant à impliquer un plus large éventail de parties prenantes, dont des donateurs non membres du CAD et des représentants de la société civile, n'a été atteint dans de rares cas. Le Ghana compte parmi la poignée de pays où des membres de la société civile ont été associés à l'enquête. Au départ, la communauté internationale n'a pas encouragé la participation de la société civile. Les parties prenantes qui sont venues s'adjoindre au processus l'ont fait de leur propre initiative.

Des fondations ont apporté des réponses au questionnaire à l'intention des donateurs dans certains pays (la Fondation de l'Aga Khan en Afghanistan, par exemple). L'encadré 2.2 montre en quoi les approches ont pu diverger selon les pays.

*Il faut se demander si l'effort requis pour mener à bien l'enquête est pleinement justifié, que ce soit comme contribution au suivi international ou comme facteur de stimulation du débat interne sur l'efficacité de l'aide dans les pays.* En d'autres termes, il s'agit de déterminer quels sont les éléments qui ont apporté des avantages justifiant le coût de l'enquête et ceux dont le rapport coût-avantages est au contraire défavorable.

*D'après les retours d'information émanant des parties prenantes, il faut distinguer entre deux ou trois groupes de pays participants.* Le premier groupe est celui des pays où des discussions sont engagées depuis quelques années déjà, au moins depuis la Déclaration de Rome, autour de la mise en place d'un plan d'action pour l'harmonisation et/ou d'une stratégie nationale d'aide. Le deuxième groupe rassemble les pays qui n'ont commencé que très récemment à débattre de la question de l'harmonisation et de l'alignement au plan national. L'enquête a ainsi permis de mettre en présence pour la première fois les parties prenantes concernées. Une troisième catégorie pourrait également être mentionnée, celle des pays où des actions en matière d'alignement et d'harmonisation avaient été envisagées, mais étaient restées en sommeil pour diverses raisons.

*Dans le premier groupe, l'enquête a pu bénéficier des liens existants et des procédures déjà en place, ce qui a simplifié la tâche.* Cela étant, le fait qu'il existait déjà une histoire antérieure signifiait également les réunions ne donneraient pas de résultats immédiats. Les coordinateurs nationaux des pays de cette première catégorie étaient manifestement plus enclins à s'interroger, sans trop comprendre l'intérêt d'une enquête qui paraissait limitée au recensement des pratiques des donateurs. Les avantages susceptibles d'être retirés de l'enquête relevaient plutôt de son deuxième objectif, à savoir favoriser l'adoption de mesures précises de nature à susciter

---

## ENCADRÉ 2.2 : VARIATIONS SELON LES PAYS

L'organisation de l'enquête a différé d'un pays à l'autre sur les aspects suivants :

■ **Portée des questionnaires :**

certaines coordinateurs nationaux ont ajouté des questions ou ont apporté des précisions supplémentaires (par exemple, sur les exigences d'une approche fondée sur des programmes ou sur les programmes coordonnés de renforcement des capacités). D'autres se sont contentés de recueillir les contributions.

■ **Nombre de donneurs ayant communiqué des données et effort nécessaire pour obtenir des réponses d'autres donneurs importants dans le pays :**

la pression de certains donneurs sur d'autres est un facteur positif dans certains pays, mais quasiment inexistant dans d'autres. Nonobstant, le taux de couverture des apports d'aide pertinents pour l'enquête est élevé : il se situe en moyenne à 90 %, à l'intérieur d'une fourchette allant de 57 à 118 % (tableau A.0 en annexe).

■ **Intensité de la collecte de données auprès des administrations concernées :**

dans tous les cas, il fallait collecter des données quantitatives pour répondre au questionnaire (sur les indicateurs 3 et 7), mais certains coordinateurs nationaux sont allés plus loin en sollicitant par exemple le point de vue des ministères fonctionnels sur le nombre d'unités de mise en œuvre parallèles dans les différents secteurs.

■ **Durée et intensité de la phase de discussion :**

les contraintes en termes de capacité, d'engagement et de temps pèsent sur cet aspect, particulièrement dans les pays où le lancement de l'enquête a pu subir des retards.

■ **Finalisation des fiches récapitulatives par pays :**

dans certains pays, un consensus entre gouvernements et donneurs a été recherché, tandis que dans d'autres, conformément aux directives données sur les fiches récapitulatives, les divergences en cas de désaccord ont été consignées.

■ **Participation à la Revue de l'efficacité de l'aide entreprise par la Banque mondiale :**

les projets de profils préparés dans le cadre de la Revue de l'efficacité de l'aide ont été très utiles pour la rédaction des fiches récapitulatives par pays, tant dans les pays où s'était instauré récemment un débat sur l'harmonisation et l'alignement que dans ceux où l'harmonisation et l'alignement étaient déjà des notions bien établies. Cependant, le lien effectif entre la Revue de l'efficacité de l'aide et l'enquête proprement dite semble avoir été très variable.

---

la mise en œuvre dans des conditions adéquates des priorités énoncées dans la Déclaration de Paris au niveau national. Il s'agit là d'un objectif plus difficile à atteindre, et la contribution de l'enquête à sa réalisation est globalement mitigée, comme expliqué plus loin.

***Le deuxième groupe, en revanche, en a manifestement recueilli des bienfaits non négligeables.***

D'après les informations communiquées par les coordinateurs nationaux, il est surprenant de constater que les pouvoirs publics et les donneurs au niveau de chaque pays n'ont qu'une conscience très limitée de l'importance des engagements énoncés dans la Déclaration de Paris. Dans de nombreux organismes, la communication entre les conseillers des services centraux et le personnel de terrain sur les thèmes traités dans la Déclaration de Paris ne semble pas très bien fonctionner. Ce type de lacune est d'autant plus accusé qu'il y a eu peu de débat au préalable dans le pays sur ces questions.

***Dans le cas contraire, on constate toutefois que la contribution de l'enquête a été significative.***

Elle a en effet permis dans ces pays une sensibilisation aux objectifs et engagements de la Déclaration de Paris qui sont aujourd'hui mieux compris. Elle a suscité un débat sur diverses modalités de l'aide, notamment sur le rôle et la raison d'être des structures de mise en œuvre parallèles, et sur l'intérêt de recourir davantage aux systèmes nationaux. Les participants ont partagé leur expérience, que ce soit entre bureaux locaux des organismes donneurs ou entre coordinateurs nationaux des pays bénéficiaires. Cela a contribué au développement de « réseaux d'apprentissage » sur l'efficacité de l'aide.

***L'enquête a permis de diffuser le message de la Déclaration de Paris dans les services opérationnels des organismes donneurs avec une efficacité que des directives venant des services centraux n'auraient probablement jamais atteinte.***



---

### ENCADRÉ 2.3 : ATTENTION PORTÉE AUX QUESTIONS ESSENTIELLES

---

L'enquête a permis d'attirer l'attention sur des questions essentielles, à savoir notamment :

- *Les systèmes nationaux de planification et de gestion des performances :*  
même si l'évaluation des systèmes nationaux ne faisait pas partie intégrante de l'enquête (voir section suivante), le dialogue renforcé sur les moyens d'améliorer l'efficacité de l'aide a permis d'attirer l'attention sur les faiblesses des systèmes nationaux et sur la nécessité de mener des actions conjointes pour y remédier.
- *Les structures de mise en œuvre des projets :*  
L'enquête a enrichi le débat au sein des pays sur ce sujet, en mettant l'accent non seulement sur le nombre d'unités parallèles, mais aussi sur la justification de leur utilisation, leurs effets et les divergences d'opinion quant à la possibilité d'intégrer davantage ces unités dans le secteur public sans pour autant nuire à l'efficacité du développement.
- *Les systèmes de passation des marchés :*  
ces dernières années, de nombreux pays bénéficiaires ont adopté une nouvelle législation sur la passation des marchés, sur le modèle des meilleures pratiques internationales. Les représentants des pays estiment très souvent que les donneurs s'approvisionnement insuffisamment auprès de sources locales, tandis que les donneurs notent une probable amélioration des dispositifs juridiques en vigueur, même si les systèmes continuent de présenter des lacunes. Le débat sur l'indicateur 2b a donné une plus forte priorité à cette question. On disposera pour la prochaine enquête d'une notation internationale des systèmes nationaux de passation des marchés, pour mieux répondre à la question posée en 2006 sur la gestion des finances publiques : existe-t-il une corrélation entre la qualité des systèmes de GFP et le degré d'utilisation de ces derniers par les donneurs ?
- *Les systèmes de données pour le suivi de l'aide :*  
les coordinateurs nationaux font état d'un intérêt grandissant des gouvernements pour les systèmes nationaux de notification et de comptabilisation de l'aide, y compris ceux qui permettent un suivi plus continu des aspects de l'aide mis en avant dans la Déclaration de Paris.
- *Le renforcement des capacités par un soutien coordonné :*  
de nombreux responsables des pays bénéficiaires estiment que les pays ne tirent guère profit de la coopération technique, alors même qu'elle représente un volet important de l'aide. L'enquête a lancé le débat sur les changements qui pourraient s'avérer nécessaires, aussi bien du côté des donneurs que des gouvernements bénéficiaires, afin d'améliorer le renforcement des capacités.
- *Le recours à des procédures ou des dispositifs communs :*  
L'enquête a contribué à attirer l'attention sur le fait que l'engagement de la Déclaration de Paris relatif aux procédures conjointes ne donne pas lieu à une interprétation consensuelle.

Dans de nombreux pays, l'enquête a mis en relief la pluralité des méthodes et des pratiques des donneurs. Certains bureaux locaux ont été incités à consulter les services centraux des organismes dont ils dépendent sur l'éventail des pratiques autorisées en termes de délégation de l'aide, parfois avec des résultats surprenants. Le fait de répondre au questionnaire de l'enquête a en outre contribué à une sensibilisation plus aiguë des pays bénéficiaires, notamment sur les mesures concrètes qui pourraient être prises (ex. : Égypte, Mongolie). Globalement, les effets de l'enquête sur les gouvernements ont été limités par le fait que les ministères et organismes spécialisés n'ont été la plupart du temps que marginalement associés au processus.

*On a constaté, dans certains pays, la relance de processus d'harmonisation « en sommeil ».* L'enquête a procuré aux responsables gouvernementaux estimant que l'efficacité de l'aide est une question importante un moyen précieux de relance des processus d'harmonisation. Les résultats de l'enquête ont souvent été surprenants (faible recours aux procédures nationales, par exemple) et ont permis une meilleure visibilité des problèmes, qui a contribué à les faire progresser dans l'échelle des priorités de la politique nationale. Les activités régionales liées à l'enquête ont eu un rôle important dans la diffusion des idées et des pratiques pour la mise en place de politiques nationales d'aide. L'encadré 2.3 montre de quelle manière l'enquête a permis de porter l'attention sur des questions essentielles dans un certain nombre de pays.

---

## AVANTAGES ET COÛTS

*Il subsiste en tout état de cause des questions sur les coûts de l'enquête qui ne se traduisent pas par des avantages évidents et qui auraient peut-être pu être évités.* Le fait d'insister pour qu'il y ait un certain accord collectif sur les réponses a coûté cher, mais a aussi eu pour effet de susciter un dialogue qui a amélioré la prise de conscience des participants et a permis de soulever des questions nouvelles pertinentes. Il en va probablement de même pour le processus de révision des versions liminaires des chapitres du rapport concernant les pays. Il est moins sûr que l'angle d'approche préconisé dans les Définitions et précisions ait eu un effet positif en termes de coûts/bénéfices.

*Le document « Définitions et précisions » est assez directif.* Pour chacun des indicateurs convenus de la Déclaration de Paris inclus dans l'enquête, le document propose une définition des termes utilisés et apporte des précisions supplémentaires sur leur interprétation. La note explicative consiste en un ensemble moins strict d'instructions. Elle admet en effet que les définitions proposées puissent ne pas couvrir toutes les situations, exceptions ou circonstances imprévues. Elle invite les gouvernements et les donneurs, dans chaque pays, à convenir ensemble de la façon d'adapter les définitions afin de les appliquer de façon cohérente tout au long de l'enquête. Les fiches récapitulatives par pays donnent notamment instruction de consigner toute divergence d'opinion. Comme le montre sans ambiguïté l'analyse des résultats de l'enquête au chapitre 1, cette souplesse a été très largement interprétée comme une possibilité de retenir des définitions différentes.

*La dernière partie du présent chapitre analyse les difficultés qui en ont résulté pour la cohérence de l'enquête et ce, au sein d'un même pays, d'un pays à un autre et d'une période à une autre.* Il est utile de se poser d'abord la question suivante : cette souplesse a-t-elle contribué à stimuler le dialogue au niveau national ? Une question du même ordre sera posée dans la section suivante, à propos de l'objectif consistant à parvenir à une convergence de vues autour des mesures spécifiques de mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

*Le témoignage des coordinateurs nationaux semble sans équivoque.* L'adoption à titre individuel par les donneurs ayant répondu à l'enquête de leur propre définition de termes essentiels comme « l'approche-programme », a alourdi le processus sans que cela se justifie véritablement. Les coordinateurs nationaux ont fait de leur mieux pour assurer la cohérence des données figurant sur les fiches récapitulatives – par exemple pour le type de soutien au renforcement des capacités devant être considéré comme « coordonné ». La marge de manœuvre des coordinateurs nationaux était cependant limitée, notamment lorsque les représentants des donneurs recevaient des instructions de leurs services centraux. Les directives données par ces services centraux avaient parfois pour effet d'annuler les accords conclus au niveau du pays entre les coordinateurs nationaux et les donneurs. De ce point de vue, la tâche des coordinateurs a été difficile, absorbante et source de tensions.

*Il importe de prendre en compte les interactions possibles.* Il ne semble pourtant pas que la souplesse des définitions ait suscité un dialogue constructif propre à favoriser la contribution de la Déclaration de Paris à la gestion de l'aide dans le pays. Au lieu de cela, elle a détourné l'objet d'un dialogue qui aurait pu être centré de façon productive sur l'expérience concrète du pays au profit d'un débat stérile sur la façon d'en rendre compte dans les réponses à l'enquête.

---

## CONTRIBUTION À UN ACCORD SUR DES MESURES CONCRÈTES

DANS LES PAYS où le débat sur l'harmonisation et l'alignement était déjà avancé, on s'attendait à ce que l'enquête s'oriente résolument vers des mesures concrètes. Cette attente a été satisfaite à certains égards. Cependant, l'enquête n'a pas pu jouer pleinement ce rôle et ce, pour un certain nombre de raisons.

### AVANTAGES IMMÉDIATS ET À PLUS LONG TERME

L'enquête a eu pour avantage immédiat de renforcer et d'intensifier les efforts déployés au niveau national. Dans certains pays, l'enquête a été considérée comme un moyen de contribuer à l'effort de suivi de l'efficacité de l'aide, par exemple dans le cadre d'un Plan d'action pour l'harmonisation. Dans ce cas de figure, l'enquête a permis d'associer un plus large éventail de parties prenantes et de renouveler leur engagement à assurer le suivi des mesures convenues antérieurement.

*Dans quelques-uns de ces pays, des questions supplémentaires ont été ajoutées dans les formulaires afin d'obtenir des résultats plus orientés vers l'action, notamment des questions concernant les obstacles aux progrès. Les résultats de ces efforts restent à évaluer, mais l'expérience laisse penser que les enquêtes à venir pourraient privilégier davantage l'action, pour l'ensemble des pays, sans pour autant que cela nécessite d'étoffer considérablement l'exercice.*

Dans un plus grand nombre de pays, l'enquête a suscité des débats sur les méthodes de comptabilisation et de notification de l'aide, de la part des gouvernements partenaires aussi bien que des donateurs. Comme l'indique le chapitre 1, les modes de recensement des données ne sont souvent guère adaptés à une saisie détaillée des apports d'aide. On constate des lacunes importantes, du côté des donateurs comme des gouvernements, qui nuisent à la qualité des données. De plus,

les statistiques existantes sur l'aide ont tendance à être ventilées suivant des catégories classiques (par exemple, prêts et dons) et à ne pas faire la part entre les modalités de l'aide (aide-projet, aide-programme, etc.) contrairement aux préconisations de la Déclaration de Paris concernant le suivi de la mise en œuvre. Dans un certain nombre de pays, l'enquête a permis d'attirer l'attention sur ces points et a conduit à une intensification des efforts à l'appui de la mise en place de systèmes nationaux de gestion de l'aide.

*De nombreux coordinateurs nationaux indiquent que les résultats de l'enquête ne sont pas encore tout à fait assimilés.* Dans certains pays, les coordinateurs s'attendent à ce que ces résultats débouchent dans un avenir proche sur des actions concrètes, par exemple la suppression progressive des structures de mise en œuvre parallèles, assortie d'engagements fermes du côté des autorités, de renforcer les ministères fonctionnels, et du côté des donateurs, de prendre eux aussi des mesures du même ordre. La question de l'enquête portant sur les mécanismes de suivi de la responsabilité mutuelle a encouragé des équipes chargées de la gestion de l'aide à envisager d'introduire un tel mécanisme. La perspective des enquêtes à venir incitera probablement les partenaires à afficher des progrès sur les 18 à 24 prochains mois.

### CONTRAINTES RELATIVES À LA FORMULATION DE PROGRAMMES D'ACTION CONCRÈTES

*Deux caractéristiques de l'enquête de 2006 la rendent moins apte à favoriser l'adoption de mesures concrètes.* L'une est le traitement séparé de deux des thématiques sur lesquelles se fondent les engagements de la Déclaration de Paris : les modalités d'acheminement de l'aide d'un côté et les systèmes nationaux de l'autre. La seconde est le fait que les directives contenues dans les Définitions et précisions ont pu avoir pour effet de détourner la discussion de questions factuelles vers des questions de définition.

---

Comme l'explique le chapitre 1, les indicateurs relatifs à l'alignement, à l'harmonisation et à la responsabilité mutuelle (Indicateurs 3, 4, 5, 6, 9, 10 et 12) ont été traités dans les fiches récapitulatives par pays. Dans ce sens, ils font partie intégrante de l'enquête nationale. Par contre, les mesures de l'appropriation locale et de la gestion axée sur les résultats (Indicateurs 1 et 11) s'appuient sur deux documents de la Banque mondiale : le rapport de 2005 sur le Cadre de développement intégré, et la Revue de l'efficacité de l'aide, à paraître. Les travaux relatifs à ces indicateurs ont été entrepris en parallèle avec les enquêtes sur les pays. Des projets de profil par pays pour la Revue de l'efficacité de l'aide ont été communiqués aux pays pour qu'ils y apportent leurs commentaires pendant l'enquête. Dans un certain nombre de pays, dont l'Éthiopie, le Mali, la Moldavie et la République kirghize, les profils à l'état de projet ont inspiré les fiches récapitulatives du pays et ont ainsi fait avancer le débat sur les progrès accomplis. D'autres pays, en revanche, ont eu du mal à commenter réellement les profils pour la Revue de l'efficacité de l'aide tout en répondant à l'enquête. *Dans de telles situations, ces deux volets essentiels de l'enquête se sont effectivement trouvés déconnectés.*

Ces contraintes ont probablement amoindri la capacité des donateurs et des partenaires au niveau de chaque pays d'établir des plans d'action fondés sur les réponses à l'enquête. Dans de très nombreux domaines, y compris la mise en place de cadres opérationnels pour traduire dans les faits les stratégies nationales de développement et de cadres d'évaluation des performances, les progrès vers la réalisation des engagements de la Déclaration de Paris sont fonction aussi bien des donateurs que des gouvernements partenaires. Il est toutefois plus difficile de mettre en place un programme d'action mutuelle lorsque les données de part et d'autre ont été collectées et validées différemment. *Il est clair qu'à l'avenir, les résultats pourraient être plus concrètement exploitables si l'enquête pouvait être plus intégrée à cette fin.*

Il a déjà été question de la seconde caractéristique. L'équipe du CAD chargée de l'enquête a donné de nombreuses orientations aux personnes ayant répondu au questionnaire, mais sans définir de façon plus stricte les indicateurs. Les indicateurs étaient censés être suffisamment souples pour pouvoir s'appliquer à des contextes nationaux différents. Certains groupes de pays avaient une certaine marge pour dégager un consensus sur des définitions adaptées à la situation locale pouvant être appliquées de façon cohérente à partir de là. Malheureusement, peu de groupes semblent avoir été en mesure d'y parvenir et les coordinateurs nationaux n'avaient pas autorité pour imposer des décisions. Les débats sur cette question ont pris beaucoup de temps qui aurait pu être consacré aux moyens d'aller de l'avant. *Dans plusieurs pays, cela a été ressenti par de nombreuses parties prenantes, du côté des autorités comme des donateurs, comme un facteur perturbateur malvenu.*

---

## FIDÉLITÉ DU TABLEAU D'ENSEMBLE DRESSÉ À PARTIR DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

L'ENQUÊTE INITIALE À PERMIS *d'en savoir plus sur les systèmes nationaux de gestion de l'aide et sur les pratiques en vigueur dans les pays.* Cette enquête a produit des données quantitatives sur un ensemble d'indicateurs réalistes représentatifs des engagements énoncés dans la Déclaration de Paris. Ces données permettent de définir des valeurs de référence couvrant la plupart des formes d'aide au secteur public dans 34 pays de toutes les régions du monde (auparavant, cette information n'existait que pour des modalités particulières de l'aide telles que le soutien budgétaire général et pour certaines régions du monde). Ces données constituent un apport très précieux pour les débats à venir sur l'amélioration de l'efficacité de l'aide, et elles favoriseront probablement des progrès au regard de l'efficacité de l'aide pour les pays ayant participé à l'enquête de référence, ainsi que pour les pays appelés à participer aux prochaines enquêtes.

*Les résultats donnent une image aussi fidèle que possible de la situation, compte tenu des contraintes qui ont pesé sur l'enquête.* Des efforts considérables ont été déployés pour produire des données de qualité, en particulier par les coordinateurs nationaux qui ont compilé et vérifié les réponses et ont eux-mêmes répondu à au moins une série des questions sur le suivi posées par le Secrétariat du CAD/OCDE. L'utilisation des données dans les chapitres sur les pays et au chapitre 1 tient compte d'une série de facteurs qui ont leur influence sur la communication des résultats. De fait, les renseignements figurant dans les réponses à l'enquête sur les modalités de collecte de l'information donnent par eux-mêmes un éclairage important sur la situation des différents pays quant à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Le risque d'une utilisation naïve des données paraît donc avoir été évité. Il faut espérer que d'autres utilisateurs des données brutes feront preuve de la même circonspection.

Cela étant, la gestion de l'enquête de 2006 nous donne une leçon, qui a trait à la nécessité *de mettre en place des dispositifs plus rigoureux pour garantir la normalisation des mesures.* Il a déjà été question des difficultés rencontrées par les coordinateurs nationaux du fait du manque de normalisation. Cela a été une source de préoccupation pour les donateurs, notamment en ce qui concerne les indicateurs pour lesquels les directives du document 'Définitions et précisions' accordaient aux pays une marge d'interprétation.

Il est clair, avec le recul, que ces directives se sont trop aisément prêtées à des adaptations au contexte local des notions et des données quantifiées. Il est bien évidemment difficile de donner des définitions immuables et il est inévitable que subsistent des zones d'ombre et des problèmes de classification qui méritent réflexion. Il ne faut pas chercher à se cacher derrière des définitions plus rigoureuses pour occulter des désaccords de fond sur la politique d'aide. Il n'en reste pas moins que des définitions exagérément floues ne favorisent pas le débat contradictoire et sont peu propices aux échanges d'avis techniques parfois nécessaires pour statuer sur les cas limites ou lever les ambiguïtés.

Les valeurs de référence pour 2005 telles qu'elle ressortent de l'enquête de 2006 présentent un problème particulier en ce sens qu'elles risquent de surestimer systématiquement les progrès déjà réalisés au regard des objectifs de 2010. Si, comme le ressentent un certain nombre de coordinateurs nationaux, des donateurs ont mis à profit la marge d'interprétation des définitions pour situer leur performance plus près des objectifs que ce ne devait être le cas, il leur sera peut-être plus difficile de faire la preuve des progrès accomplis au cours de la première période de suivi (2005-2007). Si, conformément aux recommandations formulées, les Définitions et précisions relatives à l'enquête

de 2008 sont plus strictes et si les coordinateurs nationaux sont investis de plus de pouvoir, certains résultats pourraient mettre en évidence une diminution alarmante de la performance – même si l'écart constaté n'est pas réel - par rapport aux engagements souscrits. *Les donneurs doivent se préparer à pareille éventualité de façon mûre et réfléchie, et avec clairvoyance.*

*La plupart des parties prenantes à l'enquête de 2006 semblent juger souhaitable que les directives relatives aux définitions et à l'application des indicateurs au niveau local soient plus rigoureuses et plus claires.* Cela permettrait de centrer le débat sur les sujets importants – la justification des engagements souscrits dans la Déclaration de Paris, la nature des mesures concrètes à prendre pour les traduire dans les faits, et la nature des obstacles à surmonter. Cela signifie, pour la préparation de la prochaine enquête, qu'un effort doit encore être fait pour clarifier et diffuser les définitions actuelles et qu'il faut d'ores et déjà insister sur la cohérence requise dans leur application.

---

### ENCADRÉ 2.4 : RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

En résumé, les leçons tirées de l'enquête de 2006 appellent à :

- associer davantage de pays à l'enquête
  - abaisser les coûts de l'enquête dont il n'est pas prouvé qu'ils donnent des résultats tangibles
  - rassembler dès le début 2008 un corpus indicatif de données sur les versements d'aide en 2007
  - donner des directives plus strictes pour l'ensemble des 12 indicateurs
  - investir de responsabilités accrues les coordinateurs nationaux
  - recueillir des informations supplémentaires sur les obstacles concrets à surmonter et sur les moyens de progresser.
- 

L'ENQUÊTE DE RÉFÉRENCE a représenté un effort dont les visées étaient multiples, et qui a donné des résultats tangibles sur le fond comme en termes de leçons à retenir. Ces leçons conduisent à un certain nombre de recommandations pour le prochain exercice de suivi en 2008, dont il est question ci-après et qui sont résumées dans l'encadré 2.4.

*L'enquête de 2008 peut et doit couvrir davantage de pays, notamment un plus grand nombre d'États fragiles, de façon à inciter plus largement à la mise en œuvre des engagements souscrits dans la Déclaration de Paris et à produire un ensemble plus riche de données permettant de suivre les progrès accomplis. La modification de l'échantillon ne doit pas compromettre la capacité de mesurer les changements intervenus par rapport aux valeurs de référence établies par l'enquête de 2006. En effet, il est possible de continuer de traiter les pays figurant dans l'enquête de 2006 comme un sous-ensemble distinct pour les besoins de l'analyse statistique.*

*Il faut agir efficacement en vue de diminuer les coûts inhérents à l'organisation de l'enquête desquels on n'attend pas d'avantages particuliers.* Ces coûts sont notamment imputables à la duplication des efforts induite par le fait d'entreprendre l'enquête à un moment de l'année ou les représentants des donneurs sont difficiles à contacter.

Plusieurs contraintes pèsent cependant sur la date de la prochaine enquête, dont il faudra tenir compte pour fixer le calendrier marquant le début et la fin de l'enquête. L'une de ces contraintes est le peu de données dont on dispose en début d'année sur le versement des apports d'aide au cours de l'exercice précédent. Une autre contrainte est la date-limite de notification des données au Forum de haut niveau qui doit se tenir au Ghana en septembre 2008. Pour l'enquête de 2008, le souci de réduire les coûts de transaction pour les coordinateurs nationaux, conjugué aux échéances prévues pour la notification des informations, donne à penser que l'enquête devrait commencer plus tôt qu'en 2006. *Il faudra donc s'efforcer avant tout de constituer un ensemble indicatif de données sur les versements d'aide en 2007 avant la fin du premier trimestre 2008.*

---

Les coûts qui, d'après les coordinateurs nationaux, pourraient être évités ne concernent pas tous le calendrier de l'enquête. Un autre facteur important tient à la complexité induite par les Définitions et précisions qui incitent à adapter le traitement de certains indicateurs au contexte local. *L'enquête de suivi de 2008 doit mettre en place des mécanismes de normalisation des données communiquées, strictement fondés sur des définitions convenues des 12 indicateurs figurant dans la Déclaration de Paris.* Plus de rigueur dans les Définitions et précisions à cet égard ne permettraient pas seulement de gagner du temps et de produire des données plus fiables, mais sans doute aussi de susciter un dialogue plus ciblé et plus orienté vers des mesures concrètes au niveau des pays que ce n'est le cas actuellement, compte tenu de la marge d'interprétation offerte.

*L'enquête doit permettre une réaction des personnes interrogées sur les points qui rendent difficile l'application des définitions, mais elle ne doit pas laisser place à des variantes qui nuisent à la cohérence des données de l'enquête.* Les enquêtes de 2006 et de 2008 doivent pouvoir être comparées. Il est donc recommandé de recueillir des réactions quant aux répercussions de tout changement apporté aux Définitions et précisions sur les scores obtenus pour tel ou tel indicateur.

Il ne s'agit pas de procéder à ces changements par la seule révision, même soignée, des directives données par écrit, il faut aussi tenir des réunions préparatoires avec le personnel des organismes donneurs à différents niveaux et avec les représentants des pays. C'est important pour s'assurer que les principes qui président au souci de rendre plus restrictives les Définitions et précisions sont bien appréhendés et bien compris. Quoi qu'il en soit, du fait de la rotation du personnel, il est probable que les personnes chargées de recueillir les données ne seront plus les mêmes lors des enquêtes suivantes. Ce point doit être pris en considération. *Parmi les changements à apporter, il faut envisager d'accroître les responsabilités des coordinateurs nationaux pour leur permettre de jouer plus efficacement leur rôle de garants de la cohérence des données communiquées.*

Pour que l'ampleur de la tâche reste raisonnable, l'enquête de 2008 doit se concentrer sur les 12 indicateurs convenus. Toutefois, des ajustements pourraient être apportés à deux égards essentiellement.

*En premier lieu, il faut s'intéresser de plus près aux raisons qui font obstacle à l'amélioration des indicateurs et aux moyens concrets de progresser sur ce front.* Cette recommandation s'appuie sur l'expérience de quelques pays qui ont ajouté des questions dans l'optique de définir un programme d'action spécifique concernant l'efficacité de l'aide. L'expérience suggère que l'on pourrait efficacement recueillir d'autres informations pour un coût raisonnable, avec d'autres avantages à la clef. Il va sans dire qu'il ne s'agit pas d'allonger la liste des indicateurs, mais de mieux exploiter le dispositif existant en encourageant les équipes dans les pays à utiliser davantage les espaces de la fiche récapitulative réservés aux commentaires qualitatifs.

*En second lieu, il serait bon d'inclure la collecte des données pour les indicateurs 1 et 11 (stratégies de développement opérationnelles et évaluation des performances axée sur les résultats) dans l'enquête dirigée par les coordinateurs nationaux.* Au vu des informations disponibles, il serait salutaire pour la qualité des enquêtes au niveau des pays de ne plus séparer ces deux composantes de l'exercice de suivi prévu par la Déclaration de Paris. Plus particulièrement, un processus commun de collecte des données mènerait plus sûrement à une discussion franche autour des obligations réciproques et des interdépendances inhérentes à tout programme d'action. On pourrait par exemple procéder dans les pays à une révision des profils de la Revue de l'efficacité de l'aide en intégrant le texte dans l'enquête de suivi de 2008.

---

*Il restera nécessaire de disposer de mesures normalisées comparables à celles issues du Rapport de Progrès CDI et de la Revue de l'efficacité de l'aide.* Pour cette raison, il faut pouvoir se référer à un organisme extérieur crédible, telle la Banque mondiale, chargé d'attribuer une note aux profils descriptifs, même si les profils eux-mêmes résultent dans une grande mesure de processus internes aux pays. Si un accord peut se faire sur une approche conjointe de ce type, il convient de commencer sans tarder à en définir les modalités détaillées afin qu'elles puissent être pleinement prises en compte dans les discussions préparatoires. On peut à cet égard s'inspirer de l'expérience d'un système de notation simple appliqué à une analyse descriptive incluant une forte composante d'auto-évaluation (ex. : le programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière).

*Ces deux ajustements pourraient contribuer à la valeur ajoutée susceptible d'être apportée par l'exercice de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris de 2008 par rapport à l'enquête initiale de 2006.* Outre l'action proposée pour associer davantage de pays au processus, d'adapter le calendrier et de rendre plus restrictives les Définitions et précisions relatives à l'enquête, ces ajustements devraient optimiser les résultats tirés de l'enquête au niveau national aussi bien qu'international, tout en maintenant le coût à un niveau raisonnable. ■

*NOTE: Le présent chapitre s'inspire aussi du résultat des consultations menées par Stephen Giddings avec les coordinateurs nationaux.*





---

# 3

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

LA DÉCLARATION DE PARIS SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE (2 mars 2005) traduit un projet ambitieux destiné à accroître l'impact de l'aide sur le développement grâce à une utilisation plus efficace de l'aide. Dans cette optique, la Déclaration préconise des changements dans les modalités d'acheminement et de gestion de l'aide conformément aux principes convenus, à savoir l'appropriation locale, l'harmonisation, l'alignement, la responsabilité mutuelle et la gestion axée sur les résultats. Outre qu'elle oblige ses signataires à prendre un ensemble précis de mesures et à modifier leur comportement, elle impose aussi un suivi périodique au niveau des pays de telle sorte que les gouvernements des pays en développement et leurs partenaires extérieurs se sentent de plus en plus comptables les uns à l'égard des autres des progrès accomplis.

LE PRÉSENT CHAPITRE DÉGAGE DES CONCLUSIONS de la première enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris réalisée en 2006<sup>1</sup> et propose des recommandations de nature à favoriser la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration de Paris. Il comprend quatre parties. La première expose les principales recommandations qui méritent une attention prioritaire, la deuxième décrit le contexte et dresse un bilan de la situation en 2005, la troisième recense les principales difficultés qui s'opposent à une accélération de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, et la dernière formule des recommandations sur le plan opérationnel.

L'enquête de référence avait pour but de recueillir des données de référence pour décrire la situation en 2005 afin de mesurer les progrès réalisés en 2008 et en 2010. Elle ne donne pas directement d'informations sur l'évolution du changement. Il faudra pour cela procéder à une deuxième enquête. Cette enquête initiale, qui dresse un bilan de la situation d'un échantillon de 34 pays en développement volontaires pour participer à l'enquête, ne prétend pas donner une évaluation détaillée et exhaustive des pratiques en matière d'aide dans le monde – mais elle couvre néanmoins 37 % des apports d'aide correspondants. Elle vise plus à attirer l'attention sur les mesures qui pourraient être prises dans les prochaines années jusqu'en 2010, date limite fixée pour la réalisation des engagements de la Déclaration de Paris et jalon essentiel sur la route menant aux Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015. Le présent chapitre est un résumé des conclusions tirées de l'Enquête de suivi de 2006.

---

## PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE et les discussions qui ont eu lieu à ce propos font état de *six sujets majeurs et prioritaires qui requièrent l'attention immédiate des décideurs* pour que les pays et les donateurs accélèrent le progrès dans la réalisation des engagements de la Déclaration de Paris.

1. *Les pays partenaires doivent s'approprier davantage le processus de développement* en associant plus étroitement leurs citoyens et leurs parlements à la planification et à l'évaluation des politiques et programmes de développement. Ils doivent redoubler d'efforts pour mieux raccorder leurs plans à leurs budgets et leurs cadres de résultats.
2. *Les donateurs doivent soutenir ces efforts en s'appliquant à mieux exploiter les budgets nationaux des pays partenaires* pour aligner leurs programmes sur les priorités de ces pays. Ils doivent aussi rehausser la transparence et la prévisibilité de leurs apports d'aide en fournissant en temps voulu aux autorités budgétaires des informations exactes sur le montant prévu et effectif de leurs versements.
3. *Les pays partenaires doivent assumer la responsabilité première de la définition des priorités en matière de renforcement des capacités*, à commencer par celles que requiert une amélioration de leurs systèmes nationaux. Afin de les y aider, les donateurs peuvent coordonner leur assistance technique en fonction des priorités nationales et associer étroitement les partenaires à la passation des marchés d'assistance technique.
4. *Pour favoriser l'harmonisation, les donateurs doivent engager une action déterminée pour alléger les coûts de transaction associés à l'acheminement et à la gestion de l'aide.* Ils doivent tout particulièrement s'appliquer à faire mieux jouer la complémentarité et rationaliser la répartition des tâches, mieux mettre à profit les plans d'action locaux pour l'harmonisation et l'alignement, utiliser davantage les approches fondées sur des programmes, recourir plus largement à la coopération déléguée et à d'autres dispositifs novateurs, réduire le nombre d'unités de mise en œuvre de projets et mieux les intégrer dans la structure des ministères, et intensifier l'effort de déliement de l'aide comme le préconise la recommandation du CAD.
5. *Pour promouvoir une gestion axée sur les résultats, les pays partenaires et les donateurs doivent mieux exploiter les cadres d'évaluation des performances* et utiliser des méthodes plus efficaces par rapport à leur coût de notification des résultats. Là encore, cela implique que les donateurs investissent dans le renforcement des capacités et s'en remettent davantage aux dispositifs locaux de notification des résultats.
6. *Pour commencer à honorer les engagements relatifs à la responsabilité mutuelle, les pays partenaires et les donateurs devraient définir un programme d'action commun* et débattre plus ouvertement des progrès de l'efficacité de l'aide et des résultats obtenus sur la voie du développement à l'échelon local en mettant à profit les mécanismes de dialogue existant sur le terrain (groupes consultatifs et tables rondes remaniés, par exemple) et en mettant en place au besoin des mécanismes de suivi crédibles.

## ÉTAT DES LIEUX EN 2005

L'ADOPTION, IL Y A DEUX ANS MAINTENANT, DE LA DÉCLARATION DE PARIS *a fait naître des attentes considérables en termes de réformes*. En dépit de la diversité des situations d'un pays à l'autre, en Afrique, en Asie ou en Amérique latine, les principes et engagements énoncés dans la Déclaration de Paris sont considérés comme pertinents et importants. C'est l'un des messages clés qui se dégagent des cinq ateliers régionaux sur l'efficacité de l'aide organisés en 2005-2006 en Ouganda, au Mali, en Afrique du Sud, en Bolivie et aux Philippines. Parallèlement, le contexte local est manifestement un paramètre important.

La dynamique engendrée par la Déclaration de Paris ne pourra donner toute sa mesure que dans les pays qui ont déterminé leurs propres priorités, ainsi que le rythme et l'ordre de ces réformes. L'enquête montre qu'un nombre grandissant de pays – tels le Ghana, le Nicaragua et le Viêt-Nam – ont déjà mis sur pied un plan d'action, des groupes de travail et un processus d'examen, autour desquels s'articulera la mise en œuvre de la Déclaration. Selon la Banque mondiale, des initiatives du même ordre, quoique moins avancées, ont été engagées dans pas moins de 60 pays.

TABLEAU 3.1: VALEURS DE RÉFÉRENCE DES 12 INDICATEURS CONVENUS À PARIS

Indicateurs	Ratio de base 2005 <sup>a</sup>	Objectif global pour 2010	Référence : ratios moyens par pays <sup>b</sup>
1 Appropriation – SLP opérationnelles	<b>17%</b> des pays satisfont aux critères	Au moins 75 %	--
2a Qualité des systèmes de GFP	<b>31%</b> des pays satisfont aux critères	La moitié des pays partenaires améliorent leur score	--
2b Qualité des systèmes de passation des marchés	<i>Pas encore disponible</i>	Le tiers des pays améliorent leur score	--
3 Apports d'aide comptabilisés dans le budget	<b>88%</b>	94%	42%
4 Programmes coordonnés de renforcement des capacités	<b>48%</b>	50%	42%
5a Utilisation des systèmes nationaux de GFP	<b>40%</b>	[80%] <sup>c</sup>	33%
5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	<b>39%</b>	[80%] <sup>d</sup>	38%
6 Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre	<b>1 832</b>	611	61 par pays
7 Versements opérés aux échéances prévues pour l'exercice en cours	<b>70%</b>	87%	41%
8 Part de l'aide non liée	<b>75%</b>	<i>Progression</i>	82%
9 Utilisation d'approches fondées sur des programmes	<b>43%</b>	66%	35%
10a Missions coordonnées	<b>18%</b>	40%	29%
10b Travaux analytiques par pays coordonnées	<b>42%</b>	66%	52%
11 Cadre solide d'évaluation des performances	<b>7%</b> des pays satisfont aux critères	38%	--
12 Évaluations mutuelles	<b>38%</b> des pays satisfont aux critères	100%	--

<sup>a</sup> Le scénario de référence correspond à la moyenne pondérée des résultats de l'enquête. En d'autres termes, pour chaque indicateur et pour chacun des 34 pays, c'est la somme des valeurs du numérateur divisée par la somme des valeurs du dénominateur. Pour l'indicateur 3, par exemple, cela signifie qu'au total, 88 % de l'aide consentie aux 34 pays sont comptabilisés dans le budget. Toutefois, étant donné que les montants supérieurs aux chiffres consignés dans les budgets compensent les montants qui y sont inférieurs, le ratio global est élevé pour cet indicateur.

<sup>b</sup> Le ratio moyen/pays correspond au ratio moyen non pondéré sur 34 pays, c'est-à-dire à la somme de l'indicateur de chaque donneur dans chaque pays divisée par le nombre d'observations (donneur/pays), indépendamment du volume de l'aide fournie par le donneur. Pour l'indicateur 3, il apparaît que chaque donneur doit passer de 45 % de l'aide comptabilisée dans le budget à 85 %, qui est l'objectif minimum. À l'inverse pour l'indicateur 10, le donneur type se situe au-dessus de la moyenne de référence, ce qui dénote davantage de coordination chez les petits donateurs que chez les donateurs plus importants.

<sup>c</sup> Le niveau de cet objectif-cible est fonction de celui de l'indicateur 2a. Le chiffre indiqué entre crochets est fourni à titre indicatif et se fonde sur une réduction de deux tiers de l'écart. Pour plus d'informations, se reporter à la Déclaration de Paris.

<sup>d</sup> Le niveau de cet objectif-cible est fonction de celui de l'indicateur 2b. Le chiffre indiqué entre crochets est fourni à titre indicatif et se fonde sur une réduction de deux tiers de l'écart. Pour plus d'informations, se reporter à la Déclaration de Paris.

La plupart des organismes donateurs ont déployé des efforts considérables pour assurer l'application de la Déclaration de Paris par leurs services et sensibiliser leur personnel à l'importance de ses préconisations. C'est ainsi que les membres du CAD ont, dans leur grande majorité, élaboré des plans d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et que cinq d'entre eux ont en outre pris des dispositions visant à assurer l'information de leurs parlements nationaux. Parallèlement, les pays partenaires manifestent une inquiétude grandissante face à la lenteur de l'évolution des pratiques des donateurs. Ils notent en particulier un décalage entre les principes affichés par les services centraux et les pratiques sur le terrain, une mainmise excessive des donateurs sur le choix des activités de renforcement des capacités et une insuffisance de progrès dans le domaine du déliement de l'aide.

*Il faut faire beaucoup plus pour tenir les engagements mutuels et les objectifs de la Déclaration de Paris.* Les résultats de l'enquête de référence de 2006 pour les 12 indicateurs montrent qu'il faudra redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs de 2010 (voir tableau 3.1), notamment pour modifier des comportements institutionnels établis de longue date. Remédier à ces problèmes et, d'une manière plus générale, obtenir des résultats tangibles au regard des objectifs-cibles fixés dans la Déclaration de Paris est essentiel pour entretenir la dynamique et faire réellement bouger les choses avant la tenue du troisième Forum de haut niveau prévu au Ghana (en septembre 2008).

### POUR SUIVRE L'EFFORT D'APPROPRIATION AU SERVICE DE L'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DES RÉSULTATS

L'efficacité de l'aide part du principe que les pays en développement doivent être maîtriser leur propre processus de développement, répondre aux besoins de leurs citoyens et déterminer leurs propres priorités de développement. L'enquête met l'accent sur l'importance donnée dans les plans nationaux de développement aux stratégies de long terme, à la détermination de priorités, et à leur raccordement au budget, aux dépenses et aux résultats. *Les résultats de l'enquête montrent que très peu de pays (17 % de l'échantillon) satisfont au critère de l'existence de stratégies nationales de développement pleinement opérationnelles.* Pour la majorité des 34 pays couverts par l'enquête, l'effort d'appropriation doit être nettement renforcé. Comme l'indique le chapitre 1, le principal facteur qui permettrait que davantage de pays améliorent leur score par rapport à 2005 serait que les gouvernements mettent toute leur détermination à faire du mécanisme central de répartition des ressources, autrement dit du budget national, un instrument qui serve rigoureusement et systématiquement les priorités convenues (aspect dont il sera aussi question plus loin). Si la responsabilité en incombe au premier chef au pays en développement, les donateurs peuvent renforcer les capacités du pays à prendre l'initiative du processus par le biais de programmes de soutien bien conçus lui laissant la latitude nécessaire pour se l'approprier.

Les débats et les attentes suscités par la Déclaration de Paris soulignent le fait que l'aide ne peut être considérée comme efficace que si elle contribue à des résultats au regard du développement. L'enquête montre que 7 % seulement des pays couverts par l'enquête opèrent selon de bonnes pratiques en utilisant des cadres d'évaluation des performances pour le suivi et la gestion des améliorations nécessaires à la qualité de leurs programmes de développement. *L'enquête fait ressortir la nécessité d'accorder beaucoup plus d'attention à la gestion axée sur les résultats.*

---

Les pays doivent pouvoir s'appuyer sur des cadres d'évaluation des performances fonctionnels, raccordés au budget, qui permettent la production et l'analyse systématiques des données sur les progrès obtenus dans la mise en œuvre des stratégies nationales de développement, et l'exploitation de ces données en vue d'améliorer ces stratégies.

#### PROMOUVOIR DES PROCÉDURES BUDGÉTAIRES PLUS RIGOUREUSES FACILITANT LA RÉDDITION DE COMPTES

Il est largement admis que l'amélioration de la transparence et de la responsabilité au niveau de l'utilisation des ressources du développement est un catalyseur puissant du progrès. Rehausser la crédibilité du budget en tant que mécanisme devant régir la répartition et la mise en œuvre de ces ressources (qu'elles soient d'origine intérieure ou extérieure) est un élément essentiel, non seulement pour obtenir un meilleur alignement du soutien des donateurs, mais aussi pour permettre une surveillance plus étroite, par les parlements, des stratégies de développement suivies par les gouvernements, ce qui est indispensable pour renforcer l'appropriation. La crédibilité du budget dépend dans une large mesure de l'exactitude raisonnable avec laquelle il indique les ressources disponibles et leur utilisation.

Dans de nombreux pays, l'aide représente une part importante des dépenses publiques, mais une forte proportion des apports d'aide ne sont pas inscrits dans les budgets annuels prévisionnels de ces pays. Au vu des résultats de l'enquête de référence portant sur l'année 2005, on observe, *dans presque tous les pays, un écart considérable entre les sommes versées par les donateurs et celles comptabilisées dans le budget, ce qui porte atteinte à la crédibilité du budget (du développement).*

Des améliorations sur ce plan nécessitent une action concertée et conjointe des pays partenaires et des donateurs sur trois fronts :

- Les donateurs doivent se préoccuper davantage de transmettre, en temps opportun et sous une forme adéquate, des informations sur le montant prévu de leurs versements aux autorités partenaires.
- Lors de la notification de ces informations, les donateurs doivent se montrer beaucoup plus réalistes quant à leur aptitude à effectuer les versements à la date prévue (d'un commun accord).
- Les autorités budgétaires des pays partenaires doivent se donner les moyens d'intégrer les informations sur les intentions de versement de donateurs ou de procéder à une estimation réaliste des manques à recevoir à escompter.

#### RENFORCER ET UTILISER LES SYSTÈMES NATIONAUX

Dans le passé, les tentatives des donateurs de renforcer les médiocres capacités de gestion des pays partenaires en s'y substituant ont souvent donné de piètres résultats. En vertu de la Déclaration de Paris, les donateurs sont censés utiliser de plus en plus les systèmes nationaux, une fois ceux-ci renforcés, afin de donner les moyens aux pays partenaires de se doter d'institutions capables de mettre en œuvre leurs stratégies de développement et de rendre compte de l'utilisation des ressources aux citoyens et aux parlements. En utilisant les systèmes nationaux, les donateurs contribuent aussi à les renforcer en évitant le recours à des pratiques peu satisfaisantes telles que les structures parallèles mises en place pour satisfaire aux exigences fiduciaires de chacun d'entre eux.

Dans les deux domaines de la gestion des finances publiques et de la passation des marchés sur lesquels portait tout particulièrement l'enquête, *l'utilisation des systèmes nationaux s'avère plus difficile que l'alignement sur les stratégies nationales.*

---

En 2005, en moyenne, 39-40 % des apports d'aide ont transité par les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés des pays partenaires. Le recours aux systèmes de gestion des finances publiques varie énormément selon les pays – de 2 % en République dominicaine à 64 % au Cap-Vert. Un facteur qu'on pourrait penser déterminant à cet égard est la qualité des systèmes nationaux de GPF – mais l'analyse des données montre que celle-ci n'intervient que peu. D'autres éléments peuvent aussi jouer un rôle important (par exemple l'existence de programmes de réforme).

L'obtention de progrès sur ce front nécessite avant tout de mieux appréhender les divers facteurs qui influent sur la décision d'utiliser ou non les systèmes nationaux. De ce point de vue, le recours à des outils diagnostiques communs pour évaluer leur qualité et déterminer les réformes à entreprendre peut s'avérer utile. On constate, et c'est encourageant, que les pays adoptent rapidement le cadre pour l'examen des dépenses publiques et l'évaluation de la responsabilité financière (PEFA) qui est la méthodologie la plus couramment partagée pour évaluer la performance en matière de gestion des finances publiques. Des PEFA existent dans 45 pays (prenant généralement la forme de diagnostics conjoints établis par deux donateurs ou plus) et 78 autres pays devraient être couverts d'ici la fin 2008.

L'amélioration des systèmes nationaux est un engagement important qui requiert un soutien à long terme de la part des donateurs. L'enquête indique clairement que les besoins en matière de renforcement des capacités sont souvent mal définis et médiocrement traités. En effet, il n'y a toujours convergence sur la façon dont les donateurs peuvent au mieux appuyer les efforts déployés par les pays pour renforcer leurs capacités. Là encore, des outils communs de diagnostic peuvent recentrer le dialogue sur les moyens d'apporter un soutien coordonné aux stratégies de renforcement des capacités.

## ALLÉGER LE COÛT DE LA GESTION DE L'AIDE

Un objectif central du programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide est de contribuer à réduire les coûts de transaction associés à la gestion de l'aide, résultant de l'application de procédures différentes et de l'utilisation de canaux d'acheminement différents par les divers donateurs. L'engagement a été pris, à Paris, de limiter ces coûts grâce à un meilleur alignement sur les priorités et systèmes des pays partenaires, au recours à des dispositifs conjoints et à la diminution du nombre d'activités non coordonnées (missions, rapports, etc.).

*L'enquête de référence montre sans conteste que la gestion de l'aide coûte cher aux pays partenaires.* Il en ressort en effet qu'en 2005, 10 453 missions ont été effectuées par les donateurs dans 34 pays – soit une moyenne de 307 missions par pays et par an. (Les chapitres consacrés aux pays, dans le volume 2 de l'enquête, en donnent d'autres exemples).

Les donateurs ont un besoin légitime d'informations pour satisfaire à leurs propres exigences comptables. Toutefois, les demandes d'informations sur les performances et d'informations financières présentées par de nombreux donateurs dont un pays n'a pas lui-même besoin lorsqu'il applique ses propres règles de gestion et de comptabilité, risquent de détourner l'attention qui doit être portée aux réformes à mettre en œuvre. Les donateurs s'efforcent bien davantage de satisfaire leurs exigences fiduciaires (c'est-à-dire avoir l'assurance que les fonds acheminés sont bien utilisés aux fins prévues) en s'appuyant sur des informations dont les pays eux-mêmes ont besoin pour atteindre leurs propres objectifs de développement.

Le coût de la gestion de l'aide pourrait encore augmenter sensiblement sous l'effet de l'accroissement du volume de l'aide ainsi que de l'entrée en scène de nouveaux donateurs (émergents) et de la concrétisation de nouvelles initiatives. Il est en conséquence essentiel que la communauté internationale s'attaque à ce problème, à la fois en allégeant les coûts de transaction et en trouvant des moyens pour que les donateurs internalisent les coûts associés à l'acheminement de l'aide de façon plus efficace.

---

■ **Engager une action déterminée d'allègement des coûts de transaction.** Comme le montre l'enquête, des efforts notables ont déjà été déployés pour réduire les coûts de transaction au niveau des pays. Parmi les exemples cités, figurent l'élaboration de plans d'action locaux pour l'harmonisation et l'alignement, l'établissement d'une division des tâches et d'une organisation autour de donateurs chefs de file, la collaboration à des stratégies conjointes d'aide par pays et le respect de « trêves » pendant lesquelles les donateurs n'effectuent aucune mission sur le terrain. Donneurs et pays partenaires doivent poursuivre leur action dans ce sens, et même l'intensifier. Ils doivent en outre s'appliquer tout particulièrement à recourir plus largement à la coopération déléguée et à d'autres dispositifs novateurs, et utiliser davantage les systèmes nationaux, une fois consolidés. Chacun de leur côté et ajoutés les uns aux autres, ces mécanismes devraient contribuer à réduire le nombre de procédures distinctes et de canaux d'acheminement de l'aide au niveau des pays et des secteurs, en assurant par ailleurs une meilleure coordination, et par là même, alléger les coûts de transaction à la charge des pays partenaires.

■ **Internaliser les coûts opérationnels normalement associés à une autre manière de faire.** Par aide plus efficace, on n'entend pas nécessairement une aide dont l'acheminement est moins coûteux. Donneurs et pays partenaires doivent être conscients que changer sa manière de faire induit au départ de nouveaux coûts. Les activités conjointes ne sont pas sans coût : d'après la Banque mondiale, la préparation de programmes coordonnés associant de multiples donateurs nécessitent en règle générale entre 15 et 20 % de personnel et de ressources budgétaires de plus qu'un projet indépendant classique. Ces coûts doivent être regardés comme un investissement dans des pratiques plus efficaces et internalisés dans les budgets de fonctionnement et les budgets-temps des personnels concernés.

## RESPONSABILITÉ MUTUELLE

Selon l'enquête, un nombre grandissant de pays commence à mettre en place des mécanismes de suivi et d'examen de façon à suivre les performances des donateurs et des pays partenaires au regard des engagements souscrits en matière d'efficacité de l'aide. Ces mécanismes s'articulent autour de deux éléments importants :

- un rapport annuel des donateurs et du pays partenaire sur les progrès accomplis au regard des engagements souscrits ;
- des évaluations indépendantes périodiques concernant certains aspects particuliers de l'efficacité de l'aide.

Les résultats de ces mécanismes de suivi doivent servir à renforcer le dialogue sur l'efficacité de l'aide entre les gouvernements partenaires et les donateurs. Nombreux sont les pays qui utilisent l'enquête de 2006 pour établir un scénario de référence et mettre en place des mécanismes d'examen. Un certain nombre de donateurs indiquent de leur côté que le principe de l'enquête les a déjà incités à revoir leurs pratiques et a favorisé un changement dans leur propre organisation. Refaire l'enquête à intervalles réguliers contribuera à soutenir cette dynamique de progrès.

## REFONDRE LES SYSTÈMES D'INCITATION EN PLACE DANS LES ORGANISMES DONNEURS

*La plupart des organismes d'aide ont déployé de gros efforts pour avancer dans la voie tracée par la Déclaration de Paris, et que leur personnel adhère dans sa majorité à l'objectif d'accroissement de l'efficacité de l'aide. Reste que, l'enquête le montre, il subsiste au niveau de ces organismes un certain nombre d'obstacles qui limitent l'appétit des donateurs à remplir les engagements souscrits à Paris. Les mesures concrètes visant l'amélioration de l'efficacité de l'aide se situent au niveau du pays, mais elles doivent être validées par les services centraux des organismes donateurs.*



---

Dans de nombreux organismes, les agents des services centraux chargés de l'élaboration des politiques sont encore pour l'essentiel les seuls à faire leur la Déclaration de Paris. Sur le terrain, les tâches imposées par l'harmonisation sont parfois regardées comme un frein aux efforts déployés pour obtenir des résultats tangibles sur la voie du développement. Le personnel constate que les programmes fondés sur la collaboration nécessitent davantage d'investissement que les projets isolés : il faut leur consacrer beaucoup de temps en raison des longues discussions dont ils font l'objet, sans compter les frustrations résultant des concessions qu'ils impliquent habituellement et qui sont considérées comme nuisant à l'efficacité de l'action à l'appui du développement. Les organismes donneurs doivent reconnaître l'importance des efforts demandés, et motiver leur personnel à la mesure de l'enjeu de taille que représentent l'amélioration de l'efficacité de l'aide et l'impact de l'action conjointe en termes de développement pour la collectivité.

Au niveau du fonctionnement des organismes donneurs eux-mêmes, certaines règles et pratiques peuvent être contraires aux engagements souscrits à Paris, par exemple la pression injustifiée à programmer des dépenses et utiliser les fonds programmés et le fort taux de rotation du personnel peuvent inciter à privilégier les résultats immédiats et concrets au détriment du long terme et de la pérennité des acquis. Il peut aussi y avoir des motivations antagonistes entre la volonté des donneurs d'assurer un contrôle financier, d'alléger leurs responsabilités juridiques et de veiller à l'intégrité des procédures de passation des marchés, qui doivent être réexaminées et mises en concordance avec les objectifs d'efficacité de l'aide.

Il s'offre aux donneurs des possibilités d'œuvrer davantage à l'amélioration de la collaboration en engageant une action sur quatre fronts, aspect qu'il leur faut dûment prendre en compte lors de la préparation ou de l'actualisation de leurs plans d'action sur l'efficacité de l'aide et lorsqu'ils rendent compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris :

■ ***Avoir un rôle moteur.***

Au niveau de l'organisme dans son ensemble, les incitations qui ont le plus d'influence sont celles émanant de la direction, laquelle doit donc unanimement et régulièrement répéter que l'efficacité de l'aide est une priorité essentielle.

■ ***Reconnaître les coûts et les avantages de la collaboration.***

Il est fondamental que les services centraux admettent ouvertement que les actions à l'appui de l'harmonisation et de l'alignement, si elles présentent des avantages, ont aussi un coût, et s'appliquent en parallèle à éliminer les freins à leur application.

■ ***Centrer les incitations sur les progrès du développement*** (et non sur le produit des programmes).

Cela implique, par exemple, de récompenser les responsables des programmes par pays en fonction des avancées obtenues sur le plan de l'efficacité de l'aide sur le terrain.

Des progrès accomplis au niveau des pays au regard des indicateurs contenus dans la Déclaration de Paris, et des résultats du développement en général.

■ ***Revoir les cadres de procédure et réglementaires.***

Les donneurs pourraient s'attacher à recenser les règles, procédures et pratiques contraires aux engagements souscrits à Paris.

---

## RECOMMANDATIONS

La matrice ci-dessous a pour objet de présenter les conclusions et recommandations concrètes qui ressortent de l'enquête de référence. Ces conclusions et recommandations sont ordonnées autour des cinq préceptes de la Déclaration de Paris (appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle). Elles se sont nourries des débats engagés entre pays en développement et donateurs au niveau de chaque pays, lors de récentes conférences régionales, au sein du groupe de travail du CAD/OCDE sur l'efficacité de l'aide et à l'occasion des consultations avec la société civile. Elles ont pour but d'attirer l'attention sur les principaux problèmes et domaines qui ne se prêtent pas nécessairement à un traitement au niveau d'un seul pays et qui sont mériteront probablement que les organismes d'aide y accordent toute leur attention, au niveau stratégique aussi bien qu'opérationnel et ce, avant le prochain Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui doit se tenir au Ghana.

### APPROPRIATION ET ALIGNEMENT

---

#### CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE DE RÉFÉRENCE

#### Stratégies nationales de développement

- Les pays sont de plus en plus nombreux à se doter de solides cadres d'action à moyen terme. Cependant, rares sont les pays de l'échantillon (17 %) qui satisfont aux conditions requises pour pouvoir être considérés comme dotés de stratégies de développement pleinement opérationnelles.
- Les parlements et la société civile ne sont pas toujours en mesure de suivre de près la mise en œuvre des stratégies nationales de développement.
- Les mécanismes de raccordement de la formulation et de l'exécution du budget aux plans nationaux, aux priorités assignées aux politiques et aux résultats souhaités présentent des faiblesses.

#### RECOMMANDATIONS

- Les responsables de l'élaboration des politiques doivent faire savoir sans ambiguïté qu'il importe de donner corps à ces stratégies sous la forme de plans d'action concrets en veillant à bien hiérarchiser les priorités et à bien ordonner les actions à engager.
- Les stratégies doivent être plus efficacement raccordées aux budgets nationaux.
- Les gouvernements doivent rendre compte des stratégies mises en œuvre en respectant les principes de la démocratie.
- Les donateurs doivent aider les pays à consolider leurs plans et à les raccorder à leurs budgets nationaux en ciblant leur soutien sur le renforcement des capacités.

---

#### Alignement de l'aide sur les budgets nationaux

- Pour une grande part, les apports d'aide au secteur public ne sont pas consignés dans le détail et avec précision dans les budgets prévisionnels des gouvernements partenaires.
- Ce facteur sape la crédibilité du budget national en tant qu'outil efficace de répartition des ressources en fonction des priorités nationales.

- Les pays doivent établir un budget complet et crédible, raccordé aux priorités nationales.
- Les donateurs doivent fournir aux autorités budgétaires des pays partenaires des informations sur le montant prévu de leurs versements et apporter leur soutien budgétaire en temps voulu en l'alignant sur les priorités des programmes et les priorités sectorielles inscrites dans le budget.
- Donneurs et pays partenaires doivent œuvrer de concert à rendre plus réalistes leurs estimations budgétaires.

---

### Qualité des systèmes nationaux

- Les pays recourent de plus en plus fréquemment à des outils d'évaluation des performances tel que le cadre PEFA en vue d'améliorer la qualité de leurs systèmes.
- Toutefois, seulement 31 % des pays couverts par l'enquête sont dotés de systèmes de gestion des finances publiques considérés comme relativement solides (les informations sur les systèmes de passation des marchés ne sont pas encore disponibles).
- Les responsables de l'élaboration des politiques des pays partenaires doivent montrer sans ambiguïté l'importance qu'ils accordent à l'amélioration des performances de leurs systèmes.
- Les pays partenaires doivent être plus nombreux à exploiter les outils et les cadres d'évaluation des performances afin d'améliorer leurs systèmes.

---

### CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE DE RÉFÉRENCE

#### Renforcement des capacités

- La coopération technique représente près du tiers (29 %) de l'aide destinée au secteur public (5,6 milliards USD).
- Selon l'enquête, près de la moitié (48 %) des activités de coopération technique font l'objet de programmes coordonnés. On s'accorde à dire, au niveau des pays, que cette valeur de référence est surestimée.
- Faute d'une définition consensuelle de ce qu'il faut entendre par coopération technique coordonnée, l'enquête rassemble des données sur un très large éventail de pratiques, y compris des pratiques contestées.

### RECOMMANDATIONS

- Dans leurs activités, les donateurs doivent s'appuyer sur les capacités existant dans les pays, en veillant à ne pas les évincer au profit d'un savoir-faire étranger.
- L'assistance technique doit être motivée par la demande et étroitement liée à la concrétisation des objectifs nationaux de réforme.
- Les donateurs doivent plus systématiquement associer les pays partenaires à la définition du rôle et des caractéristiques de l'assistance technique requise.

---

#### Utilisation des systèmes nationaux

- Quelque 40 % des apports d'aide au secteur public font appel aux systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés. Le soutien budgétaire direct en représente une part importante.
- La qualité des systèmes nationaux de GFP n'est pas un facteur déterminant du degré d'utilisation de ces systèmes par les donateurs.

- Davantage de pays devraient utiliser le cadre pour l'examen des dépenses publiques et l'évaluation de la responsabilité financière (PEFA), en vue d'établir un dialogue constructif sur les réformes à apporter aux systèmes de GFP.
- Les donateurs doivent redoubler d'efforts pour utiliser les systèmes nationaux d'audit et de reporting financier.
- Les donateurs doivent mieux appréhender les avantages et les risques associés à l'utilisation des systèmes nationaux.

---

#### Unités de mise en œuvre parallèles

- On a dénombré pas moins de 1 832 unités de mise en œuvre de projets dans les 34 pays couverts. Ce chiffre est une estimation prudente qui englobe un stock d'anciennes unités de mise en œuvre.
- L'élimination des structures parallèles de mise en œuvre est une tâche difficile pour les donateurs comme pour les pays partenaires (les fonctionnaires de ces pays perçoivent parfois une part substantielle de leur revenu par le biais de ces dispositifs).
- Le rôle des structures de mise en œuvre et des unités parallèles de mise en œuvre ne fait pas l'objet d'une interprétation consensuelle.

- Lorsque les donateurs créent de nouvelles unités de mise en œuvre des projets, ils doivent s'efforcer de renforcer les capacités en insérant ces nouvelles unités dans les structures institutionnelles existant normalement dans le pays partenaire.

---

### Prévisibilité de l'aide sur l'année en cours

- Dans de nombreux pays, la prévisibilité de l'aide laisse à désirer : des montants importants ne sont pas versés au cours de l'exercice budgétaire prévu.
- Ce manque de prévisibilité s'explique par des facteurs multiples et complexes qui renvoient souvent à des difficultés du côté des donateurs comme des pays partenaires.
- Nombre de pays partenaires ne sont pas en mesure de comptabiliser les versements des donateurs de manière complète et précise.
- Les donateurs devraient verser les montants prévus selon un échéancier convenu d'avance et en notifier dûment les pays bénéficiaires.
- Les pays partenaires devraient consigner ces versements de façon plus complète et plus précise dans leurs systèmes comptables.

---

### Déliement de l'aide

- Dans les 34 pays couverts par l'enquête, l'aide était non liée à 75 %.
- Les donateurs devraient étendre la couverture de la Recommandation du CAD/OCDE sur le déliement de l'aide.
- Les donateurs devraient utiliser davantage les sources locales et régionales d'approvisionnement.

---

## HARMONISATION

### CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE DE RÉFÉRENCE

#### Dispositifs communs

- Les coûts de l'harmonisation sont élevés pour les donateurs. Ils ne doivent pas être considérés comme des coûts de transaction mais comme partie intégrante d'un bon fonctionnement de l'aide.
- Près de la moitié de l'aide (43 %) comptabilisée dans l'enquête prend la forme d'approche-programme et 47 % de cette approche-programme prend la forme d'un soutien budgétaire direct (4,9 milliards USD).
- Les donateurs suivent leurs propres procédures pour la majeure partie des ressources acheminées dans le cadre d'approches-programme.
- Les modalités d'acheminement de l'approche-programme au niveau des pays ne font pas l'objet d'une interprétation consensuelle.

### RECOMMANDATIONS

- Les donateurs devraient continuer de s'appliquer à faire mieux jouer la complémentarité et à rationaliser la répartition des tâches aux niveaux national et sectoriel.
- Les donateurs devraient acheminer davantage de fonds par l'intermédiaire d'autres donateurs et recourir davantage à des donateurs « chefs de file » pour gérer la coordination et le dialogue (coopération déléguée).
- Les donateurs devraient recourir davantage aux plans d'action locaux pour l'harmonisation et l'alignement, aux approches sectorielles et fondées sur des programmes ainsi qu'à des procédures conjointes en matière de communication financière, de versement de l'aide et de passation des marchés.

---

#### Missions et travaux analytiques

- Sur les 10 453 missions effectuées par les donateurs dans les 34 pays, 18 % étaient coordonnées.
- Sur les 2 619 exercices d'analyse par pays effectués dans les 34 pays, 42 % étaient coordonnés.
- Les donateurs devraient effectuer moins de missions, mais mieux les coordonner.
- Les donateurs devraient respecter les « trêves » instaurées par les pays partenaires.
- Donneurs et pays partenaires devraient collaborer de plus en plus sur les travaux analytiques par pays.

---

## GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

---

### CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE DE RÉFÉRENCE

#### Gestion axée sur les résultats

- Des investissements considérables ont été faits ces dernières années pour améliorer le suivi des résultats de la lutte contre la pauvreté.
- Il subsiste néanmoins d'importantes lacunes dans le suivi des stratégies nationales de développement : seulement 7 % des pays couverts par l'enquête (soit deux pays au total) observent de bonnes pratiques dans ce domaine.
- Les matrices de performance sont souvent trop complexes et reposent sur des informations difficiles à appréhender.
- Au niveau des programmes, la gestion axée sur les résultats dépend davantage de la bonne conception des mécanismes d'examen.

### RECOMMANDATIONS

- Pays partenaires et donateurs devraient utiliser des cadres d'évaluation des performances convenus à l'avance s'appuyant sur un ensemble gérable d'indicateurs, afin de suivre les résultats obtenus au regard des objectifs des stratégies sectorielles et des stratégies nationales de développement.
- Les donateurs devraient intensifier le soutien qu'ils accordent à des mesures fondées sur des données concrètes en aidant les pays à améliorer leurs systèmes statistiques, de suivi et d'évaluation.

---

## RESPONSABILITÉ MUTUELLE

---

### CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE DE RÉFÉRENCE

#### Responsabilité mutuelle

- 44 % des pays couverts par l'enquête (soit 15 pays) sont dotés d'un mécanisme d'examen mutuel des progrès accomplis dans l'exécution des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide.
- En termes de responsabilité mutuelle, la principale difficulté consiste à trouver le juste équilibre entre les obligations de reddition de comptes imposées aux donateurs et celles imposées aux pays partenaires afin que l'aide soit utilisée avec efficacité tout en ayant l'impact souhaité.
- La société civile joue souvent un rôle de premier plan pour exiger que soient rendus des comptes quant à l'utilisation qui est faite de l'aide.

### RECOMMANDATIONS

- Les pays devraient mettre en place des processus de suivi et d'examen des performances des donateurs et des gouvernements partenaires eux-mêmes au regard des engagements souscrits en matière d'efficacité de l'aide.
- Les résultats de ces exercices de suivi devraient permettre de renforcer le dialogue entre partenaires et donateurs au sein des groupes consultatifs ou des tables rondes et lors de l'analyse des « ressources et résultats ».

<sup>1</sup> Enquête de référence portant sur 34 pays ; conclusions tirées du Rapport de 2005 de la Banque mondiale sur le CDI qui établit les valeurs de référence pour les indicateurs 1 et 11 ; profils par pays établis pour la Revue de l'efficacité de l'aide publiée par la Banque mondiale.

---

# ANNEXES STATISTIQUES

---

LES TABLEAUX SUIVANTS PRÉSENTENT LES DONNÉES relatives aux 12 indicateurs, pays par pays (les annexes B et C en donnent une ventilation donneur par donneur). Ces données proviennent de diverses sources :

**L'indicateur 1** (Appropriation) et **l'indicateur 11** (Cadres d'évaluation des performances) reposent sur le Rapport de la Banque mondiale sur le cadre de développement intégré (CDI).

**L'indicateur 2a** (Qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques) est tiré du sous-ensemble 13 de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale.

**L'indicateur 8** (Déliement de l'aide) est fondé sur les données du CAD-OCDE sur l'aide non liée.

**Les indicateurs 3 à 12** (à l'exception de l'indicateur 8) sont tirés de l'enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre la Déclaration de Paris. Le processus d'établissement des données est expliqué en détail dans le chapitre 2 du présent rapport.

Les graphiques du chapitre 1 s'appuient sur les données présentées aux annexes A et B.



# ANNEXES STATISTIQUES

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ANNEXE A</b>		<b>DONNÉES RELATIVES AUX PAYS</b> (un tableau par indicateur)	
<b>TABLEAU</b>	<b>Indicateur</b>		
A.0		Apports d'aide communiqués dans l'enquête par rapport aux apports d'aide notifiée au CAD (budgets principaux)	74
A.1	1	Les pays ont-ils des stratégies de développement opérationnelles ?	75
A.2	2a	Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques ?	75
A.3	3	Les estimations budgétaires sont-elles complètes et réalistes ?	76
A.4	4	Quel pourcentage de l'assistance technique est coordonné avec des programmes nationaux ?	77
A.5	5	Quel pourcentage de l'aide destinée au secteur public fait appel aux systèmes nationaux ?	78
A.6	6	Combien existe-t-il d'unités de mise en œuvre parallèles aux structures nationales ?	79
A.7	7	Les versements sont-ils effectués aux échéances prévues et comptabilisés dans le budget national ?	80
A.8	8	Quelle est la part d'aide non liée ?	81
A.9	9	Quelle est la part de l'aide fondée sur des programmes ?	82
A.10a	10a	Quel est le nombre de missions coordonnées ?	83
A.10b	10b	Quel est le nombre de travaux analytiques par pays coordonnés ?	84
A.11	11	Les pays sont-ils dotés de cadres d'évaluation des performances se prêtant à un suivi ?	85
A.12	12	Les pays disposent-ils de mécanismes d'évaluation mutuelle ?	85
<b>ANNEXE B</b>		<b>DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS</b> (un tableau par indicateur)	
<b>TABLEAU</b>	<b>Indicateur</b>		
B.3	3	Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?	88
B.4	4	Quel pourcentage de la coopération technique est coordonnée avec des programmes nationaux ?	89
B.5	5	Quel pourcentage de l'aide allouée au secteur public passe par les systèmes nationaux ?	90
B.6	6	Combien y a-t-il d'unités parallèles de mise en œuvre des projets en dehors des structures existant dans le pays ?	91
B.7	7	Quel est le rapport entre les versements programmés et les versements comptabilisés par l'administration ?	92
B.8	8	Quel est le montant des apports d'aide versés dans le cadre d'approches fondées sur des programmes ?	93
B.9	9	Quelle est la part de l'aide fondée sur des programmes ?	94
B.10a	10a	Combien de missions de donateurs sont coordonnées ?	95
B.10b	10b	Combien d'analyses par pays sont coordonnées ?	96



<b>ANNEXE C</b>	<b>DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS</b> (un tableau par donneur)	
C.0	Objectifs-cibles pour 2010 énoncés dans la Déclaration de Paris	99
C.1	Allemagne	102
C.2	Alliance GAVI	103
C.3	Australie	104
C.4	Autriche	105
C.5	Banque africaine de développement	106
C.6	Banque asiatique de développement	107
C.7	Banque interaméricaine de développement	108
C.8	Banque mondiale	109
C.9	Belgique	110
C.10	Canada	111
C.11	Commission européenne	112
C.12	Corée du Sud	113
C.13	Danemark	114
C.14	Espagne	115
C.15	États-Unis	116
C.16	Finlande	117
C.17	France	118
C.18	Irlande	119
C.19	Italie	120
C.20	Japon	121
C.21	Le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme	122
C.22	Luxembourg	123
C.23	Nations unies, Total	124
C.24	Norvège	125
C.25	Nouvelle-Zélande	126
C.26	Pays-Bas	127
C.27	Portugal	128
C.28	Royaume-Uni	129
C.29	Suède	130
C.30	Suisse	131
<b>ANNEXE D</b>	<b>QUESTIONNAIRES DE L'ENQUÊTE</b>	133
	Questionnaire destiné aux donateurs	134
	Questionnaire destiné aux gouvernements	136
<b>ANNEXE E</b>	<b>GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES</b>	137

---

# A DONNÉES RELATIVES AUX PAYS

## UN TABLEAU PAR INDICATEUR

---

LES TABLEAUX SUIVANTS présentent les données relatives aux 12 indicateurs, pays par pays. On dispose de données pour les 34 pays qui ont participé à l'enquête de 2006. Les graphiques qui présentent les résultats des 34 pays figurant au chapitre 1 s'appuient sur les données de l'annexe A.

Le tableau A.0 donne des informations sur la couverture de l'enquête de 2006. Les montants communiqués dans le cadre de l'enquête équivalent à 92 % des budgets principaux d'aide – c'est-à-dire de l'aide programmée pour être dépensée dans les pays – notifiée par les membres du Comité d'aide au développement pour 2005. Cette couverture va de 62 % à 118 % – les différences pouvant être dues à l'aide consentie par d'autres donateurs, à des décalages dans la date de comptabilisation des apports d'aide et à des différences mineures dans les définitions. Les 34 pays couverts par l'enquête représentaient 37 % du montant global de l'aide-pays ventilable consentie par les membres du CAD en 2005.

**TABLEAU A.0 Apports d'aide communiqués dans l'enquête par rapport aux apports d'aide notifiés au CAD (budgets principaux)**

	Montants des apports d'aide consignés dans l'enquête de 2006 (en millions USD)	Montants des apports d'aide notifiés au CAD (budgets principaux) <sup>x</sup> (en millions USD)	Ratio (%) c = a / b	APD brute notifiée au CAD <sup>y</sup> (en millions USD)	Ratio (%) e = a / d
	a	b		d	
AFGHANISTAN	2 437	2 527	96%	2 776	88%
AFRIQUE DU SUD	583	759	77%	763	76%
ALBANIE	343	331	104%	341	101%
BANGLADESH	1 837	1 696	108%	1 783	103%
BÉNIN	255	377	67%	405	63%
BOLIVIE	791	669	118%	701	113%
BURKINA FASO	593	688	86%	718	83%
BURUNDI	142	230	62%	399	36%
CAMBODGE	470	545	86%	555	85%
CAP-VERT	110	176	62%	177	62%
RÉP. DEM. DU CONGO	934	1 024	91%	1 893	49%
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	156	145	108%	147	106%
EGYPTE	1 030	1 302	79%	1 491	69%
ETHIOPIE	1 288	1 333	97%	2 083	62%
GHANA	1 047	1 147	91%	1 619	65%
HONDURAS	432	553	78%	1 331	32%
KENYA	667	793	84%	917	73%
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	187	293	64%	305	61%
MALAWI	605	564	107%	656	92%
MALI	625	714	88%	780	80%
MAURITANIE	165	186	89%	234	71%
MOLDOVIE	139	162	86%	192	73%
MONGOLIE	171	223	77%	234	73%
MOZAMBIQUE	1 267	1 326	96%	1 359	93%
NICARAGUA	533	635	84%	834	64%
NIGER	393	447	88%	565	70%
OUGANDA	1 088	1 126	97%	1 320	82%
PÉROU	559	569	98%	652	86%
RWANDA	571	545	105%	628	91%
SÉNÉGAL	515	683	75%	836	62%
TANZANIE	1 433	1 543	93%	1 648	87%
VIËT NAM	1 956	2 078	94%	2 090	94%
YÉMEN	370	353	105%	443	83%
ZAMBIE	773	845	91%	1 876	41%
<b>TOTAL</b>	<b>24 465</b>	<b>26 583</b>	<b>92%</b>	<b>32 752</b>	<b>75%</b>

**RAPPEL :**

**Couverture globale de l'enquête**

Total pour l'enquête (34 pays)	24 465	26 583	92%	32 752	75%
Ensemble des autres pays (120 pays)	--	39 342	--	68 723	--
<b>TOTAL<sup>z</sup></b>	<b>24 465</b>	<b>65 925</b>	<b>37%</b>	<b>101 475</b>	<b>24%</b>

<sup>x</sup> Ce que l'on entend par « budget principal d'aide » est très proche de la définition de l'aide dans l'enquête. En sont exclues les opérations de réaménagement de la dette et l'aide humanitaire.

<sup>y</sup> L'« APD brute » englobe toutes les formes d'APD notifiées au CAD pour l'année civile 2005.

<sup>z</sup> Le total ne prend en compte que l'aide-pays ventilable. En sont exclues les activités régionales et internationales.

**TABLEAU A.1 Indicateur 1 : Les pays ont-ils des stratégies de développement opérationnelles ?**

Pays	Score	Pays	Score	Pays	Score
AFGHANISTAN	..	EGYPTE	D	NICARAGUA	D
AFRIQUE DU SUD	..	ETHIOPIE	C	NIGER	C
ALBANIE	C	GHANA	C	OUGANDA	B
BANGLADESH	C	HONDURAS	C	PÉROU	..
BÉNIN	C	KENYA	D	RWANDA	B
BOLIVIE	C	RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	C	SÉNÉGAL	C
BURKINA FASO	C	MALAWI	C	TANZANIE	B
BURUNDI	D	MALI	C	VIÊT NAM	B
CAMBODGE	C	MAURITANIE	B	YÉMEN	C
CAP-VERT	C	MOLDOVA	D	ZAMBIE	C
RÉP. DEM. DU CONGO	D	MONGOLIE	D		
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	..	MOZAMBIQUE	C		

Source : Le Cadre de développement intégré (CDI) 2005, Banque mondiale

**TABLEAU A.2 Indicateur 2a : Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques ?**

Pays	Score	Pays	Score	Pays	Score
AFGHANISTAN	..	EGYPTE	3.0	NICARAGUA	3.5
AFRIQUE DU SUD	..	ETHIOPIE	3.5	NIGER	3.5
ALBANIE	4	GHANA	3.5	OUGANDA	4
BANGLADESH	3	HONDURAS	4	PÉROU	..
BÉNIN	4	KENYA	3.5	RWANDA	3.5
BOLIVIE	3.5	RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	3	SÉNÉGAL	3.5
BURKINA FASO	4	MALAWI	3	TANZANIE	4.5
BURUNDI	2.5	MALI	4	VIÊT NAM	4
CAMBODGE	2.5	MAURITANIE	2	YÉMEN	3
CAP-VERT	3.5	MOLDOVA	3.5	ZAMBIE	3
RÉP. DEM. DU CONGO	2.5	MONGOLIE	4		
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	..	MOZAMBIQUE	3.5		

Source : L'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN), 2005, Banque mondiale

**TABLEAU A.3**      **Indicateur 3 : Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?**

	Estimations budgétaires des apports d'aide pour l'exercice 2005 (en millions USD)	Aide au secteur public versée par les donateurs durant l'exercice 2005 (en millions USD)	Ratio de référence (%)	
	a	b	c = a / b	c = b / a
AFGHANISTAN	2 312	1 262		55%
AFRIQUE DU SUD	249	351	71%	
ALBANIE	85	269	32%	
BANGLADESH	1 249	1 414	88%	
BÉNIN	112	240	47%	
BOLIVIE	885	628		71%
BURKINA FASO	359	531	68%	
BURUNDI	72	183	39%	
CAMBODGE	314	397	79%	
CAP-VERT	95	111	85%	
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	804	651		81%
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	57	92	62%	
EGYPTE	581	998	58%	
ETHIOPIE	779	1 048	74%	
GHANA	985	946		96%
HONDURAS	667	334		50%
KENYA	415	456	91%	
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	104	149	70%	
MALAWI	264	493	54%	
MALI	334	557	60%	
MAURITANIE	82	126	65%	
MOLDOVA	62	89	70%	
MONGOLIE	4	149	2%	
MOZAMBIQUE	944	1 133	83%	
NICARAGUA	305	418	73%	
NIGER	346	344		99%
OUGANDA	1 079	854		79%
PÉROU	197	429	46%	
RWANDA	272	554	49%	
SÉNÉGAL	403	453	89%	
TANZANIE	1 158	1 294	90%	
VIÊT NAM	1 563	1 941	81%	
YÉMEN	0	341	0%	
ZAMBIE	361	696	52%	
<b>TOTAL</b>	<b>17 497</b>	<b>19 931</b>	<b>88%</b>	
<b>Ratio moyen/pays</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>42%</b>	

\* Le ratio de référence est c = a/b, sauf lorsque les estimations budgétaires sont supérieures aux versements (c = b/a).

**TABLEAU A.4** Indicateur 4 : Quel pourcentage de la coopération technique est coordonnée avec des programmes nationaux ?

	Coopération technique coordonnée (en millions USD)	Total de la coopération technique (en millions USD)	Ratio de référence * (%) c = a / b
	a	b	
AFGHANISTAN	79	214	37%
AFRIQUE DU SUD	279	293	95%
ALBANIE	44	156	28%
BANGLADESH	73	238	31%
BÉNIN	20	36	56%
BOLIVIE	143	178	80%
BURKINA FASO	3	75	3%
BURUNDI	25	59	43%
CAMBODGE	77	212	36%
CAP-VERT	40	43	93%
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	12	109	11%
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	40	108	37%
EGYPTE	245	321	76%
ETHIOPIE	51	189	27%
GHANA	70	174	40%
HONDURAS	70	148	47%
KENYA	104	173	60%
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	18	77	24%
MALAWI	34	73	47%
MALI	16	103	15%
MAURITANIE	9	45	19%
MOLDOVA	22	86	26%
MONGOLIE	13	69	18%
MOZAMBIQUE	78	204	38%
NICARAGUA	36	124	29%
NIGER	9	58	15%
OUGANDA	70	168	42%
PÉROU	14	267	5%
RWANDA	78	135	58%
SÉNÉGAL	20	111	18%
TANZANIE	123	248	50%
VIËT NAM	702	827	85%
YÉMEN	23	140	16%
ZAMBIE	55	170	32%
<b>TOTAL</b>	<b>2 694</b>	<b>5 631</b>	<b>48%</b>
<b>Ratio moyen/pays</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>42%</b>

\* Le ratio de référence est  $c = a/b$  sauf lorsque les estimations budgétaires sont supérieures aux versements ( $c = b/a$ )

**TABLEAU A.5 Indicateur 5 : Quel pourcentage de l'aide destinée au secteur public fait appel aux systèmes nationaux ?**

	Aide au secteur public versée par les donateurs (en millions USD)	Gestion des finances publiques				Systèmes de passation des marchés	
	a	Exécution du budget (en millions USD)	Reporting financier (en millions USD)	Audit financier (en millions USD)	Ratio de référence (%) avg (b,c,d) / a	Passation des marchés (USD m)	Ratio de référence (%) e/a
	b	c	d		e	e/a	
AFGHANISTAN	1 262	571	545	545	44%	558	44%
AFRIQUE DU SUD	351	126	147	128	38%	153	44%
ALBANIE	269	47	39	26	14%	15	6%
BANGLADESH	1 414	899	503	854	53%	680	48%
BÉNIN	240	134	132	107	52%	154	64%
BOLIVIE	628	296	137	60	26%	95	15%
BURKINA FASO	531	234	263	212	45%	321	60%
BURUNDI	183	53	47	35	24%	35	19%
CAMBODGE	397	69	35	12	10%	22	6%
CAP-VERT	111	74	73	67	64%	60	53%
RÉP. DÉM. DU CONGO	651	200	22	30	13%	200	31%
RÉP. DOMINICAINE	92	3	0	4	2%	5	5%
EGYPTE	998	283	297	265	28%	249	25%
ETHIOPIE	1 048	609	473	338	45%	449	43%
GHANA	946	653	581	530	62%	491	52%
HONDURAS	334	131	101	30	26%	17	5%
KENYA	456	216	208	223	47%	204	45%
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	149	5	5	5	3%	3	2%
MALAWI	493	250	275	284	55%	173	35%
MALI	557	180	159	153	29%	249	45%
MAURITANIE	126	5	5	6	4%	25	20%
MOLDOVA	89	22	22	22	25%	22	25%
MONGOLIE	149	78	78	63	49%	38	26%
MOZAMBIQUE	1 133	449	396	373	36%	431	38%
NICARAGUA	418	287	152	112	44%	116	28%
NIGER	344	128	78	73	27%	168	49%
OUGANDA	854	566	413	563	60%	463	54%
PÉROU	429	209	163	183	43%	188	44%
RWANDA	554	207	224	221	39%	255	46%
SÉNÉGAL	453	114	106	89	23%	131	29%
TANZANIE	1 294	989	785	784	66%	792	61%
VIËT NAM	1 941	707	622	542	32%	635	33%
YÉMEN	341	35	26	35	10%	46	13%
ZAMBIE	696	228	254	231	34%	303	44%
<b>TOTAL</b>	<b>19 933</b>	<b>9 057</b>	<b>7 365</b>	<b>7 205</b>	<b>40%</b>	<b>7 745</b>	<b>39%</b>
<b>Ratio moyen/pays</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>33%</b>	<b>..</b>	<b>38%</b>

**TABLEAU A.6** Indicateur 6 : Combien existe-t-il d'unités de mise en œuvre parallèles aux structures nationales ?

	Unités de mise en œuvre parallèles (en nombre)
AFGHANISTAN	28
AFRIQUE DU SUD	15
ALBANIE	57
BANGLADESH	38
BÉNIN	29
BOLIVIE	66
BURKINA FASO	131
BURUNDI	37
CAMBODGE	56
CAP-VERT	10
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	34
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	50
EGYPTE	100
ETHIOPIE	103
GHANA	45
HONDURAS	52
KENYA	17
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	85
MALAWI	69
MALI	65
MAURITANIE	23
MOLDOVA	43
MONGOLIE	80
MOZAMBIQUE	40
NICARAGUA	107
NIGER	52
OUGANDA	54
PÉROU	55
RWANDA	48
SÉNÉGAL	23
TANZANIE	56
VIËT NAM	111
YÉMEN	29
ZAMBIE	24
<b>TOTAL</b>	<b>1 832</b>
<b>Moyen</b>	<b>61</b>



**TABEAU A.7 Indicateur 7 : Les versements sont-ils effectués aux échéances prévues et comptabilisés dans le budget national ?**

	Versements comptabilisés par les autorités budgétaires au titre de l'exercice 2005	Aide dont le versement est programmé par les donateurs pour l'exercice 2005	Aide effectivement versée par les donateurs durant l'exercice 2005	Ratio de référence*	
	(en millions USD) a	(en millions USD) b	(en millions USD) À TITRE INDICATIF SEULEMENT	(%) c = a / b	(%) c = b / a
AFGHANISTAN	1 267	1 061	1 262		84%
AFRIQUE DU SUD	159	359	351	44%	
ALBANIE	108	222	269	49%	
BANGLADESH	1 249	1 366	1 414	91%	
BÉNIN	112	212	240	53%	
BOLIVIE	455	722	628	63%	
BURKINA FASO	438	478	531	92%	
BURUNDI	72	137	183	53%	
CAMBODGE	314	455	397	69%	
CAP-VERT	95	103	111	92%	
RÉP. DÉM. DU CONGO	516	622	651	83%	
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	14	127	92	11%	
EGYPTE	415	1 420	998	29%	
ETHIOPIE	1 012	1 055	1 048	96%	
GHANA	968	887	946		92%
HONDURAS	291	404	334	72%	
KENYA	272	620	456	44%	
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	89	136	149	66%	
MALAWI	317	550	493	58%	
MALI	391	553	557	71%	
MAURITANIE	99	252	126	39%	
MOLDOVA	62	93	89	67%	
MONGOLIE	74	158	149	47%	
MOZAMBIQUE	861	1 228	1 133	70%	
NICARAGUA	384	549	418	70%	
NIGER	110	151	344	73%	
OUGANDA	811	966	854	84%	
PÉROU	211	440	429	48%	
RWANDA	340	519	554	66%	
SÉNÉGAL	332	479	453	69%	
TANZANIE	989	1 408	1 294	70%	
VIÊT NAM	1 568	2 013	1 941	78%	
YÉMEN	0	441	341	0%	
ZAMBIE	465	930	696	50%	
<b>TOTAL</b>	<b>14 861</b>	<b>21 112</b>	<b>19 933</b>	<b>70%</b>	
<b>Ratio moyen/pays</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>41%</b>	

\* Le ratio de référence est  $c = a/b$ , sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés ( $c = b/a$ ).

**TABLEAU A.8 Indicateur 8 : Quelle est la part de l'aide non liée ?**

	Aide non liée (en millions USD) a	Total de l'aide bilatérale notifiée au CAD (en millions USD) b	Part de l'aide non liée (%) c = a / b
AFGHANISTAN	671	1 543	44%
AFRIQUE DU SUD	326	336	97%
ALBANIE	41	69	59%
BANGLADESH	535	651	82%
BÉNIN	158	199	79%
BOLIVIE	258	330	78%
BURKINA FASO	361	391	92%
BURUNDI	87	146	60%
CAMBODGE	129	150	86%
CAP-VERT	50	223	22%
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	725	823	88%
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	8	29	28%
EGYPTE	230	492	47%
ETHIOPIE	533	1 373	39%
GHANA	653	726	90%
HONDURAS	742	1 009	74%
KENYA	291	372	78%
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	59	60	97%
MALAWI	439	452	97%
MALI	273	287	95%
MAURITANIE	76	104	73%
MOLDOVA	40	49	81%
MONGOLIE	56	66	85%
MOZAMBIQUE	611	686	89%
NICARAGUA	411	482	85%
NIGER	136	162	84%
OUGANDA	442	546	81%
PÉROU	114	180	63%
RWANDA	123	151	82%
SÉNÉGAL	340	374	91%
TANZANIE	747	789	95%
VIÊT NAM	883	1 321	67%
YÉMEN	124	136	91%
ZAMBIE	1 481	1 494	99%
<b>TOTAL</b>	<b>12 149</b>	<b>16 200</b>	<b>75%</b>
<b>Ratio moyen/pays</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>82%</b>

**RAPPEL :**
**Aide non liée dans les 34 pays par rapport au reste du monde**

Total pour l'enquête (34 pays)	12 149	16 200	75%
Ensemble des autres pays (116 pays)	35 003	44 952	78%
<b>TOTAL</b>	<b>47 152</b>	<b>61 152</b>	<b>77%</b>

**TABLEAU A.9 Indicateur 9 : Quelle est la part de l'aide fondée sur des programmes ?**

	Approches-programme			Total des versements d'aide (en millions USD) d	Ratio de référence (%) e = c / d
	Soutien budgétaire (en millions USD) a	Autres formes d'aide-programme (en millions USD) b	Total (en millions USD) c		
	AFGHANISTAN	559	485		
AFRIQUE DU SUD	0	154	154	583	27%
ALBANIE	4	13	17	343	5%
BANGLADESH	300	457	757	1 837	41%
BÉNIN	91	64	155	255	61%
BOLIVIE	101	152	253	791	32%
BURKINA FASO	168	101	269	593	45%
BURUNDI	6	70	76	142	54%
CAMBODGE	15	98	113	470	24%
CAP-VERT	15	26	40	110	37%
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	206	297	503	934	54%
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	4	4	8	156	5%
EGYPTE	144	487	630	1 030	61%
ETHIOPIE	356	322	678	1 288	53%
GHANA	296	256	552	1 047	53%
HONDURAS	83	102	185	432	43%
KENYA	65	233	298	667	45%
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	10	12	22	187	12%
MALAWI	113	79	192	605	32%
MALI	124	176	300	625	48%
MAURITANIE	0	61	61	165	37%
MOLDOVA	22	0	22	139	16%
MONGOLIE	26	23	50	171	29%
MOZAMBIQUE	337	249	586	1 267	46%
NICARAGUA	93	163	256	533	48%
NIGER	33	89	123	393	31%
OUGANDA	391	152	543	1 088	50%
PÉROU	33	54	87	559	16%
RWANDA	198	39	237	571	42%
SÉNÉGAL	60	235	295	515	57%
TANZANIE	573	222	795	1 433	55%
VIËT NAM	337	328	665	1 956	34%
YÉMEN	11	172	184	370	50%
ZAMBIE	143	222	365	773	47%
<b>TOTAL</b>	<b>4 916</b>	<b>5 597</b>	<b>10 513</b>	<b>24 465</b>	<b>43%</b>
<b>Ratio moyen/pays</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>35%</b>

**TABLEAU A.10a Indicateur 10a : Quel est le nombre de missions coordonnées ?**

	Missions coordonnées* (missions) a	Nombre total des missions (missions) b	Ratio de référence (%) c = a / b
AFGHANISTAN	94	363	26%
AFRIQUE DU SUD	32	169	19%
ALBANIE	23	257	9%
BANGLADESH	55	286	19%
BÉNIN	25	175	14%
BOLIVIE	44	257	17%
BURKINA FASO	63	375	17%
BURUNDI	34	139	24%
CAMBODGE	146	568	26%
CAP-VERT	8	74	11%
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	80	208	38%
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	17	85	20%
EGYPTE	69	381	18%
ETHIOPIE	55	207	27%
GHANA	66	336	20%
HONDURAS	112	521	22%
KENYA	29	319	9%
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	79	340	23%
MALAWI	43	180	24%
MALI	22	300	7%
MAURITANIE	50	362	14%
MOLDOVA	40	201	20%
MONGOLIE	12	479	3%
MOZAMBIQUE	144	310	46%
NICARAGUA	34	356	9%
NIGER	35	168	21%
OUGANDA	79	456	17%
PÉROU	9	81	11%
RWANDA	21	244	9%
SÉNÉGAL	47	310	15%
TANZANIE	94	542	17%
VIÊT NAM	76	791	10%
YÉMEN	120	458	26%
ZAMBIE	23	155	15%
<b>TOTAL</b>	<b>1 880</b>	<b>10 453</b>	<b>18%</b>

\* Nombre de missions coordonnées par pays, après correction pour éviter les doublons.

**TABLEAU A.10b Indicateur 10b : Quel est le nombre de travaux analytiques par pays coordonnés ?**

	Nombre de travaux analytiques coordonnés * (analyses) a	Nombre total de travaux analytiques (analyses) b	Ratio de référence  (%) c = a / b
AFGHANISTAN	50	147	34%
AFRIQUE DU SUD	7	9	75%
ALBANIE	17	74	22%
BANGLADESH	26	70	38%
BÉNIN	28	74	38%
BOLIVIE	15	50	30%
BURKINA FASO	35	78	45%
BURUNDI	17	30	55%
CAMBODGE	76	118	64%
CAP-VERT	8	22	34%
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	53	149	35%
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	14	30	48%
EGYPTE	41	103	40%
ETHIOPIE	26	53	50%
GHANA	19	47	40%
HONDURAS	64	141	45%
KENYA	26	79	32%
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	40	75	53%
MALAWI	21	35	60%
MALI	12	40	30%
MAURITANIE	33	56	59%
MOLDOVA	11	22	50%
MONGOLIE	21	60	35%
MOZAMBIQUE	55	87	63%
NICARAGUA	34	64	53%
NIGER	31	77	40%
OUGANDA	59	146	40%
PÉROU	8	55	15%
RWANDA	25	68	36%
SÉNÉGAL	46	113	40%
TANZANIE	31	81	38%
VIËT NAM	35	144	24%
YÉMEN	80	145	55%
ZAMBIE	35	77	46%
<b>TOTAL</b>	<b>1 099</b>	<b>2 619</b>	<b>42%</b>

\* Nombre total de travaux analytiques par pays, après correction pour éviter les doublons.

**TABLEAU A.11 Indicateur 11 : Les pays sont-ils dotés de cadres d'évaluation des performances se prêtant à un suivi ?**

Pays	Score	Pays	Score
AFGHANISTAN	..	MALAWI	C
AFRIQUE DU SUD	..	MALI	D
ALBANIE	D	MAURITANIE	C
BANGLADESH	D	MOLDAVIE	D
BÉNIN	C	MONGOLIE	C
BOLIVIE	C	MOZAMBIQUE	C
BURKINA FASO	C	NICARAGUA	C
BURUNDI	D	NIGER	D
CAMBODGE	C	OUGANDA	B
CAP-VERT	D	PÉROU	..
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	D	RWANDA	C
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	..	SÉNÉGAL	C
EGYPTE	D	TANZANIE	B
ETHIOPIE	C	VIËT NAM	C
GHANA	C	YÉMEN	D
HONDURAS	C	ZAMBIE	D
KENYA	C		
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	C		

**TABLEAU A.12 Indicateur 12 : Les pays disposent-ils de mécanismes d'évaluation mutuelle ?**

<b>"OUI"</b>	<b>"NON"</b>
Pays qui ont <b>EFFECTIVEMENT</b> des mécanismes d'examen mutuel des progrès (2005)	Pays qui <b>N'ONT PAS</b> de mécanismes d'examen mutuel des progrès (2005)
AFGHANISTAN	ALBANIE
AFRIQUE DU SUD	BANGLADESH
BOLIVIE	BÉNIN
CAMBODGE	BURKINA FASO
CAP-VERT	BURUNDI
EGYPTE	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
ETHIOPIE	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
GHANA	HONDURAS
MALAWI	KENYA
MOLDOVA	RÉPUBLIQUE KIRGHIZE
MOZAMBIQUE	MALI
NICARAGUA	MAURITANIE
TANZANIE	MONGOLIE
VIËT NAM	NIGER
ZAMBIE	OUGANDA
<b>15 pays (44%)</b>	PÉROU
	RWANDA
	SÉNÉGAL
	YÉMEN
	<b>19 pays (56%)</b>



---

# B DONNÉES RELATIVES AUX DONNEURS

## UN TABLEAU PER INDICATEUR

---

LES TABLEAUX SUIVANTS PRESENTENT LES RESULTATS donneur par donneur, pour tous les indicateurs reposant sur des données émanant des donneurs (indicateurs 3 à 10b). Les tableaux sont listés indicateur par indicateur pour tous les donneurs (un tableau par indicateur).

On dispose de données pour les 55 donneurs qui ont participé à l'enquête de 2006. Les donneurs ne figurent pas tous dans les tableaux ci-après. Pour déterminer les donneurs figurant à l'annexe B, les critères suivants ont été appliqués :

- tous les donneurs membres de l'OCDE qui ont communiqué des données pour au moins un pays.
- d'autres donneurs (bilatéraux et multilatéraux) qui ont indiqué avoir versé plus de 100 millions USD d'aide au secteur public à au moins trois pays, ou qui ont demandé à être pris en compte.

Les donneurs qui n'apparaissent pas individuellement dans les tableaux ont été regroupés dans la catégorie « Ensemble des autres donneurs ».

Les graphiques qui présentent les résultats relatifs aux principaux donneurs au chapitre 1 reposent sur des données figurant à l'annexe B. Les principaux donneurs ne comprennent que les donneurs ayant indiqué avoir versé plus de 100 millions USD d'aide au secteur public à au moins trois pays.



**TABLEAU B.3 Indicateur 3 : Les estimations budgétaires sont-elles complètes et réalistes ?**

	Nombre de pays	Estimations budgétaires des apports d'aide pour l'exercice 2005 (en millions USD)	Aide versée au secteur public par les donateurs durant l'exercice 2005 (en millions USD)	Ratio de référence *	
		a	b	(%) c = a/b    c = b/a	
Allemagne	32	555	1 000	55%	
Alliance GAVI	11	0	61	0%	
Australie	5	28	77	36%	
Autriche	7	10	13	79%	
Banque africaine de développement	17	734	700	95%	
Banque asiatique de développement	6	587	671	88%	
Banque interaméricaine de développement	5	505	305	60%	
Banque mondiale	32	5 012	5 307	94%	
Belgique	16	64	145	44%	
Canada	22	258	342	75%	
Commission européenne	34	1 919	2 364	81%	
Corée du Sud	3	2	17	12%	
Danemark	18	246	520	47%	
Espagne	11	91	104	87%	
États-Unis	29	1 328	1 199	90%	
Finlande	11	101	87	87%	
France	26	205	392	52%	
Irlande	6	70	147	48%	
Italie	13	49	138	36%	
Japon	30	1 096	1 615	68%	
Le Fonds mondial	27	88	338	26%	
Luxembourg	3	26	33	77%	
Nations unies, Total	34	411	1 148	36%	
Norvège	13	139	248	56%	
Nouvelle-Zélande	3	2	4	40%	
Pays-Bas	24	410	586	70%	
Portugal	2	18	75	24%	
Royaume-Uni	23	921	1 102	84%	
Suède	24	216	444	49%	
Suisse	22	66	126	52%	
Ensemble des autres donateurs	--	2 340	623	27%	
<b>TOTAL</b>		<b>17 497</b>	<b>19 933</b>	<b>88%</b>	
<b>Ratio moyen/pays</b>		<b>..</b>	<b>..</b>	<b>42%</b>	

\* Le ratio de référence est  $c = a/b$ , sauf lorsque les estimations budgétaires sont supérieures aux versements ( $c = b/a$ ).

**TABLEAU B.4 Indicateur 4 : Quel pourcentage de l'assistance technique est coordonné avec des programmes nationaux ?**

	Nombre de pays	Coopération technique coordonnée (en millions USD) a	Total de la coopération technique (en millions USD) b	Ratio de référence (%) c = a / b
Allemagne	32	127	342	37%
Alliance GAVI	11	0	0	--
Australie	5	11	43	25%
Autriche	7	3	22	15%
Banque africaine de développement	17	14	37	38%
Banque asiatique de développement	6	24	66	37%
Banque interaméricaine de développement	5	9	40	24%
Banque mondiale	32	231	404	57%
Belgique	16	17	96	18%
Canada	22	60	154	39%
Commission européenne	34	173	497	35%
Corée du Sud	3	8	11	74%
Danemark	18	63	131	48%
Espagne	11	12	115	10%
États-Unis	29	610	1 303	47%
Finlande	11	21	39	53%
France	26	26	128	20%
Irlande	6	3	6	52%
Italie	13	15	39	39%
Japon	30	605	813	74%
Le Fonds mondial	27	0	0	--
Luxembourg	3	0	2	0%
Nations unies, Total	34	280	634	44%
Norvège	13	49	63	78%
Nouvelle-Zélande	3	1	5	11%
Pays-Bas	24	37	102	36%
Portugal	2	38	49	77%
Royaume-Uni	23	153	250	61%
Suède	24	72	111	64%
Suisse	22	19	96	20%
Ensemble des autres donateurs	--	13	34	37%
<b>TOTAL</b>		<b>2 694</b>	<b>5 632</b>	<b>48%</b>
<b>Ratio moyen/pays</b>		<b>..</b>	<b>..</b>	<b>42%</b>

**TABLEAU B.5 Indicateur 5 : Quel pourcentage de l'aide destinée au secteur public fait appel aux systèmes nationaux ?**

	Nombre de pays	Aide versée au secteur public (en millions USD) a	Systèmes de gestion des finances publiques				Utilisation moyenne des 3 systèmes (%) avg(b,c,d) / a	Systèmes de passation des marchés	
			Exécution du budget (en millions USD) b	Reportiong financier (en millions USD) c	Audit financier (en millions USD) d	e (USD m)		e/a	
Allemagne	32	1 000	404	360	302	35%	337	34%	
Alliance GAVI	11	61	0	0	60	33%	1	2%	
Australie	5	77	0	1	14	6%	4	5%	
Autriche	7	13	4	1	3	22%	4	32%	
Banque africaine de développement	17	700	304	195	194	33%	304	43%	
Banque asiatique de développement	6	671	567	408	408	69%	300	45%	
Banque interaméricaine de développement	5	305	292	94	24	45%	0	0%	
Banque mondiale	32	5 307	2 634	1 843	2 230	42%	2 146	40%	
Belgique	16	145	34	38	31	24%	63	43%	
Canada	22	342	151	144	137	42%	153	45%	
Commission européenne	34	2 364	998	967	865	40%	972	41%	
Corée du Sud	3	17	7	7	7	45%	0	0%	
Danemark	18	520	159	167	128	29%	234	45%	
Espagne	11	104	34	6	12	16%	15	14%	
États-Unis	29	1 199	125	117	119	10%	145	12%	
Finlande	11	87	35	37	26	38%	45	52%	
France	26	392	111	144	70	28%	234	60%	
Irlande	6	147	141	130	124	90%	142	96%	
Italie	13	138	36	57	29	29%	69	50%	
Japon	30	1 615	469	466	469	29%	423	26%	
Le Fonds mondial	27	338	215	197	0	41%	150	44%	
Luxembourg	3	33	0	0	0	0%	0	0%	
Nations unies, Total	34	1 148	254	183	179	18%	86	8%	
Norvège	13	248	159	146	149	61%	171	69%	
Nouvelle-Zélande	3	4	0	1	0	10%	1	14%	
Pays-Bas	24	586	407	405	427	71%	459	78%	
Portugal	2	75	60	60	60	79%	60	80%	
Royaume-Uni	23	1 102	851	827	796	75%	839	76%	
Suède	24	444	220	217	190	47%	214	48%	
Suisse	22	126	56	59	63	47%	66	52%	
Ensemble des autres donateurs	--	623	329	86	92	27%	108	17%	
<b>TOTAL</b>		<b>19 931</b>	<b>9 056</b>	<b>7 363</b>	<b>7 208</b>	<b>40%</b>	<b>7 745</b>	<b>39%</b>	
<b>Ratio moyen/pays</b>		<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>33%</b>	<b>..</b>	<b>38%</b>	

**TABLEAU B.6 Indicateur 6 : Combien existe-t-il d'unités de mise en œuvre parallèles aux structures nationales ?**

	Nombre de pays	Unités de mise en œuvre parallèles
Allemagne	32	40
Alliance GAVI	11	0
Australie	5	27
Autriche	7	18
Banque africaine de développement	17	132
Banque asiatique de développement	6	39
Banque interaméricaine de développement	5	64
Banque mondiale	32	223
Belgique	16	67
Canada	22	68
Commission européenne	34	204
Corée du Sud	3	0
Danemark	18	69
Espagne	11	66
États-Unis	29	208
Finlande	11	9
France	26	63
Irlande	6	6
Italie	13	30
Japon	30	2
Le Fonds mondial	27	4
Luxembourg	3	1
Nations unies, Total	34	315
Norvège	13	3
Nouvelle-Zélande	3	0
Pays-Bas	24	23
Portugal	2	1
Royaume-Uni	23	41
Suède	24	36
Suisse	22	58
Ensemble des autres donateurs	--	15
<b>TOTAL</b>		<b>1 832</b>
<b>Moyen</b>		<b>61</b>

TABLEAU B.7

## Indicateur 7 : Les versements sont-ils effectués aux échéances prévues et comptabilisés dans le budget national ?

	Nombre de pays	Versements comptabilisés par les autorités budgétaires pour l'exercice 2005 (en millions USD)	Aide dont le versement est programmé par les donateurs pour l'exercice 200 (en millions USD)	Aide effectivement versée par les donateurs durant l'exercice 2005 (en millions USD)	Ratio de référence*
		a	b	SEULEMENT POUR RÉFÉRENCE	(%) c = a / b    c = b / a
Allemagne	32	516	688	1 000	75%
Alliance GAVI	11	0	62	61	0%
Australie	5	23	78	77	29%
Autriche	7	4	10	13	36%
Banque africaine de développement	17	515	925	700	56%
Banque asiatique de développement	6	560	612	671	91%
Banque interaméricaine de développement	5	282	344	305	82%
Banque mondiale	32	4 150	6 061	5 307	68%
Belgique	16	60	159	145	38%
Canada	22	251	345	342	73%
Commission européenne	34	1 632	2 515	2 364	65%
Corée du Sud	3	2	17	17	12%
Danemark	18	248	501	520	49%
Espagne	11	70	92	104	76%
États-Unis	29	713	1 573	1 199	45%
Finlande	11	26	94	87	27%
France	26	156	344	392	45%
Irlande	6	90	125	147	72%
Italie	13	28	62	138	45%
Japon	30	1 042	1 588	1 615	66%
Le Fonds mondial	27	68	335	338	20%
Luxembourg	3	20	35	33	57%
Nations unies, Total	34	392	1 227	1 148	32%
Norvège	13	144	287	248	50%
Nouvelle-Zélande	3	2	5	4	38%
Pays-Bas	24	421	644	586	65%
Portugal	2	18	88	75	20%
Royaume-Uni	23	988	1 094	1 102	90%
Suède	24	254	471	444	54%
Suisse	22	78	136	126	58%
Ensemble des autres donateurs	--	2 112	597	623	28%
<b>TOTAL</b>		<b>14 861</b>	<b>21 112</b>	<b>19 933</b>	<b>70%</b>
<b>Ratio moyen/pays</b>		<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>41%</b>

\* Le ratio de référence est  $c = a/b$ , sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés ( $c = b/a$ ).

**TABLEAU B.8 Indicateur 8 : Quelle est la part de l'aide non liée ?**

	Nombre de pays	Total de l'aide bilatérale notifiée au CAD (en millions USD) a	Aide non liée (en millions USD) b	Part de l'aide non liée (%) c = b / a
Allemagne	32	726	682	94%
Alliance GAVI	11	--	--	--
Australie	5	46	25	54%
Autriche	7	53	27	51%
Banque africaine de développement	17	--	--	--
Banque asiatique de développement	6	--	--	--
Banque interaméricaine de développement	5	--	--	--
Banque mondiale	32	--	--	--
Belgique	16	251	244	97%
Canada	22	441	351	80%
Commission européenne	34	--	--	--
Corée du Sud	3	--	--	--
Danemark	18	1 130	961	85%
Espagne	11	484	147	30%
États-Unis	29	2 612	186	7%
Finlande	11	155	152	98%
France	26	1 080	974	90%
Irlande	6	256	256	100%
Italie	13	502	208	41%
Japon	30	3 089	2 759	89%
Le Fonds mondial	27	--	--	--
Luxembourg	3	91	91	100%
Nations unies, Total	34	--	--	--
Norvège	13	550	544	99%
Nouvelle-Zélande	3	25	12	48%
Pays-Bas	24	1 230	1 114	91%
Portugal	2	75	19	26%
Royaume-Uni	23	2 356	2 356	100%
Suède	24	814	814	100%
Suisse	22	237	228	96%
Ensemble des autres donateurs	--	--	--	--
<b>TOTAL</b>		<b>16 200</b>	<b>12 149</b>	<b>75%</b>
<b>Ratio moyen/pays</b>		<b>..</b>	<b>..</b>	<b>82%</b>

**TABLEAU B.9 Indicateur 9 : Quelle est la part de l'aide fondée sur des programmes ?**

	Nombre de pays	Approches-programme			Total des versements d'aide (en millions USD) d	Ratio de référence (%) e = c / d
		Soutien budgétaire	Autres formes d'aide-programme	Total		
		(en millions USD) a	(en millions USD) b	(en millions USD) c = a + b		
Allemagne	32	62	155	218	1 082	20%
Alliance GAVI	11	0	10	10	61	17%
Australie	5	4	27	31	108	29%
Autriche	7	1	12	13	29	45%
Banque africaine de développement	17	236	49	285	705	40%
Banque asiatique de développement	6	141	20	161	693	23%
Banque interaméricaine de développement	5	24	120	144	323	45%
Banque mondiale	32	1 810	1 186	2 997	5 228	57%
Belgique	16	16	45	61	192	32%
Canada	22	111	139	250	495	51%
Commission européenne	34	870	524	1 394	2 777	50%
Corée du Sud	3	0	0	0	17	0%
Danemark	18	101	266	368	617	60%
Espagne	11	20	19	39	287	14%
États-Unis	29	110	687	798	2 835	28%
Finlande	11	11	33	44	111	39%
France	26	85	52	137	490	28%
Le Fonds mondial	27	0	382	382	465	82%
Irlande	6	79	34	113	176	64%
Italie	13	8	54	63	155	40%
Japon	30	88	467	554	1 687	33%
Luxembourg	3	0	14	14	34	41%
Nations unies, Total	34	14	458	472	1 623	29%
Norvège	13	74	72	147	409	36%
Nouvelle-Zélande	3	0	0	0	6	6%
Pays-Bas	24	194	305	499	733	68%
Portugal	2	1	1	3	79	4%
Royaume-Uni	23	628	273	901	1 523	59%
Suède	24	140	147	287	605	47%
Suisse	22	37	25	62	233	27%
Ensemble des autres donateurs	--	51	17	68	687	10%
<b>TOTAL</b>		<b>4 916</b>	<b>5 597</b>	<b>10 513</b>	<b>24 465</b>	<b>43%</b>
<b>Ratio moyen/pays</b>		<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>..</b>	<b>35%</b>

TABLEAU B.10a

## Indicateur 10a : Quel est le nombre de missions coordonnées ?

	Nombre de pays	Nombre de missions coordonnées* (missions) a	Nombre total de missions (missions) b	Ratio de référence (%) c = a / b
Allemagne	32	120	425	28%
Alliance GAVI	11	0	0	--
Australie	5	1	15	7%
Autriche	7	5	36	14%
Banque africaine de développement	17	60	317	19%
Banque asiatique de développement	6	22	405	5%
Banque interaméricaine de développement	5	117	285	41%
Banque mondiale	32	437	2 058	21%
Belgique	16	15	67	22%
Canada	22	55	333	17%
Commission européenne	34	189	580	33%
Corée du Sud	3	0	19	0%
Danemark	18	52	158	33%
Espagne	11	5	66	8%
États-Unis	29	96	347	28%
Finlande	11	21	80	26%
France	26	66	687	10%
Le Fonds mondial	27	12	71	17%
Irlande	6	13	32	41%
Italie	13	7	93	8%
Japon	30	11	537	2%
Luxembourg	3	2	10	20%
Nations unies, Total	34	866	2 876	30%
Norvège	13	44	79	56%
Nouvelle-Zélande	3	1	5	20%
Pays-Bas	24	70	153	46%
Portugal	2	3	6	50%
Royaume-Uni	23	156	354	44%
Suède	24	65	203	32%
Suisse	22	39	117	33%



**TABLEAU B.10b Indicateur 10b : Quel est le nombre de travaux analytiques par pays coordonnés ?**

	Nombre de pays	Nombre de travaux analytiques coordonnés * (analyses) a	Nombre total de travaux analytiques (analyses) b	Ratio de référence (%) c = a / b
Allemagne	32	58	116	50%
Alliance GAVI	11	0	0	--
Australie	5	7	28	25%
Autriche	7	1	3	33%
Banque africaine de développement	17	17	31	55%
Banque asiatique de développement	6	17	35	49%
Banque interaméricaine de développement	5	27	39	69%
Banque mondiale	32	91	187	49%
Belgique	16	9	27	33%
Canada	22	31	82	38%
Commission européenne	34	111	248	45%
Corée du Sud	3	0	0	--
Danemark	18	52	65	80%
Espagne	11	3	25	12%
États-Unis	29	95	243	39%
Finlande	11	11	19	58%
France	26	32	79	41%
Irlande	6	4	7	57%
Italie	13	2	11	18%
Japon	30	14	27	52%
Le Fonds mondial	27	2	6	33%
Luxembourg	3	2	3	67%
Nations unies, Total	34	595	945	63%
Norvège	13	24	31	77%
Nouvelle-Zélande	3	4	4	100%
Pays-Bas	24	27	35	77%
Portugal	2	0	3	0%
Royaume-Uni	23	73	106	69%
Suède	24	38	111	34%
Suisse	22	25	42	60%

# C DONNÉES SUR LES DONNEURS

## UN TABLEAU PAR DONNEUR

LES TABLEAUX SUIVANTS PRÉSENTENT LES RESULTATS donneur par donneur, pour tous les indicateurs reposant sur les données venant des donneurs (indicateurs 3 à 10b). Il y a un tableau par indicateur.

On dispose de données pour les 55 donneurs qui ont participé à l'enquête de 2006. Les donneurs ne font pas tous l'objet d'un tableau en annexe. Pour déterminer les 30 donneurs figurant à l'annexe C, les critères suivants ont été appliqués :

- tous les donneurs membres de l'OCDE qui ont communiqué des données pour au moins un pays.
- d'autres donneurs (bilatéraux et multilatéraux) qui ont indiqué avoir versé plus de 100 millions USD d'aide au secteur public à au moins trois pays, ou qui ont demandé à être pris en compte.

### NOTE IMPORTANTE RELATIVE AUX TABLEAUX C.1 À C.30

DANS LA DÉCLARATION DE PARIS, donneurs et pays partenaires sont convenus d'objectifs-cibles collectifs pour 2010. Tous les donneurs s'efforcent de contribuer à leur réalisation et travaillent avec leurs partenaires à l'élaboration de plans de mise en œuvre. Dans l'enquête, la couverture de l'APD varie selon les donneurs, comme l'indique la mention précédant chaque tableau. Certains donneurs sont actuellement dans l'incapacité de calculer des objectifs-cibles représentatifs du montant total de leur APD bilatérale. D'autres ont souhaité que soit ajoutée dans leur tableau une colonne où figurent des objectifs individuels. Ces objectifs théoriques, qui reposent sur une application arithmétique des objectifs énoncés dans la Déclaration de Paris, sont fournis *uniquement à titre indicatif, et ne valent que pour l'échantillon des pays couverts par l'enquête* correspondant à chaque donneur. Ils ne préjugent pas des objectifs individuels que les donneurs ou les pays partenaires pourraient souhaiter fixer à un stade ultérieur.

POUR CHAQUE DONNEUR, le tableau comprend deux colonnes : un ratio de référence et un ratio moyen/pays.

### Exemple

L'exemple suivant illustre le mode de calcul du ratio de référence et du ratio moyen pour trois pays.

$$\text{Pays A} = \frac{2}{3} = 66\%$$

$$\text{Pays B} = \frac{9}{10} = 90\%$$

$$\text{Pays C} = \frac{16}{87} = 18\%$$

$$\text{Ratio de référence (moyenne pondérée)} = \frac{2 + 9 + 16}{3 + 10 + 87} = \frac{27}{100} = 27\%$$

$$\text{Ratio moyen/pays (moyenne non pondérée)} = \frac{1}{3} \times (66\% + 90\% + 18\%) = 58\%$$

Dans cet exemple, le ratio de référence est bien plus bas que le ratio moyen en raison de la forte pondération (87 sur 100 unités) associée au pays C.

---

**Le ratio de référence** est une moyenne pondérée, fonction du portefeuille d'activités de chaque donneur dans les pays couverts par l'enquête. C'est le résultat de l'enquête sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris pour l'année de référence 2005. Il correspond à la somme des valeurs du numérateur divisée par la somme des valeurs du dénominateur, c'est-à-dire que chaque pays est pondéré par le volume des activités qui y sont menées (voir exemple en page précédent).

**Le ratio moyen/pays** est une moyenne non pondérée. Il constitue une mesure comparative de la valeur de référence, indépendamment du volume des activités menées dans chaque pays, à savoir qu'il résulte de l'application d'une pondération égale pour chaque pays. C'est une indication de la variabilité des valeurs de référence de chaque pays par rapport à la moyenne pondérée.

**LE TABLEAU C.0** suivant dresse la liste des objectifs-cibles de la Déclaration de Paris pour 2010. Chaque donneur doit évaluer ses données de référence par rapport à ces objectifs-cibles collectifs et fixer leurs propres objectifs, qui peuvent être différents.

**TABLEAUX C.0 Objectifs-cibles pour 2010 énoncés dans la Déclaration de Paris**

APPROPRIATION	OBJECTIF-CIBLE POUR 2010						
<p><b>1 Les pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles</b>            Nombre de pays ayant des stratégies nationales de développement (y compris des cadres de développement intégré (CDI) et de lutte contre la pauvreté) comportant des priorités stratégiques claires liées à un cadre de dépenses à moyen terme, concrétisées dans les budgets annuels.</p>	<p><b>Au moins 75 % des pays partenaires</b> ont des stratégies de développement opérationnelles.</p>						
ALIGNEMENT	OBJECTIFS-CIBLES POUR 2010						
<p><b>2 Des systèmes nationaux fiables</b>            Nombre de pays partenaires dotés de systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques qui soit a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées, soit b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.</p>	<p><b>(a) Gestion des finances publiques</b>  <b>La moitié des pays partenaires</b> progressent d'au moins un degré (0,5 point) sur l'échelle de performance des systèmes de gestion des finances publiques/de l'EPIN (Évaluation de la politique et des institutions nationales).  <b>(b) Passation des marchés</b>  <b>Un tiers des pays partenaires</b> progressent d'au moins un degré (de D à C, de C à B ou de B à A) sur l'échelle de performance à quatre degrés utilisée pour cet indicateur.</p>						
<p><b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>            Pourcentage des apports d'aide destinés au secteur public qui est comptabilisé dans le budget national des partenaires.</p>	<p><b>Réduire l'écart de moitié</b>            Réduire de moitié la part des apports d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le budget national (au moins 85 % des apports d'aide étant comptabilisés dans le budget).</p>						
<p><b>4 Renforcer les capacités par un soutien coordonné</b>            Pourcentage de l'aide fournie par les donateurs à des fins de renforcement des capacités par le biais de programmes coordonnés compatibles avec les stratégies de développement nationales des pays partenaires.</p>	<p><b>50 % des apports de coopération technique</b> sont mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés conformes aux stratégies nationales de développement.</p>						
<p><b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>            Pourcentage des donateurs et des apports d'aide qui utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires qui soit a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.</p>	<p><b>Pourcentage de donateurs</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Score*</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5+</td> <td><b>100 % des donateurs</b> utilisent les systèmes de GFP des pays partenaires.</td> </tr> <tr> <td>3,5 à 4,5</td> <td><b>90 % des donateurs</b> utilisent les systèmes de GFP des pays partenaires.</td> </tr> </tbody> </table>	Score*	Objectif	5+	<b>100 % des donateurs</b> utilisent les systèmes de GFP des pays partenaires.	3,5 à 4,5	<b>90 % des donateurs</b> utilisent les systèmes de GFP des pays partenaires.
Score*	Objectif						
5+	<b>100 % des donateurs</b> utilisent les systèmes de GFP des pays partenaires.						
3,5 à 4,5	<b>90 % des donateurs</b> utilisent les systèmes de GFP des pays partenaires.						
	<p><b>Pourcentage des apports d'aide</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Score*</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5+</td> <td><b>Réduire de deux tiers</b> la part des apports d'aide au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de GFP des pays partenaires.</td> </tr> <tr> <td>3,5 à 4,5</td> <td><b>Réduire d'un tiers</b> la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de GFP des pays partenaires.</td> </tr> </tbody> </table>	Score*	Objectif	5+	<b>Réduire de deux tiers</b> la part des apports d'aide au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de GFP des pays partenaires.	3,5 à 4,5	<b>Réduire d'un tiers</b> la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de GFP des pays partenaires.
Score*	Objectif						
5+	<b>Réduire de deux tiers</b> la part des apports d'aide au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de GFP des pays partenaires.						
3,5 à 4,5	<b>Réduire d'un tiers</b> la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de GFP des pays partenaires.						

ALIGNEMENT		OBJECTIFS-CIBLES POUR 2010	
<b>5b Recours aux systèmes nationaux de passation des marchés publics</b>	Pourcentage de donateurs et des apports d'aide qui utilisent les systèmes de passation des marchés des pays partenaires qui soit a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.	<b>Pourcentage des donateurs</b>	
		Score*	Objectif
		A	<b>100 % des donateurs</b> utilisent les systèmes de passation des marchés des pays partenaires.
		B	<b>90 % des donateurs</b> utilisent les systèmes de passation des marchés des pays partenaires.
		<b>Pourcentage des apports d'aide</b>	
		Score*	Objectif
		A	<b>Réduire de deux tiers</b> la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires.
		B	<b>Réduire d'un tiers</b> la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires.
<b>6 Renforcer les capacités en évitant les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets par pays.	<b>Réduire de deux tiers</b> le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets.	
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Pourcentage de versements opérés selon des calendriers convenus dans des cadres annuels ou pluriannuels.	<b>Réduire l'écart de moitié.</b> Réduire de moitié la part de l'aide dont le versement n'est pas effectué au cours de l'exercice budgétaire pour lequel il était prévu.	
<b>8 L'aide est non liée</b>	Pourcentage de l'aide bilatérale qui est non liée.	<b>Poursuivre les progrès.</b>	
HARMONISATION		OBJECTIFS-CIBLES POUR 2010	
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Pourcentage de l'aide fournie par le biais d'approches fondées sur des programmes.	<b>66 % des apports d'aide</b> sont fournis dans le cadre d'approches fondées sur des programmes.	
<b>10 Encourager les analyses conjointes</b>	Pourcentage a) de missions sur le terrain et/ou b) de travaux analytiques par pays, y compris des études de diagnostic qui sont effectués conjointement.	a) <b>40 % des missions des donateurs</b> sur le terrain sont effectués conjointement. b) <b>66 % des travaux analytiques</b> par pays sont effectués conjointement.	

GESTION AXÉE SUR LES RESULTATS	OBJECTIF-CIBLE POUR 2010
<p><b>11 Cadres orientés vers les résultats</b>            Nombre de pays dotés de cadres d'évaluation des performances, transparents et se prêtant à un suivi, permettant d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne a) les stratégies nationales de développement et b) les programmes sectoriels.</p>	<p><b>Réduire l'écart d'un tiers</b>            Réduire d'un tiers la proportion de pays qui n'ont pas de cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi.</p>

RESPONSABILITÉ MUTUELLE	OBJECTIF-CIBLE POUR 2010
<p><b>12 Responsabilité mutuelle</b>            Nombre de pays partenaires qui entreprennent des évaluations mutuelles des progrès dans le respect des engagements convenus concernant l'efficacité de l'aide, notamment ceux qui figurent dans la présente Déclaration.</p>	<p><b>100 % des pays partenaires</b> effectuent systématiquement des évaluations mutuelles.</p>

Note importante :

Conformément au paragraphe 9 de la Déclaration de Paris, la structure de partenariat, la structure de partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD (Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide) composée de membres du CAD/OCDE, de représentants des pays partenaires et d'institutions multilatérales, s'est réunie deux fois, les 30 et 31 mai 2005 et les 7 et 8 juillet 2005, pour adopter et réexaminer, le cas échéant, les objectifs-cibles relatifs aux 12 indicateurs. Lors de ces réunions, les objectifs-cibles mentionnés dans la section III de la Déclaration ont fait l'objet d'un accord, soumis aux réserves d'un donneur quant à a) la méthode d'évaluation de la qualité des systèmes locaux de passation des marchés (objectifs-cibles 2b et 5b), et (b) la qualité acceptable des programmes de réforme de la gestion des finances publiques (objectif-cible 5a.ii). Des discussions ont été engagées sur ces points. Les objectifs-cibles, ainsi que les réserves du donneur, ont été notifiés aux présidents de la Réunion plénière de haut niveau de la 59ème Assemblée générale des Nations Unies dans une lettre du 9 septembre 2005 de M. Richard Manning, Président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

\* Note relative à l'indicateur 5 : les scores de l'indicateur 5 sont établis à partir de la méthodologie utilisée pour mesurer la qualité des systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques visés par l'indicateur 2 ci-dessus.

**TABLEAU C.1 Allemagne**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 32 pays sur 34 et correspondent à 30 % de l'aide programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>	Objectifs-Cibles illustratifs pour 2010
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 555 m	55%	50%	85%
	Aide versée au secteur public	USD 1 000 m			
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 127 m	37%	36%	50%
	Coopération technique	USD 342 m			
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 355 m	35%	28%	Relatif à indicateur 2a
	Aide versée au secteur public	USD 1 000 m			
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 337 m	34%	35%	Relatif à indicateur 2b
	Aide versée au secteur public	USD 1 000 m			
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	40	40	1,3	13
	Nombre de pays	32			
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 516 m	75%	48%	87%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 688 m			
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 682 m	94%	69%	Plus que 94%
	Total de l'aide bilatérale	USD 726 m			
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 218 m	20%	23%	66%
	Total des versements d'aide	USD 1 082 m			
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	120	28%	28%	40%
	Nombre total de missions	425			
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	58	50%	50%	66%
	Nombre total d'analyses conjointes	116			

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.2 Alliance GAVI**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 11 pays sur 34 et correspondent à -- % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 0 m	0%	0%
	Aide versée au secteur public	USD 61 m		
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 0 m	--	--
	Coopération technique	USD 0 m		
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 20 m	33%	30%
	Aide versée au secteur public	USD 61 m		
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 1 m	2%	6%
	Aide versée au secteur public	USD 61 m		
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	0	0	0
	Nombre de pays	11		
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 0 m	0%	0%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 62 m		
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale	--		
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 10 m	17%	27%
	Total des versements d'aide	USD 61 m		
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	0	--	--
	Nombre total de missions	0		
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	0	--	--
	Nombre total d'analyses conjointes	0		

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée



**TABLEAU C.3** Australie

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 5 pays sur 34 et correspondent à 12 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>
<b>3</b> Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 28 m	36%	29%
	Aide versée au secteur public	USD 77 m		
<b>4</b> Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné	Coopération technique coordonnée	USD 11 m	25%	53%
	Coopération technique	USD 43 m		
<b>5a</b> Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	Utilisation des systèmes de GFP	USD 5 m	6%	6%
	Aide versée au secteur public	USD 77 m		
<b>5b</b> Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 4 m	5%	10%
	Aide versée au secteur public	USD 77 m		
<b>6</b> Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	27	27	5,4
	Nombre de pays	5		
<b>7</b> L'aide est davantage prévisible	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 23 m	29%	33%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 78 m		
<b>8</b> L'aide est non liée	Aide non liée	USD 25 m	54%	39%
	Total de l'aide bilatérale	USD 46 m		
<b>9</b> Utilisation de procédures ou dispositifs communs	Approches fondées sur des programmes	USD 31 m	29%	28%
	Total des versements d'aide	USD 108 m		
<b>10a</b> Missions conjointes	Nombre de missions conjointes	1	7%	7%
	Nombre total de missions	15		
<b>10b</b> Travaux analytiques par pays effectués conjointement	Nombre d'analyses conjointes	7	25%	25%
	Nombre total d'analyses conjointes	28		

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.4 Autriche**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 7 pays sur 34 et correspondent à 16 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>	Objectifs-Cibles illustratifs pour 2010
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 10 m	79%	36%	90%
	Aide versée au secteur public	USD 13 m			
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 3 m	15%	12%	50%
	Coopération technique	USD 22 m			
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 3 m	22%	23%	Relatif à indicateur 2a
	Aide versée au secteur public	USD 13 m			
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 4 m	32%	33%	Relatif à indicateur 2b
	Aide versée au secteur public	USD 13 m			
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	18	18	2,6	6
	Nombre de pays	7			
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 4 m	36%	23%	68%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 10 m			
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 27 m	51%	49%	Plus que 54%
	Total de l'aide bilatérale	USD 53 m			
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 13 m	45%	28%	66%
	Total des versements d'aide	USD 29 m			
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	5	14%	14%	40%
	Nombre total de missions	36			
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	1	33%	33%	66%
	Nombre total d'analyses conjointes	3			

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.5 Banque africaine de développement**

Les informations du tableau ci-dessous couvrent des données émanant de 17 pays sur 34 et correspondent à 74 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 734 m	95%	59%
	Aide versée au secteur public	USD 700 m		
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 14 m	38%	36%
	Coopération technique	USD 37 m		
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 231 m	33%	28%
	Aide versée au secteur public	USD 700 m		
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 304 m	43%	32%
	Aide versée au secteur public	USD 700 m		
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	132	132	7,8
	Nombre de pays	17		
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 515 m	56%	52%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 925 m		
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale	--		
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 285 m	40%	37%
	Total des versements d'aide	USD 705 m		
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	60	19%	19%
	Nombre total de missions	317		
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	17	55%	55%
	Nombre total d'analyses conjointes	31		

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.6 Banque asiatique de développement**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 6 pays sur 34 et correspondent à 54 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 587 m	88%	62%
	Aide versée au secteur public	USD 671 m		
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 24 m	37%	64%
	Coopération technique	USD 66 m		
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 461 m	69%	56%
	Aide versée au secteur public	USD 671 m		
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 300 m	45%	35%
	Aide versée au secteur public	USD 671 m		
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	39	39	6,7
	Nombre de pays	6		
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 560 m	91%	86%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 612 m		
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale	--		
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 161 m	23%	27%
	Total des versements d'aide	USD 693 m		
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	22	5%	5%
	Nombre total de missions	405		
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	17	49%	49%
	Nombre total d'analyses conjointes	35		

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.7 Banque interaméricaine de développement**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 5 pays sur 34 et correspondent à 65 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 505 m	60%	48%
	Aide versée au secteur public	USD 305 m		
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 9 m	24%	40%
	Coopération technique	USD 40 m		
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 137 m	45%	29%
	Aide versée au secteur public	USD 305 m		
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 0 m	0%	0%
	Aide versée au secteur public	USD 305 m		
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	64	64	12,8
	Nombre de pays	5		
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 282 m	82%	88%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 344 m		
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale	--		
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 144 m	45%	25%
	Total des versements d'aide	USD 323 m		
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	117	41%	41%
	Nombre total de missions	285		
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	27	69%	69%
	Nombre total d'analyses conjointes	39		

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.8 Banque mondiale**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 32 pays sur 34 et correspondent à 53 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 5 012 m	94%	62%
	Aide versée au secteur public	USD 5 307 m		
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 231 m	57%	51%
	Coopération technique	USD 404 m		
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 2 236 m	42%	36%
	Aide versée au secteur public	USD 5 307 m		
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 2 146 m	40%	30%
	Aide versée au secteur public	USD 5 307 m		
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	223	223	7,0
	Nombre de pays	32		
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 4 150 m	68%	63%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 6 061 m		
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale	--		
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 2 997 m	57%	44%
	Total des versements d'aide	USD 5 228 m		
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	437	21%	21%
	Nombre total de missions	2 058		
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	91	49%	49%
	Nombre total d'analyses conjointes	187		

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.9 Belgique**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 16 pays sur 34 et correspondent à 38 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>	Objectifs-Cibles illustratifs pour 2010
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 64 m	44%	42%	85%
	Aide versée au secteur public	USD 145 m			
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 17 m	18%	26%	50%
	Coopération technique	USD 96 m			
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 35 m	24%	29%	Relatif à indicateur 2a
	Aide versée au secteur public	USD 145 m			
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 63 m	43%	54%	Relatif à indicateur 2b
	Aide versée au secteur public	USD 145 m			
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	67	67	4,2	22
	Nombre de pays	16			
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 60 m	38%	32%	69%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 159 m			
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 244 m	97%	89%	100%
	Total de l'aide bilatérale	USD 251 m			
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 61 m	32%	32%	66%
	Total des versements d'aide	USD 192 m			
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	15	22%	22%	40%
	Nombre total de missions	67			
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	9	33%	33%	66%
	Nombre total d'analyses conjointes	27			

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.10 Canada**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées dans 22 pays sur 34 et correspondent à 42 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 258 m	75%	51%
	Aide versée au secteur public	USD 342 m		
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 60 m	39%	32%
	Coopération technique	USD 154 m		
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 144 m	42%	35%
	Aide versée au secteur public	USD 342 m		
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 153 m	45%	39%
	Aide versée au secteur public	USD 342 m		
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	68	68	3,1
	Nombre de pays	22		
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 251 m	73%	42%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 345 m		
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 351 m	80%	73%
	Total de l'aide bilatérale	USD 441 m		
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 250 m	51%	33%
	Total des versements d'aide	USD 495 m		
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	55	17%	17%
	Nombre total de missions	333		
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	31	38%	38%
	Nombre total d'analyses conjointes	82		

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée



**TABLEAU C.11 Commission européenne**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 34 pays sur 34 et correspondent à 45 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>	Objectifs-Cibles illustratifs pour 2010
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 1 919 m	81%	56%	91%
	Aide versée au secteur public	USD 2 364 m			
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 173 m	35%	23%	100% (Objectif-Cible du CE)
	Coopération technique	USD 497 m			
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 943 m	40%	38%	50% (Objectif-Cible du CE)
	Aide versée au secteur public	USD 2 364 m			
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 972 m	41%	40%	50% (Objectif-Cible du CE)
	Aide versée au secteur public	USD 2 364 m			
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	204	204	6,0	68 unités parallèles & pas de nouveaux unités parallèles (Objectif-Cible du CE)
	Nombre de pays	34			
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 1 632 m	65%	49%	83%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 2 515 m			
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	--	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale	--			
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 1 394 m	50%	45%	66% (Objectif-Cible du CE)
	Total des versements d'aide	USD 2 777 m			
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	189	33%	33%	40%
	Nombre total de missions	580			
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	111	45%	45%	66%
	Nombre total d'analyses conjointes	248			

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.12 Corée du Sud**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 3 pays sur 34 et correspondent à 4 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 2 m	12%	11%
	Aide versée au secteur public	USD 17 m		
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 8 m	74%	50%
	Coopération technique	USD 11 m		
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 7 m	45%	33%
	Aide versée au secteur public	USD 17 m		
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 0 m	0%	0%
	Aide versée au secteur public	USD 17 m		
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	0	0	0,0
	Nombre de pays	3		
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 2 m	12%	11%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 17 m		
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale	--		
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 0 m	0%	0%
	Total des versements d'aide	USD 17 m		
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	0	0%	0%
	Nombre total de missions	19		
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	0	--	--
	Nombre total d'analyses conjointes	0		

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.13 Danemark**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 18 pays sur 34 et correspondent à 69 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>	Objectifs-Cibles illustratifs pour 2010
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 246 m	47%	47%	85%
	Aide versée au secteur public	USD 520 m			
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 63 m	48%	44%	50%
	Coopération technique	USD 131 m			
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 151 m	29%	27%	Relatif à indicateur 2a
	Aide versée au secteur public	USD 520 m			
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 234 m	45%	46%	Relatif à indicateur 2b
	Aide versée au secteur public	USD 520 m			
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	69	69	3,8	23
	Nombre de pays	18			
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 248 m	49%	50%	75%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 501 m			
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 961 m	85%	93%	Plus que 85%
	Total de l'aide bilatérale	USD 1 130 m			
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 368 m	60%	58%	66%
	Total des versements d'aide	USD 617 m			
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	52	33%	33%	40%
	Nombre total de missions	158			
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	52	80%	80%	Cible de 66% réalisé
	Nombre total d'analyses conjointes	65			

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.14 Espagne**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 11 pays sur 34 et correspondent à 25 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>	Objectifs-Cibles illustratifs pour 2010
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 91 m	87%	41%	93%
	Aide versée au secteur public	USD 104 m			
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 12 m	10%	38%	50%
	Coopération technique	USD 115 m			
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 17 m	16%	21%	Relatif à indicateur 2a
	Aide versée au secteur public	USD 104 m			
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 15 m	14%	23%	Relatif à indicateur 2b
	Aide versée au secteur public	USD 104 m			
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	66	66	6,0	22
	Nombre de pays	11			
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 70 m	76%	25%	88%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 92 m			
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 147 m	30%	10%	Plus que 30%
	Total de l'aide bilatérale	USD 484 m			
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 39 m	14%	14%	66%
	Total des versements d'aide	USD 287 m			
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	5	8%	8%	40%
	Nombre total de missions	66			
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	3	12%	12%	66%
	Nombre total d'analyses conjointes	25			

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.15 États-Unis**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 29 pays sur 34 et correspondent à 20 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 1 328 m	90%	30%
	Aide versée au secteur public	USD 1 199 m		
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 610 m	47%	33%
	Coopération technique	USD 1 303 m		
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 120 m	10%	15%
	Aide versée au secteur public	USD 1 199 m		
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 145 m	12%	11%
	Aide versée au secteur public	USD 1 199 m		
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	208	208	7,2
	Nombre de pays	29		
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 713 m	45%	26%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 1 573 m		
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 186 m	7%	17%
	Total de l'aide bilatérale	USD 2 612 m		
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 798 m	28%	16%
	Total des versements d'aide	USD 2 835 m		
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	96	28%	28%
	Nombre total de missions	347		
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	95	39%	39%
	Nombre total d'analyses conjointes	243		

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.16 Finlande**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 11 pays sur 34 et correspondent à 49 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>	Objectifs-Cibles illustratifs pour 2010
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 101 m	87%	32%	93%
	Aide versée au secteur public	USD 87 m			
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 21 m	53%	59%	100% (Objectif-Cible de CE)
	Coopération technique	USD 39 m			
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 33 m	38%	30%	50% (Objectif-Cible de CE)
	Aide versée au secteur public	USD 87 m			
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 45 m	52%	43%	50% (Objectif-Cible de CE)
	Aide versée au secteur public	USD 87 m			
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	9	9	0,8	3 unités parallèles & pas de nouveaux unités parallèles (Objectif-Cible de CE)
	Nombre de pays	11			
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 26 m	27%	34%	64%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 94 m			
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 152 m	98%	95%	Plus que 98%
	Total de l'aide bilatérale	USD 155 m			
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 44 m	39%	40%	66%
	Total des versements d'aide	USD 111 m			
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	21	26%	26%	63% (Objectif-Cible de CE)
	Nombre total de missions	80			
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	11	58%	58%	66%
	Nombre total d'analyses conjointes	19			

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.17 France**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 26 pays sur 34 et correspondent à 15 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>	Objectifs-Cibles illustratifs pour 2010
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 205 m	52%	43%	85%
	Aide versée au secteur public	USD 392 m			
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 26 m	20%	15%	50%
	Coopération technique	USD 128 m			
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 108 m	28%	28%	Relatif à indicateur 2a
	Aide versée au secteur public	USD 392 m			
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 234 m	60%	52%	Relatif à indicateur 2b
	Aide versée au secteur public	USD 392 m			
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	63	63	2,4	21
	Nombre de pays	26			
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 156 m	45%	30%	73%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 344 m			
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 974 m	90%	88%	Plus que 90%
	Total de l'aide bilatérale	USD 1 080 m			
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 137 m	28%	19%	66%
	Total des versements d'aide	USD 490 m			
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	66	10%	10%	40%
	Nombre total de missions	687			
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	32	41%	41%	66%
	Nombre total d'analyses conjointes	79			

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.18 Irlande**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 6 pays sur 34 et correspondent à 53 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>	Objectifs-Cibles illustratifs pour 2010
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 70 m	48%	48%	85%
	Aide versée au secteur public	USD 147 m			
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 3 m	52%	47%	Cible de 50% réalisé
	Coopération technique	USD 6 m			
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 132 m	90%	90%	Relatif à Indicateur 2a
	Aide versée au secteur public	USD 147 m			
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 142 m	96%	95%	Relatif à Indicateur 2b
	Aide versée au secteur public	USD 147 m			
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	6	6	1,0	2
	Nombre de pays	6			
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 90 m	72%	63%	86%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 125 m			
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 256 m	100%	100%	Cible réalisé
	Total de l'aide bilatérale	USD 256 m			
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 113 m	64%	59%	66%
	Total des versements d'aide	USD 176 m			
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	13	41%	41%	Cible de 40% réalisé
	Nombre total de missions	32			
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	4	57%	57%	66%
	Nombre total d'analyses conjointes	7			

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée



**TABLEAU C.19 Italie**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 13 pays sur 34 et correspondent à 31 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>	Objectifs-Cibles illustratifs pour 2010
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 49 m	36%	16%	85%
	Aide versée au secteur public	USD 138 m			
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 15 m	39%	45%	50%
	Coopération technique	USD 39 m			
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 40 m	29%	38%	Relatif à indicateur 2a
	Aide versée au secteur public	USD 138 m			
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 69 m	50%	49%	Relatif à indicateur 2b
	Aide versée au secteur public	USD 138 m			
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	30	30	2,3	10
	Nombre de pays	13			
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 28 m	45%	8%	73%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 62 m			
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 208 m	41%	91%	Plus que 41%
	Total de l'aide bilatérale	USD 502 m			
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 63 m	40%	25%	66%
	Total des versements d'aide	USD 155 m			
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	7	8%	8%	40%
	Nombre total de missions	93			
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	2	18%	18%	66%
	Nombre total d'analyses conjointes	11			

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.20 Japon**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 30 pays sur 34 et correspondent à 20 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 1 096 m	68%	30%
	Aide versée au secteur public	USD 1 615 m		
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 605 m	74%	36%
	Coopération technique	USD 813 m		
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 468 m	29%	16%
	Aide versée au secteur public	USD 1 615 m		
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 423 m	26%	14%
	Aide versée au secteur public	USD 1 615 m		
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	2	2	0,1
	Nombre de pays	30		
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 1 042 m	66%	34%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 1 588 m		
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 2 759 m	89%	99%
	Total de l'aide bilatérale	USD 3 089 m		
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 554 m	33%	26%
	Total des versements d'aide	USD 1 687 m		
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	11	2%	2%
	Nombre total de missions	537		
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	14	52%	52%
	Nombre total d'analyses conjointes	27		

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.21 Le fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme \***

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 27 pays sur 34 et correspondent à 47 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>	Objectifs-Cibles illustratifs pour 2010
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 88 m	26%	35%	85%
	Aide versée au secteur public	USD 338 m			
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 0 m	--	-	--
	Coopération technique	USD 0 m			
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 137 m	41%	37%	Relatif à indicateur 2a
	Aide versée au secteur public	USD 338 m			
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 150 m	44%	38%	Relatif à indicateur 2b
	Aide versée au secteur public	USD 338 m			
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	4	4	0,1	1
	Nombre de pays	27			
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 68 m	20%	33%	60%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 335 m			
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	--	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale	--			
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 382 m	82%	73%	Cible de 66% réalisé
	Total des versements d'aide	USD 465 m			
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	12	17%	17%	40%
	Nombre total de missions	71			
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	2	33%	33%	66%
	Nombre total d'analyses conjointes	6			

\* Le Fonds finance des dépenses de santé. Les versements notifiés aux ministères de la Santé sont inscrits dans le budget national et comptabilisés par les services du Trésor Public à l'entière initiative de chaque pays. Pour l'année de l'enquête, 90 % des versements effectués par le Fonds ont été notifiés aux ministères de la Santé des pays concernés. Les écarts sont imputables à la notification des données des ministères de la Santé vers le Trésor Public.

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.22 Luxembourg**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 3 pays sur 34 et correspondent à 25 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 26 m	77%	66%
	Aide versée au secteur public	USD 33 m		
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 0 m	0%	0%
	Coopération technique	USD 2 m		
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 0 m	0%	0%
	Aide versée au secteur public	USD 33 m		
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 0 m	0%	0%
	Aide versée au secteur public	USD 33 m		
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	1	1	0,3
	Nombre de pays	3		
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 20 m	57%	51%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 35 m		
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 91 m	100%	100%
	Total de l'aide bilatérale	USD 91 m		
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 14 m	41%	32%
	Total des versements d'aide	USD 34 m		
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	2	20%	20%
	Nombre total de missions	10		
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	2	67%	67%
	Nombre total d'analyses conjointes	3		

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.23 Nations unies, Total**

Les informations du tableau ci-après incluent des données notifiées pour 34 pays sur 34 et correspondent à 53 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 411 m	30%	34%
	Aide versée au secteur public	USD 1 148 m		
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 280 m	44%	53%
	Coopération technique	USD 634 m		
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 205 m	18%	15%
	Aide versée au secteur public	USD 1 148 m		
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 86 m	8%	9%
	Aide versée au secteur public	USD 1 148 m		
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	315	315	9,3
	Nombre de pays	34		
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 392 m	32%	18%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 1 227 m		
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	--	--	--
	Total de l'aide bilatérale	--		
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 472 m	29%	46%
	Total des versements d'aide	USD 1 623 m		
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	866	30%	30%
	Nombre total de missions	2 876		
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	595	63%	63%
	Nombre total d'analyses conjointes	945		

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.24** Norvège

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 13 pays sur 34 et correspondent à 40 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>	Objectifs-Cibles illustratifs pour 2010
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 139 m	56%	57%	85%
	Aide versée au secteur public	USD 248 m			
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 49 m	78%	65%	Cible de 50% réalisé
	Coopération technique	USD 63 m			
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 151 m	61%	56%	Relatif à indicateur 2a
	Aide versée au secteur public	USD 248 m			
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 171 m	69%	66%	Relatif à indicateur 2b
	Aide versée au secteur public	USD 248 m			
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	3	3	0,2	1
	Nombre de pays	13			
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 144 m	50%	55%	75%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 287 m			
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 544 m	99%	98%	100%
	Total de l'aide bilatérale	USD 550 m			
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 147 m	36%	34%	66%
	Total des versements d'aide	USD 409 m			
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	44	56%	56%	Cible de 40% réalisé
	Nombre total de missions	79			
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	24	77%	77%	Cible de 66% réalisé
	Nombre total d'analyses conjointes	31			

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.25 Nouvelle-Zélande**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 3 pays sur 34 et correspondent à 5 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 2 m	40%	58%
	Aide versée au secteur public	USD 4 m		
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 1 m	11%	7%
	Coopération technique	USD 5 m		
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 0 m	10%	34%
	Aide versée au secteur public	USD 4 m		
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 1 m	14%	36%
	Aide versée au secteur public	USD 4 m		
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	0	0	0
	Nombre de pays	3		
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 2 m	38%	58%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 5 m		
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 12 m	48%	89%
	Total de l'aide bilatérale	USD 25 m		
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 0,4 m	6%	8%
	Total des versements d'aide	USD 6 m		
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	1	20%	20%
	Nombre total de missions	5		
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	4	100%	100%
	Nombre total d'analyses conjointes	4		

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.26 Pays-Bas**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 24 pays sur 34 et correspondent à 42 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>	Objectifs-Cibles illustratifs pour 2010
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 410 m	70%	44%	Au moins 78%
	Aide versée au secteur public	USD 586 m			
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 37 m	36%	--	Au moins 44%
	Coopération technique	USD 102 m			
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 413 m	71%	60%	Au moins 80%
	Aide versée au secteur public	USD 586 m			
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 459 m	78%	72%	Au moins 80%
	Aide versée au secteur public	USD 586 m			
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	23	23	1,0	Au plus 23
	Nombre de pays	24			
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 421 m	65%	52%	Au moins 76%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 644 m			
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 1 114 m	91%	83%	Cible de 75% réalisé
	Total de l'aide bilatérale	USD 1 230 m			
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 499 m	68%	61%	Cible de 66% réalisé
	Total des versements d'aide	USD 733 m			
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	70	46%	46%	Cible de 40% réalisé
	Nombre total de missions	153			
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	27	77%	77%	Cible de 66% réalisé
	Nombre total d'analyses conjointes	35			

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée



**TABLEAU C.27 Portugal**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 2 pays sur 34 et correspondent à 44 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 18 m	24%	15%
	Aide versée au secteur public	USD 75 m		
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 38 m	77%	50%
	Coopération technique	USD 49 m		
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 60 m	79%	54%
	Aide versée au secteur public	USD 75 m		
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 60 m	80%	54%
	Aide versée au secteur public	USD 75 m		
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	1	1	0,5
	Nombre de pays	2		
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 18 m	20%	15%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 88 m		
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 19 m	26%	85%
	Total de l'aide bilatérale	USD 75 m		
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 3 m	4%	6%
	Total des versements d'aide	USD 79 m		
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	3	50%	50%
	Nombre total de missions	6		
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	0	0%	0%
	Nombre total d'analyses conjointes	3		

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.28 Royaume-Uni**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 23 pays sur 34 et correspondent à 50 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>	Objectifs-Cibles illustratifs pour 2010
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 921 m	84%	45%	92%
	Aide versée au secteur public	USD 1 102 m			
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 153 m	61%	52%	Cible de 50% réalisé
	Coopération technique	USD 250 m			
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 825 m	75%	53%	50% (Objectif-Cible du CE)
	Aide versée au secteur public	USD 1 102 m			
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 839 m	76%	51%	50% (Objectif-Cible du CE)
	Aide versée au secteur public	USD 1 102 m			
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	41	41	1,8	14
	Nombre de pays	23			
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 988 m	90%	48%	95%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 1 094 m			
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 2 356 m	100%	100%	Cible réalisé
	Total de l'aide bilatérale	USD 2 356 m			
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 901 m	59%	50%	66%
	Total des versements d'aide	USD 1 523 m			
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	156	44%	44%	Cible de 40% réalisé
	Nombre total de missions	354			
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	73	69%	69%	Cible de 66% réalisé
	Nombre total d'analyses conjointes	106			

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.29 Suède**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 24 pays sur 34 et correspondent à 59 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>	Objectifs-Cibles illustratifs pour 2010
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 216 m	49%	35%	85%
	Aide versée au secteur public	USD 444 m			
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 72 m	64%	58%	100% (Objectif-Cible du CE)
	Coopération technique	USD 111 m			
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 209 m	47%	40%	Au moins 50% (Objectif-Cible du CE)
	Aide versée au secteur public	USD 444 m			
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 214 m	48%	42%	50% (Objectif-Cible du CE)
	Aide versée au secteur public	USD 444 m			
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	36	36	1,5	12 unités parallèles & pas de nouveaux unités parallèles (Objectif-Cible du CE)
	Nombre de pays	24			
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 254 m	54%	48%	77%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 471 m			
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 814 m	100%	100%	Cible réalisé
	Total de l'aide bilatérale	USD 814 m			
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 287 m	47%	38%	66%
	Total des versements d'aide	USD 605 m			
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	65	32%	32%	66% (Objectif-Cible du CE)
	Nombre total de missions	203			
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	38	34%	34%	66%
	Nombre total d'analyses conjointes	111			

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée

**TABLEAU C.30 Suisse**

Les informations du tableau ci-après couvrent des données notifiées pour 22 pays sur 34 et correspondent à 44 % de l'aide-pays programmée en 2005.

Indicateurs	Définitions		Ratio de référence 2005 <sup>a</sup>	Ratio moyen/pays <sup>b</sup>
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Aide au secteur public inscrite au budget	USD 66 m	52%	43%
	Aide versée au secteur public	USD 126 m		
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	Coopération technique coordonnée	USD 19 m	20%	27%
	Coopération technique	USD 96 m		
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Utilisation des systèmes de GFP	USD 59 m	47%	55%
	Aide versée au secteur public	USD 126 m		
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	USD 66 m	52%	61%
	Aide versée au secteur public	USD 126 m		
<b>6 Éviter les structures de mise en œuvre parallèles</b>	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets	58	58	2,6
	Nombre de pays	22		
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Apports d'aide comptabilisés comme versements	USD 78 m	58%	42%
	Apports d'aide dont le versement est programmé	USD 136 m		
<b>8 L'aide est non liée</b>	Aide non liée	USD 228 m	96%	93%
	Total de l'aide bilatérale	USD 237 m		
<b>9 Utilisation de procédures ou dispositifs communs</b>	Approches fondées sur des programmes	USD 62 m	27%	20%
	Total des versements d'aide	USD 233 m		
<b>10a Missions conjointes</b>	Nombre de missions conjointes	39	33%	33%
	Nombre total de missions	117		
<b>10b Travaux analytiques par pays effectués conjointement</b>	Nombre d'analyses conjointes	25	60%	60%
	Nombre total d'analyses conjointes	42		

<sup>a</sup> moyenne pondérée

<sup>b</sup> moyenne non pondérée



---

# D QUESTIONNAIRES DE L'ENQUÊTE

---

DEUX QUESTIONNAIRES ONT ÉTÉ UTILISÉS pour collecter les données au niveau de chaque pays et pour stimuler le dialogue sur l'efficacité de l'aide en vue de l'enquête de 2006. Le questionnaire destiné aux donateurs devait être rempli par tous les donateurs opérant dans un pays. Le questionnaire destiné aux gouvernements partenaires devait être rempli par les autorités du pays. Une fois ces questionnaires remplis, les résultats ont été consolidés et présentés en plusieurs tableaux validés collectivement. Sont reproduits ci-après les seules sections du questionnaire à l'intention des donateurs et du questionnaire à l'intention des gouvernements qui ont trait aux indicateurs obtenus grâce à l'enquête et aux documents figurant dans le présent rapport.

---

## QUESTIONNAIRE POUR LES DONNEURS

### À PROPOS DU PRÉSENT QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire doit être complété par tous les organismes donateurs accordant une aide publique au développement (APD) directement aux pays participant à l'enquête. Chaque organisme doit remplir un questionnaire<sup>1</sup> par pays. Lorsque les fonds consentis par un donneur sont acheminés par l'intermédiaire d'un autre donneur (bilatéral ou multilatéral), c'est à ce dernier qu'il revient de répondre au présent questionnaire. Une fois le questionnaire renseigné, il doit être transmis au **coordinateur national** qui assurera la consolidation des résultats au niveau du pays.

### INFORMATION SUR LE DONNEUR ET LE PAYS

■ Nom de pays : \_\_\_\_\_

■ Nom du donneur : \_\_\_\_\_

### INDICATEUR 3 : Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales

■ À combien se sont chiffrés vos versements d'APD (hors allègements de dette) en faveur de ce pays pour l'exercice budgétaire 2005 ?

Q<sup>d</sup>1. Versements totaux d'APD (USD) : \_\_\_\_\_

Q<sup>d</sup>2. Sur ce total, versements qui sont allés au secteur public (USD) : \_\_\_\_\_

### INDICATEUR 4 : Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné

■ À combien se sont chiffrés vos versements au titre de la coopération technique pour l'exercice budgétaire 2005 ?

Q<sup>d</sup>3. Versements totaux au titre de la coopération technique (USD) : \_\_\_\_\_

■ À combien se sont chiffrés vos versements au titre de la coopération technique à travers des programmes coordonnés à l'appui du renforcement des capacités pour l'exercice budgétaire 2005 ? *(Une liste complète des programmes coordonnés doit être établie par le coordinateur national.)*

Q<sup>d</sup>4. Versements de coopération technique passant par des programmes coordonnés ? (USD) : \_\_\_\_\_

### INDICATEUR 5a : Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques

■ À combien se sont chiffrés les versements d'APD au secteur public pour l'exercice budgétaire 2005 pour lesquels vous vous êtes conformés...

Q<sup>d</sup>5. ....aux procédures nationales d'exécution du budget (USD) ? \_\_\_\_\_

Q<sup>d</sup>6. ....aux procédures nationales de reporting financier (USD) ? \_\_\_\_\_

Q<sup>d</sup>7. ....aux procédures nationales d'audit (USD) ? \_\_\_\_\_

Q<sup>d</sup>8. ....aux trois catégories de procédures nationales susmentionnées (USD) ? \_\_\_\_\_

### INDICATEUR 5b : Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés publics

■ A combien se sont chiffrés les versements d'APD au secteur public pour l'exercice budgétaire 2005 pour lesquels vous vous êtes conformés aux procédures nationales de passation des marchés ?

Q<sup>d</sup>9. Utilisation des procédures nationales de passation des marchés (USD) : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Les organismes des Nations unies sont encouragés à établir à la fois des réponses individuelles et une réponse collective au Questionnaire pour les donateurs.

---

**INDICATEUR 6 : Renforcer les capacités en évitant les structures de mise en œuvre parallèles**

- À combien d'unités parallèles de mise en œuvre de projets avez-vous fait appel en 2005 ? \_\_\_\_\_

*(Une liste indicative ou exhaustive des unités parallèles de mise en œuvre des projets pourra être établie par le coordinateur national afin de faciliter les réponses des donateurs et favoriser la cohérence entre ces dernières.)*

Q<sup>d</sup>10. Nombre d'unités parallèles : \_\_\_\_\_

**INDICATEUR 7 : L'aide est davantage prévisible**

- Quel était le montant total des versements d'APD au secteur public programmés pour l'exercice budgétaire 2005 ?

Q<sup>d</sup>11. Montant total de l'APD destinée au secteur public (USD) : \_\_\_\_\_

Q<sup>d</sup>12. Sur ce total, sommes affectées au soutien budgétaire direct (USD) : \_\_\_\_\_

**INDICATEUR 9 : Utilisation de procédures ou dispositifs communs**

- À combien s'est montée l'APD que vous avez versée dans le cadre d'approches fondées sur des programmes au cours de l'exercice budgétaire 2005 ? *Merci de préciser les sommes qui sont passées, respectivement, par :*

*(une liste complète des autres formes d'aide fondée sur des programmes doit être établie par le coordinateur national) :*

Q<sup>d</sup>13. soutien budgétaire direct (USD) : \_\_\_\_\_

Q<sup>d</sup>14. d'autres formes d'aide (USD) : \_\_\_\_\_

**INDICATEUR 10a : Missions conjointes**

- Combien de missions sur le terrain avez-vous effectuées au cours de l'exercice budgétaire 2005 ?

Q<sup>d</sup>15. Nombre de missions : \_\_\_\_\_

Q<sup>d</sup>16. Sur ce total, combien ont donné lieu à une coordination ? \_\_\_\_\_

**INDICATEUR 10b : Travaux analytiques par pays effectués conjointement**

- Combien d'analyses par pays avez-vous effectuées au cours de l'exercice budgétaire 2005 ?

Q<sup>d</sup>17. Nombre d'analyses : \_\_\_\_\_

Q<sup>d</sup>18. Sur ce total, combien ont donné lieu à une coordination ? \_\_\_\_\_

**INDICATEUR 12 : Responsabilité mutuelle**

Cet indicateur sera établi dans le cadre du processus d'élaboration de la fiche récapitulative par pays.



---

## QUESTIONNAIRE POUR LES GOUVERNEMENTS

### A PROPOS DU PRÉSENT QUESTIONNAIRE

Le présent questionnaire doit être complété par les autorités nationales des bénéficiaires de l'APD participant à l'enquête. Une fois rempli, il doit être transmis au **coordinateur national**, qui assurera la consolidation des résultats au niveau du pays.

### INFORMATION SUR LE PAYS

■ Nom de pays : \_\_\_\_\_

### INDICATEUR 3 : Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales

■ Quel volume estimé d'APD a été comptabilisé dans le budget annuel 2005 en tant que recettes ou don ? \_\_\_\_\_

Q<sup>§</sup>1. Volume total d'APD comptabilisé (USD) : \_\_\_\_\_

### INDICATEUR 7 : L'aide est davantage prévisible

■ À combien s'est montée au total de l'APD au secteur public qui a effectivement été inscrites dans vos comptes pour l'exercice budgétaire 2005 ?

Q<sup>§</sup>2. Montant total de l'APD au secteur public inscrite dans les comptes (USD) : \_\_\_\_\_

Q<sup>§</sup>3. Sur ce total, montant ayant pris la forme d'un soutien budgétaire direct (USD) : \_\_\_\_\_

---

**Le Coordinateur national est prié d'établir les trois listes suivantes, destinées à favoriser la cohérence des informations fournies concernant les indicateurs 4, 6 et 9 :**

### INDICATEUR 4

Liste complète de programmes coordonnés à l'appui du renforcement des capacités qui vont dans le sens de la stratégie nationale de développement.

### INDICATEUR 6

Liste indicative (ou exhaustive) des unités parallèles de mise en œuvre de projets, afin de faciliter les réponses des donateurs et de favoriser la cohérence entre donateurs.

### INDICATEUR 9

Liste complète des programmes qui répondent aux critères caractérisant les approches fondées sur des programmes .

---

---

# E GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES

---

LE GLOSSAIRE QUI SUIT DONNE LES DÉFINITIONS DES PRINCIPAUX TERMES UTILISÉS DANS LES QUESTIONNAIRES À L'INTENTION DES DONNEURS ET DES GOUVERNEMENTS (VOIR ANNEXE D).

<b>Principaux termes</b>	<b>Définition et précisions</b>
Donneur	Par donneur, on entend tout organisme public - y compris les états et les collectivités locales - habilité à consentir une aide publique au développement. Les organisations non gouvernementales (ONG) et les entreprises privées ne peuvent être considérées comme des donneurs en vertu de cette définition.
APD	Dons ou prêts accordés aux pays et territoires figurant dans la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (pays en développement) et répondant aux critères suivants : a) émaner du secteur public, b) avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie, c) être assortis de conditions favorables [dans le cas des prêts, comporter un élément de libéralité d'au moins 25 %]. Outre les apports financiers, l'APD englobe la coopération technique. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires sont exclus. Les transferts en faveur de particuliers (pensions, indemnités ou remboursements d'assurance) ne sont en règle générale pas pris en compte.
Opérations ne devant pas être prises en compte dans l'enquête	Sont exclues du champ de l'enquête : <ul style="list-style-type: none"><li>■ Les opérations dont le bénéficiaire n'est pas une entité basée dans le pays de destination de l'APD ou est une organisation régionale.</li><li>■ Les opérations de réaménagement/restructuration de la dette<sup>1</sup>.</li><li>■ Les opérations de secours et d'aide d'urgence<sup>2</sup>.</li></ul>
Exercice budgétaire 2005	L'exercice budgétaire 2005 renvoie à l'exercice budgétaire du pays de destination de l'APD. Les données fournies par les donneurs et le gouvernement partenaire doivent porter sur la même période. Si l'exercice budgétaire 2005 n'est pas achevé au moment de l'enquête, les correspondants fourniront les données relatives à l'exercice 2004 en précisant clairement la période couverte dans la Fiche récapitulative par pays.

Principaux termes	Définition et précisions
Versements	Un versement est la mise de ressources à la disposition d'un pays ou d'un organisme bénéficiaire. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et services, évalués à leur coût pour le donneur. Les apports en nature ne doivent être pris en compte que si la valeur des ressources correspondantes a été monétisée dans un accord ou dans un document transmis au gouvernement. Afin d'éviter que ces sommes soient comptées deux fois, lorsque les apports d'un donneur transitent par un autre donneur, leur montant sera notifié par le donneur qui effectue le versement final aux autorités nationales.
Secteur public	Ensemble des administrations (ministères, services, organismes ou municipalités) habilitées à percevoir des recettes ou effectuer des dépenses pour le compte de l'administration centrale.
Versements au secteur public	Ce sont les versements d'APD opérés dans le cadre d'un accord avec le secteur public (voir la définition ci-dessus), y compris pour des travaux, biens ou services délégués ou sous-traités par ce dernier à d'autres entités (ONG, entreprises privées, par exemple).
Budget annuel	Il s'agit du budget annuel tel qu'approuvé par le parlement ou toute autre instance législative. Afin de promouvoir la discipline et le réalisme dans l'élaboration du budget, les révisions au budget annuel original - <b>ne</b> doivent <b>pas</b> être prises en compte dans la réponse à la question Qd1, même si elles ont été approuvées par le parlement. Cette règle est dictée par le fait que, d'une part, c'est la crédibilité du budget initial qu'il est important de mesurer et que, d'autre part, les révisions au budget annuel ou bien souvent un caractère rétroactif.
APD comptabilisée dans le budget annuel	Totalité des apports d'APD inscrits en tant que recettes ou dons dans le budget annuel.
Taux de change	L'APD doit être libellée en USD.
Renforcement des capacités	<p>Chaque organisation a sa propre définition du concept de renforcement des capacités. Selon le Réseau du CAD/OCDE sur la gouvernance, le renforcement des capacités est le processus par lequel les personnes, les organisations et la société dans son ensemble mettent en pratique, renforcent créent, adaptent et perfectionnent les capacités au fil du temps. Une étude récente (OCDE 2005) démontre que le renforcement des capacités tend à être plus efficace lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ le renforcement des capacités est considéré comme un objectif en soi et que des efforts accrus sont déployés pour répertorier les objectifs qu'il vise à atteindre (« le renforcement des capacités dans quel but ? ») ;</li> <li>■ le soutien au renforcement des capacités vise trois dimensions : les capacités humaines, les capacités organisationnelles et les capacités institutionnelles en général ;</li> <li>■ le renforcement des capacités est pris en main par le pays et non laissé à l'initiative des donneurs.</li> </ul>

---

## Principaux termes

## Définition et précisions

### Coopération technique

Par coopération technique (également appelée « assistance technique »), on entend l'apport de savoir-faire sous forme de personnel, de formation, et d'activités de recherche, avec les coûts qui y sont associés. Elle comprend :

- les activités financées par un donneur ayant pour but d'élever le niveau des connaissances, des qualifications, du savoir-faire technique ou des aptitudes productives de la population des pays en développement ;
- les services financés par un donneur, par exemple les concours de conseillers, les aides techniques ou la fourniture de savoir-faire, dans le cadre de l'exécution d'un projet d'équipement.

La coopération technique recouvre à la fois les activités de coopération technique pure et les activités de coopération technique intégrées dans des programmes d'investissement (ou des approches fondées sur des programmes). Pour répondre à cette question, les donateurs sont invités à passer en revue leur portefeuille de projets et de programmes, et à déterminer la part qu'y occupe la coopération technique.

---

### Coopération technique coordonnée

Ne doit être comptabilisée que la coopération technique (pure ou intégrée) fournie dans le cadre de programmes coordonnés à l'appui du renforcement des capacités. À cet effet, les coordinateurs nationaux établiront, en consultation avec les donateurs, une liste des programmes coordonnés satisfaisant l'ensemble des critères suivants :

- les programmes de renforcement des capacités appuient la stratégie nationale de développement du pays partenaire ;
- le pays partenaire exerce la conduite effective du programme de renforcement des capacités bénéficiant de l'appui des donateurs. Cela suppose que les hauts responsables nationaux fassent clairement connaître les objectifs à poursuivre ;
- les donateurs intègrent leur soutien dans des programmes de renforcement des capacités pilotés par le pays partenaire ;
- lorsque plusieurs donateurs interviennent, des dispositifs ont été mis en place pour coordonner leurs contributions respectives. Ces dispositifs peuvent prendre la forme, par exemple, d'accords de mise en commun des ressources d'assistance technique.

Seuls seront pris en compte dans les réponses à la question Qd4 les apports de coopération technique passant par les programmes recensés dans cette liste.

---

### Utilisation des procédures d'exécution du budget national (Qd5)

Les donateurs utilisent les procédures nationales d'exécution du budget lorsque les fonds fournis sont gérés conformément aux procédures de budgétisation consacrées par la législation et appliquées par l'administration du pays considéré. Cela implique que les programmes financés par les donateurs sont soumis aux procédures normales d'autorisation, d'approbation et de déblocage des fonds en vigueur au niveau national.

Principaux termes	Définition et précisions
Utilisation des procédures nationales de reporting financier (Qd6)	<p>La législation intègre normalement des dispositions concernant les types de rapports financiers à établir et la périodicité de ces rapports. Par utilisation des procédures nationales de reporting financier, on entend que les donateurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires en matière de reporting financier. En particulier, ils <b>s'abstiennent</b> de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ demander la production d'autres types de rapports financiers ;</li> <li>■ fixer aux rapports à leur soumettre une périodicité différente de celle normalement utilisée dans l'administration nationale ;</li> <li>■ définir pour les rapports une présentation qui ne repose pas sur le plan comptable utilisé par l'administration nationale.</li> </ul>
Utilisation des procédures nationales d'audit (Qd7)	<p>Les donateurs s'en remettent aux opinions émanant des instances suprêmes de vérification des comptes au niveau du pays, concernant les rapports et états financiers normalement établis par les pouvoirs publics en vertu de la législation nationale. Par utilisation des procédures nationales d'audit, on entend que les donateurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires en matière d'audit.</p>
Application des trois catégories de procédures nationales (Qd8)	<p>Sont à recenser les versements d'APD au secteur public qui respectent les procédures nationales applicables aux trois volets du système de gestion des finances publiques du pays partenaire, à savoir : <i>i</i>) les procédures nationales d'exécution du budget, <i>ii</i>) les procédures nationales de reporting financier, et <i>iii</i>) les procédures nationales d'audit.</p>
Utilisation de procédures nationales de passation des marchés	<p>Les donateurs utilisent les procédures nationales de passation des marchés lorsque les fonds fournis pour la mise en œuvre de projets et programmes sont gérés conformément aux procédures de passation des marchés consacrées par la législation et appliquées par l'administration du pays considéré. Par utilisation des procédures nationales de passation des marchés, on entend que les donateurs n'imposent pas aux gouvernements des exigences supplémentaires ou spéciales pour l'acquisition d'ouvrages, de biens et de services. (Si des défaillances ont été relevées dans le système national de passation des marchés, les donateurs peuvent s'appliquer, en collaboration avec le pays partenaire, à améliorer l'efficacité, la rationalité économique et la transparence des procédures nationales.)</p>

<sup>1</sup> Réaménagement (ou restructuration) de la dette : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une remise de la dette (extinction du prêt) ou d'un rééchelonnement passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit par l'octroi d'un nouveau prêt de refinancement.

<sup>2</sup> Il y a "situation d'urgence" lorsqu'intervient un événement anormal auquel un gouvernement ne peut faire face au moyen de ses propres ressources et qui provoque des souffrances humaines ou des pertes de bétail ou de récoltes, voire les deux à la fois. Pareilles situations peuvent avoir pour cause : i) une catastrophe soudaine, naturelle ou provoquée par des actions humaines, y compris une guerre ou de graves troubles civils, ou bien ii) une pénurie alimentaire résultant de mauvaises récoltes imputables à la sécheresse, aux ennemis des cultures ou aux maladies des plantes. Ce poste couvre également l'aide à la préparation aux catastrophes.

# **Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris :**

## **Synthèse des résultats**

Dans quelle mesure l'aide aux pays en développement contribue-t-elle de manière efficace à soutenir leurs efforts d'éradication de la pauvreté ? Par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de mars 2005, plus d'une centaine de pays se sont fermement engagés à mesurer le succès ou l'échec de leur action pour rendre l'aide plus efficace.

Cet important rapport est un instantané de la situation en 2005. Pour la première fois, il évalue l'efficacité de l'aide, non seulement globalement, mais aussi pour un grand nombre de donateurs. Pour mesurer l'efficacité de cette aide, 34 pays en développement et 55 donateurs ont participé à une enquête d'un type novateur. Ce rapport présente les résultats de l'enquête. Ils sont généralement encourageants et montrent que les pays en développement et les donateurs s'investissent pleinement pour que l'aide fonctionne mieux. Il faut cependant redoubler d'efforts. Prenons par exemple le nombre de missions sur le terrain que les donateurs organisent pour évaluer leurs programmes dans les pays en développement. Selon l'enquête, en 2005, les donateurs ont organisé 10 453 missions de ce type dans 34 pays, soit en moyenne plus d'une mission par jour ouvrable !

Cette synthèse s'appuie sur 34 chapitres détaillés par pays qui sont disponibles à l'adresse suivante : [www.oecd.org/dac/effectiveness/monitoring](http://www.oecd.org/dac/effectiveness/monitoring).

Ces conclusions devraient stimuler les décideurs, les responsables des organismes donateurs et les intervenants sur le terrain.